

# PDPG 64

## Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles des Pyrénées-Atlantiques



### Etat des lieux et Plan des actions nécessaires 2012-2016

Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche  
et la Protection des Milieux Aquatiques

12, Boulevard Hauterive  
64000 PAU



Tél : 05 59 84 98 50  
Fax : 05 59 84 98 54  
✉ : [fedpeche64@wanadoo.fr](mailto:fedpeche64@wanadoo.fr)

*Avec le soutien*



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



FÉDÉRATION  
NATIONALE  
**PÊCHE**

R E G I O N



**AQUITAINE**



**PYRENEES  
ATLANTIQUES**  
CONSEIL GENERAL



**Pêche 64**  
Pyrénées-Atlantiques  
[www.peche64.fr](http://www.peche64.fr)



**ONEMA**  
Office national de l'eau  
et des milieux aquatiques

# Sommaire

## Etat des lieux général

Le PDPG : qu'est-ce que c'est ?.....	2
Méthodologie et hypothèses de calcul .....	5
Aperçu global .....	12
Fiches contextes .....	19

## Fiches contextes : diagnostic et programmation

COTIERS.....	24
NIVELLE .....	31
ARAN .....	39
ARDANAVY.....	46
BIDOUZE AMONT .....	533
BIDOUZE AVAL .....	59
LIHOURY .....	65
IRATI .....	73
ASPE .....	80
BAÏSES.....	88
BEEZ .....	95
GAVE DE PAU AMONT .....	101
GAVE DE PAU INTERMEDIAIRE .....	108
GAVE DE PAU AVAL .....	115
LOURDIOS .....	122
NEEZ .....	128
OLORON AMONT.....	134
OLORON AVAL .....	1429
OSSAU.....	148
OUSSE .....	156

<b>OUZOM .....</b>	<b>162</b>
<b>SAISON AMONT.....</b>	<b>168</b>
<b>SAISON AVAL .....</b>	<b>176</b>
<b>SALEYS .....</b>	<b>183</b>
<b>SOUST .....</b>	<b>189</b>
<b>VERT .....</b>	<b>195</b>
<b>GABAS.....</b>	<b>2029</b>
<b>LEES .....</b>	<b>208</b>
<b>LUY DE FRANCE .....</b>	<b>215</b>
<b>LUY DE BEARN .....</b>	<b>221</b>

# ETAT DES LIEUX GENERAL



Rappels, méthodologie, aperçu global

## Le PDPG : qu'est-ce que c'est ?

- Une nécessité légale...

### Article L 433-3 du Code de l'Environnement

« L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'Administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche. »

A la croisée de la protection des milieux naturels aquatiques et de leur exploitation par leurs multiples usagers, la gestion piscicole s'impose aux détenteurs du droit de pêche afin de maintenir et/ou développer une activité halieutique de qualité ne mettant pas en péril les populations de poissons.

Pour répondre à ce défi, les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont en charge l'élaboration d'un **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**.

### Article R 434-30 du Code de l'Environnement

« Lorsque la Fédération départementale a élaboré un plan de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, les plans de gestion établis par les associations agréées en application de l'article L. 433-3 doivent être compatibles avec celui-ci. »

- ...un enjeu environnemental

Le **PDPG** est un document fixant les orientations techniques pour la bonne gestion des milieux piscicoles.

Ce plan définit à partir d'un diagnostic de l'état de la ressource, des préconisations de gestion aux AAPPMA et, le cas échéant, propose des actions nécessaires pour retrouver ou améliorer la fonctionnalité des milieux. Ces dernières sont regroupées au sein d'un Plan des Actions Nécessaires (PAN), lequel constitue après validation par les élus de la pêche et les autorités compétentes un plan pluriannuel (5 ans) comportant les actions prioritaires et économiquement réalisables à mettre en œuvre pour retrouver un bon état de la ressource.

## Principes généraux

L'élaboration, par la FDAAPPMA des Pyrénées-Atlantiques, du PDPG a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu. Mettre en œuvre un plan de gestion nécessite, avant toute proposition technique, de rassembler et coordonner l'ensemble des projets et actions menées par les principaux acteurs afin de rationaliser au niveau départemental, la gestion. Au niveau pratique, la mise en place du PDPG requiert 4 étapes techniques suivies d'une étape politique.

### 1. Découper le département en « contextes de gestion »

Un contexte est un ensemble de cours d'eau dans lequel l'espèce repère fonctionne de façon autonome c'est à dire qu'elle réalise entièrement son cycle de développement (reproduction, éclosion, croissance). L'unité de gestion est donc basée sur une unité de population.

On distingue 3 types de domaines piscicoles :

**Domaine salmonicole** dont le potentiel originel correspond aux exigences du cycle biologique de la truite et de ses espèces d'accompagnement.

- Espèce repère : la **truite commune** (*Salmo trutta fario*).

**Domaine cyprinicole** dont le potentiel correspond aux cyprinidés d'eau calme et à leurs prédateurs.

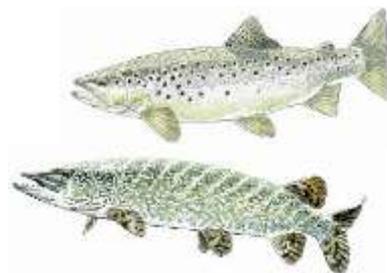


Figure 2 : Brochet

- Espèce repère : le brochet (*Esox lucius*).

Domaine intermédiaire dont le potentiel originel convient aux cyprinidés d'eau vive.

- Espèce repère : la truite commune et le brochet

ou bien

- Espèces repères : les cyprinidés rhéophiles comprenant 6 genres et espèces : les goujons<sup>1</sup> (*Gobio sp*), les vairons<sup>2</sup> (*Phoxinus sp*), le chevesne<sup>3</sup> (*Squalius cephalus*), la vandoise rostrée<sup>4</sup> (*Leuciscus burdigalensis*), le toxostome (*Parachondostroma toxostoma*) et le barbeau fluviatile (*Barbus barbuis*).

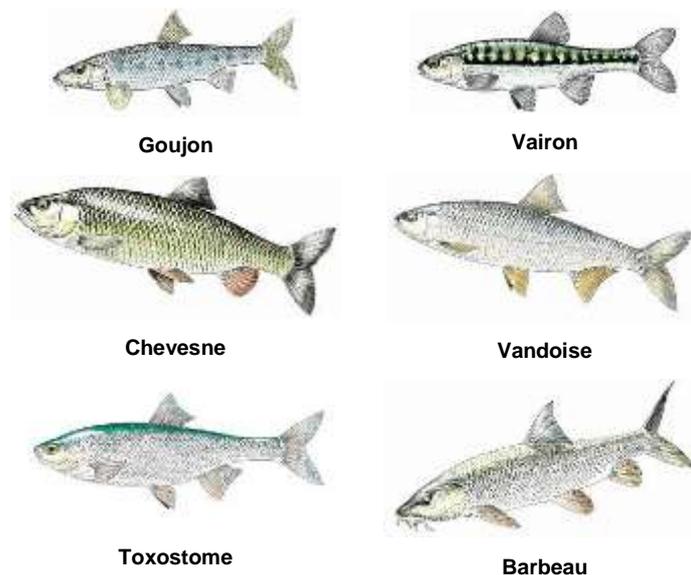


Figure 3 : les 6 espèces repères des contextes intermédiaires du département

La situation observée de l'espèce repère est intégratrice de l'état du milieu.

Pour réaliser le découpage en contextes, on s'appuie tout d'abord sur les contours de chaque bassin versant. On fait apparaître les trois domaines piscicoles.

## 2. Diagnostiquer l'état du milieu

La réalisation des phases vitales de l'espèce repère (Reproduction, Ecllosion, Croissance) détermine la bonne fonctionnalité ou non du milieu. Toute perturbation susceptible de porter atteinte au bon accomplissement du cycle vital sera nommée "Facteur limitant". La fonctionnalité du contexte, eu égard aux possibilités de réalisations des fonctions vitales de l'espèce repère sera considérée comme :

- **Conforme** : l'ensemble du cycle biologique peut se dérouler normalement
- **Perturbée** : au moins une des fonctions est compromise

<sup>1</sup> Il existe 5 espèces de goujon en France : on en compte 2 sur les bassins de l'Adour et côtiers basques à savoir, le Goujon de l'Adour, *Gobio lozanoi* (endémique) et le Goujon commun, *Gobio gobio* (introduit par alevinage et pêche au vif)

<sup>2</sup> Tout comme le goujon, il existe 3 espèces de vairon en France : sur les bassins Adour et côtiers basques l'espèce endémique semble être le Vairon basque (*Phoxinus bigerri*) tandis que le Vairon commun (*Phoxinus phoxinus*) semble avoir été introduit (alevinage et pêche au vif).

<sup>3</sup> 2 espèces en France, le Chevesne (*Squalius cephalus*) et le Chevesne catalan (*Squalius laietanus*). Seule le premier semble présent sur les bassins Adour et Côtiers basques.

<sup>4</sup> 2 espèces de Vandoise en France : la Vandoise commune (*Leuciscus leuciscus*) au nord et à l'est des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, la Vandoise rostrée (*Leuciscus burdigalensis*) en Loire Bretagne, Adour-Garonne et côtiers méditerranéens à l'ouest de l'Hérault.

- **Dégradée** : au moins une des fonctions est impossible et, sans apports extérieurs, l'espèce disparaît.

L'état du contexte est alors défini (ex : contexte salmonicole conforme, perturbé ou dégradé).

Cet état des lieux, basé sur un diagnostic de type « pressions/impacts », est réalisé à partir d'observations terrain (pêches électriques, études scientifiques sur milieux similaires, observations des pêcheurs et de leurs représentants,...), des documents et des données disponibles auprès des différents acteurs de l'eau du département extrapolées au travers d'hypothèses et de méthode de calculs.

### 3. Orienter les modes de gestion

Une **gestion patrimoniale immédiate** est préconisée pour les contextes conformes au développement de l'espèce repère, c'est-à-dire qu'un minimum d'intervention sera nécessaire. Elle implique, par exemple, **l'arrêt du soutien des effectifs** (dans ce cas, inutile et coûteux) pouvant engendrer des déséquilibres, voire nuire à la population en place (compétition, introduction de maladie, risque génétique...).

Une **gestion patrimoniale à 5 ans** sera indiquée pour les contextes peu perturbés, c'est-à-dire là où on peut réaliser, à échéance de cinq ans, une restauration du milieu conduisant à la conformité. Dans ce cas, les pratiques des pêcheurs comme le repeuplement peuvent se poursuivre, car elles sont une source de perturbation faible par rapport aux autres.

On choisira enfin, une **gestion patrimoniale différée** voire une **gestion d'usage** pour les milieux perturbés ou dégradés. Ces objectifs de gestion ne seront alors revus que lors du plan suivant en fonction des actions réalisées ou et des évolutions observées. Le soutien des effectifs (alevinages notamment) reste justifié en attendant d'engager des actions contre ces nuisances

Le nouveau **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne** (SDAGE 2010-2015) reconnaît que la gestion piscicole participe au bon état écologique des eaux superficielles à travers les PDPG.

Ce sont notamment les mesures C26, C27 et C28 du SDAGE qui encadrent la gestion piscicole sur les masses d'eau. Les principales recommandations sont :

- Pas de remise en cause des peuplements caractéristiques des masses d'eau
- Souches génétiques autochtones et réservoirs biologiques préservés
- Pas de repeuplement (sauf cas particulier) sur les masses d'eau en très bon état
- Repeuplement possible sur les masses d'eau en bon état 2015
- Repeuplement à des fins de développement halieutique seront orientés vers les contextes perturbés (ce qui rejoint la méthodologie du PDPG)

Ces préconisations ont été prises en compte pour la rédaction des fiches contexte et des préconisations du cadre de gestion.

### 4. Élaborer le Plan d'Actions Nécessaires : le PAN

Des actions coordonnées de restauration du milieu visant à lever les perturbations doivent être mises en œuvre pour ramener et maintenir à un niveau suffisant les fonctions vitales des populations piscicoles.

Aussi, les AAPPMA et la Fédération, en concertation avec d'autres partenaires (administrations, agence de l'eau...) définissent un programme d'actions qui leur paraissent les plus pertinentes et qui serviront de trame à l'élaboration des Plans Locaux de Gestion Piscicole.

Le PAN permet **d'identifier et budgétiser l'ensemble des opérations de restauration de milieu à mener par contexte sur 5 ans.**

## Avertissement

Toutes les informations recueillies pour l'élaboration du PDPG 2004 se trouvaient dans une base de données Access élaborée par l'ONEMA. Celle-ci n'étant plus suivie par son producteur, et malgré sa mise à jour réalisée en 2007/2008 pour l'actualisation partielle du PDPG (« zone test ») par son chargé d'études, la FDAAPPMA a décidé en 2010/2011 de se doter d'un système d'information géographique lié à une base de donnée totalement refondue qui non seulement intégrerait les données fédérales mais aussi celle des partenaires et autre producteurs de données liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Cet outil évolutif réalisé par un prestataire externe nous a aidé dans le diagnostic et la réalisation des cartes du présent document, et permettra dans l'avenir d'intégrer et/ou de proposer les évolutions méthodologique en cours de réflexion au sein des structures associatives de la pêche à différentes échelles (Unions régionales dont l'UFBAG, FNPF et FDAAPPMA).

Néanmoins, par soucis d'intercalibration avec le PDPG de 2004, ce document s'appuie encore sur les référentiels du premier PDPG et de son actualisation partielle de 2008 (longueurs et largeurs des cours d'eau, capacités d'accueil et de recrutement théoriques), mais cela ne change en rien la détermination de l'intensité des perturbations (indépendante du référentiel) et de la fonctionnalité des contextes.

## Méthode

L'unité de mesure est soit le nombre de poissons capturables de l'espèce repère (contextes salmonicoles ou cyprinicoles) soit les kilogrammes de poissons par hectare (contextes intermédiaires).

Pour déterminer l'état fonctionnel du contexte, on compare une population **potentielle** ou **théorique** (telle qu'elle serait sans perturbation du milieu) avec une population **actuelle** ou **réelle** qui intègre l'impact des perturbations appelées aussi facteurs limitant.

Une population piscicole est caractérisée par la **capacité d'accueil** et par la **capacité de recrutement** du milieu

La **capacité d'accueil** correspond à la quantité et à la qualité de l'habitat pour le poisson c'est-à-dire la capacité du milieu à accueillir du poisson.

La **capacité de recrutement** correspond au potentiel de renouvellement de la population résultant de la reproduction naturelle.

Le recensement des **facteurs limitant** (perturbations et pressions impactant les différentes phases du cycle des espèces repères) est effectué à partir de toutes les sources d'information disponibles (données interne et externes), qu'elles soient de terrain ou issues d'études et de la littérature scientifiques existante :

- La mise à jour des facteurs limitant identifiés pour le PDPG 2004
- Les données nouvellement disponibles (SDAGE 2010-2015, État des lieux DCE, ROE, Stations qualités de l'eau, études hydromorphologiques DDTM,...)
- Les retours terrains des bénévoles et salariés d'AAPPMA (Brigades vertes), des personnels (agents et ingénieurs) de la Fédération de pêche et de Migradour
- Les retours terrains des agents de l'ONEMA
- Les PV transmis à la Fédération

L'**impact (effets et intensité)** de ces facteurs limitant est ensuite évalué par expertise issue des groupes de travaux nationaux ayant élaborés la méthodologie des PDPG dans les années 1990 (CSP et Fédérations de pêche), ainsi que par la bibliographie, des résultats d'études internes, de comptes rendus de pêches électriques de l'ONEMA, de la FDAAPPMA et d'autres sources externes (rapports d'études diverses et suivis environnementaux des IOTA), des comptes rendus de pêches de sauvetage, des études d'impact, des dossiers du CODERST.

De plus, des échanges avec le groupe de travail animé par l'UFBAG (Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour-Garonne) ont permis de préciser certains points.

Ces impacts sont directement appliqués aux capacités d'accueil et/ou de recrutement théoriques. Ils se traduisent par l'application d'un % d'abattement sur la capacité d'accueil et/ou la capacité de recrutement (par exemple : pour un tronçon court-circuité de cours d'eau avec un débit réservé au 1/40 du module, on applique un abattement de 70% à la capacité d'accueil).

Enfin, on totalise l'ensemble des abattements appliqués au contexte que l'on soustrait alors à la capacité d'accueil (CA) et/ou à la capacité de recrutement (CR). La population actuelle (ou « réelle ») correspondra alors à la capacité la plus pénalisante selon le schéma suivant :

- CA > CR, la population réelle sera égale à la CR, la CA ne pouvant être saturée par le renouvellement naturel de la population de l'espèce repère, sauf si des individus venant de tronçons excédentaires peuvent s'y installer.
- CA < CR, la population sera égale à la CA, la population est alors limitée par la capacité d'accueil du milieu (habitats, nourriture) et pas par le potentiel de renouvellement. Ainsi, les individus excédentaires issus de la reproduction pourront coloniser ou recoloniser d'autres milieux déficitaires si cela est possible (continuité écologique respectée), sinon, ils subiront une forte sélection naturelle.

Si l'écart entre la population potentielle et la population réelle est :

- Inférieur à 20%, le contexte est **conforme**,
- Compris entre 20 % et 80 %, le contexte est plus ou moins **perturbé**,
- Supérieur à 80%, le contexte est **dégradé**.

On définit ainsi 5 classes d'état ou de qualité piscicole du contexte conformément au tableau ci-dessous.

État	Perte de fonctionnalité	Code couleur associé
Conforme	< 20 %	
Faiblement perturbé	20 % - 39 %	
Moyennement perturbé	40 % - 59 %	
Fortement perturbé	60 % - 79 %	
Dégradé	≥ 80 %	

Figure 4 : Classes d'état des contextes

Remarque : La méthode étant loin d'être parfaite et infaillible, les résultats bruts obtenus par les calculs peuvent être pondérés par l'expertise, notamment quand la méthode conduit à des incohérences par rapport aux résultats d'inventaires, ce qui est souvent le cas pour les contextes intermédiaires et cyprinicoles.

## Hypothèses de calcul

Le calcul des capacités d'accueil et de recrutement théoriques s'appuie sur des règles variables selon le type de contextes mais toutes issues des connaissances disponibles sur les traits de vie et la dynamique des populations des espèces (ou groupes d'espèces) repères.

### Contexte salmonicole

Les références sont issues des travaux de Delacoste et Baran (1993), des PDPG 31, 64 et 65 ainsi que des référentiels de l'ONEMA pour les données de survie.

#### *Calcul de la capacité d'accueil théorique*

La capacité d'accueil théorique est définie comme étant le nombre de truites adultes exploitable par la pêche pour 100 m<sup>2</sup> de cours d'eau. Elle est estimée en fonction du type du milieu et des données de plus de 1800 pêches électriques depuis 1977.

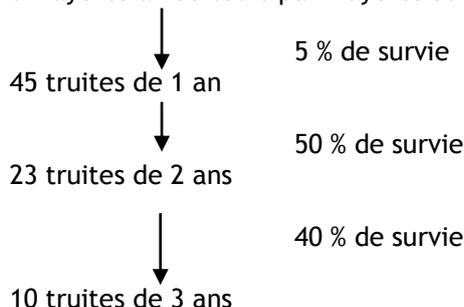
- 5 pour 100 m<sup>2</sup> en cours d'eau à écoulement et substrat très favorables
- 3 pour 100 m<sup>2</sup> en cours d'eau à alternance de pools et radiers
- 2 pour 100 m<sup>2</sup> en ruisseaux
- 1 pour 100 m<sup>2</sup> en rivière

En multipliant le nombre théorique par la surface en eau, on obtient la Capacité d'Accueil Théorique du contexte. C'est le nombre total de truites communes capturables susceptibles d'être présentes en l'absence de perturbations du milieu.

Potentiel de renouvellement théorique : recrutement annuel résultant de la reproduction naturelle. (données provenant des PDPG 31 et 65 ainsi que de l'ONEMA)

- Cours d'eau torrentueux pente supérieure à 1 %

100 m<sup>2</sup> de cours d'eau  
6 frayères à 150 œufs par frayères soit 900 œufs



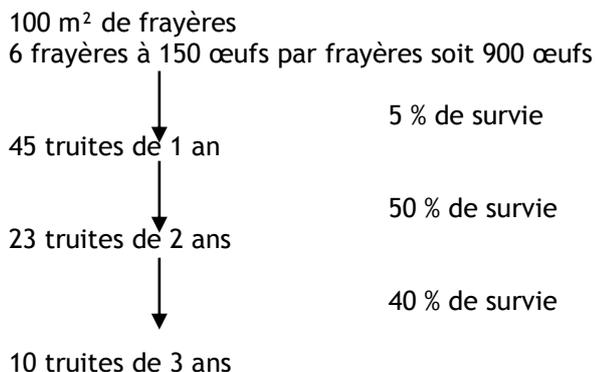
**Donc, 100 m<sup>2</sup> de cours d'eau produisent 10 truites de 3 ans/an**

**Hypothèse 1** : quand le nombre produit dépasse la capacité d'accueil, les truites excédentaires peuvent dévaler pour coloniser des secteurs déficitaires.

**Hypothèse 2** : en cours d'eau torrentueux, la surface des frayères disponible est toujours considérée comme non limitante.

- Cours d'eau non torrentueux pente inférieure à 1 %

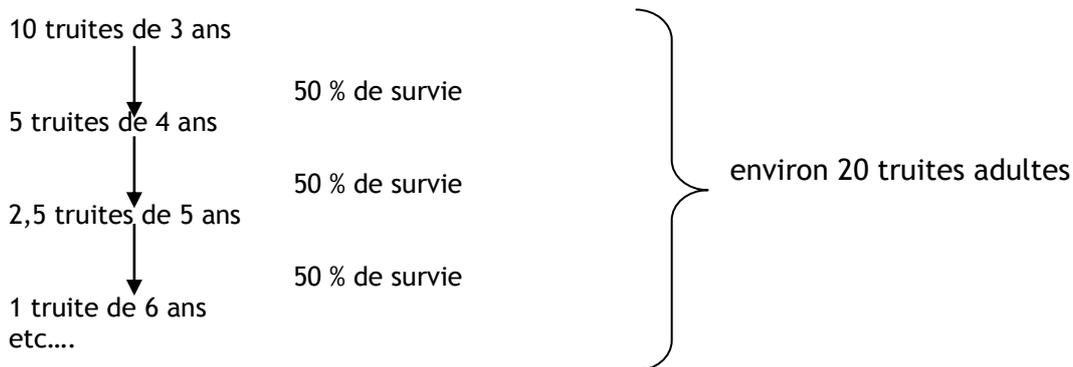
En cours d'eau où l'écoulement et le substrat sont moins diversifiés, les surfaces favorables à la reproduction (SFR) sont limitées aux têtes de radiers et fin de pool (graviers dominants). La formule précédente est alors appliquée au pourcentage de SFR et non à la totalité du tronçon.



**Donc, 100 m<sup>2</sup> de frayères produisent 10 truites de 3 ans/an**

Nombre total issu du recrutement :

La population de truites adultes est composée des nouveaux adultes de 3 ans produits chaque année et des survivants des années précédentes.



On considère que la population de truites adultes est sensiblement égale à 2 fois le nombre de nouveaux adultes de 3 ans dans une population équilibrée. Cette hypothèse est retenue pour les calculs :

**Nombre de truites adultes du contexte = 2 fois le nombre de truites de 3 ans produites.**

Situation actuelle du contexte :

Les facteurs limitants qui perturbent les populations de truites sont estimés quantitativement.

L'information provient de différentes sources :

- Les comptes rendus de pêches électriques de l'ONEMA, de la FDAAPPMA et d'autres sources externes (rapports d'études divers)
- Les comptes rendus de pêches de sauvetage,
- Les données disponibles (SDAGE 2010-2015, État des lieux DCE, études diverses, comptes

Les entrevues avec les différents acteurs du domaine de l'eau :

- Les associations de pêche,
- Les animateurs des contrats de rivières,
- Les administrations,
- Les agents de la brigade de l'ONEMA 64.

## Contexte cyprinicoles

### La capacité d'accueil théorique :

On considère que les contextes à Cyprinidés du département présentent une production de l'ordre de 200 kg/ha dont 20% de carnassiers soit 40 kg/ha.

Pour les contextes de la Nive, de l'Ardanavy, de la Joyeuse (ou Aran) et de la Bidouze, la production des carnassiers est composée de :

- 30% de brochet,
- 60% de black-bass et perche,
- 10% de sandre et divers.

Pour le contexte Gave de Pau, la production des carnassiers est composée de :

- 30% de brochet,
- 50% de sandre,
- 20% de perche et divers.

La production de carnassiers est donc estimée à 12 kg/ha.

Dans une population de brochet en équilibre, la moitié de la population totale en biomasse observée est composée d'individus adultes soit 6 kg/ha.

Le poids moyen d'un brochet adulte dans une population en équilibre est de 1,2 kg soit **5 BROCHETS CAPTURABLES/hectare**

### Le potentiel de renouvellement théorique :

La population de brochets adultes est composée des nouveaux adultes de 3 ans produits chaque année et des survivants des années précédentes.

Une frayère à brochet produit 5 alevins nageants par m<sup>2</sup> correspondant à 50 brochetons (fingerlings) pour 100 m<sup>2</sup>.

Si le taux de survie par an est fixé à 50 %, alors 100 m<sup>2</sup> de frayères produisent :

- 25 individus de 0+,
- 12,5 individus de 1+,
- 6,25 individus de 2+
- 3,125 individus de 3+
- 1,5625 individus de 4+

Etc... jusqu'à 7+/9+ en moyenne (mais le brochet peut vivre jusqu'à 15 ans)

La taille capturable de 50 cm, est atteinte entre 2 et 3 ans.

<b>100 m<sup>2</sup> de frayères produisent donc 6 individus capturables/an.</b>
--

## Contexte intermédiaire à Cyprinidés Rhéophiles

Au point de vue quantitatif, on calcule la Productivité théorique selon la formule de Léger, Huet, Arrignon, 1970

$$(1) \quad P = 10 \times B \times K$$

$$(2) \quad P = L \times B \times K$$

(1) est une évaluation en kilogrammes par hectares du cours d'eau étudié

(2) est une évaluation en kilogrammes par kilomètre du cours d'eau étudié ayant une largeur de L mètre

**P** est la productivité piscicole appréciée en kilogrammes

**10** est la conversion pour obtenir une productivité calculée à l'hectare ( $10 \text{ m} \times 1\,000 \text{ m} = 10\,000 \text{ m}^2 = 1 \text{ hectare}$ )

**B** est la capacité biogénique notée de 1 à 10

**K** est le coefficient de productivité, produit des facteurs K1, K2, K3, K4 et K5

K1 (1) Caractères physiques	K2 (2) Caractères chimiques	K3 Types de poisson	K4 (3) Age des poissons	K5 (4) Caractères de l'impluvium
Région tempérée 10°C = 1	Eau acide = 1	Salmonidés = 1	Alevins de plus de 6 mois = 1	Urbain continu = 0,2 à 0,5
Région tempérée 16°C = 2	Eau alcaline = 1,5	Cyprinidés d'eau courante = 1,5	Alevins de moins de 6 mois = 1,5	Urbains diffus = 0,5 à 1
Région intertropicale 22°C = 3		Cyprinidés d'eau stagnante = 2		Pastoral Vallée 1b = 1,1 Vallée 1c = 1,2 Vallée 2c = 1,3
Région tropicale 24°C = 4		Cichlidés = 3		Herbager Vallée 1c = 1,4 Vallée 2 = 1,5 Vallée 3 = 1,6 à 1,8

(1) température moyenne annuelle

(2) alcalinité ou acidité de l'eau

(3) les sujets de moins de 6 mois concernent les ruisseaux pépinières et les zones de grossissement d'alevins

(4) le type urbain continu : lit majeur complètement urbanisé, berges canalisées, rives imperméables, évacuation directe des eaux pluviales.

Les types de profils en travers de vallées sont donnés par Huet, 1970 et par Arrignon, 1991.

La **capacité biogénique** est la valeur nutritive de l'eau pour le poisson. On la désigne par le symbole B dont la valeur est comprise entre 1 (eaux très pauvres) et 10 (eaux les plus riches). Elle est appréciée en déterminant les facteurs positifs (faune piscicole, faune nutritive, flore, nature du fond, des berges et des rives, température, caractères chimiques etc.) et les facteurs négatifs (curage, pollutions, barrages, etc.), facteurs dont dépend la productivité finale de l'eau étudiée.

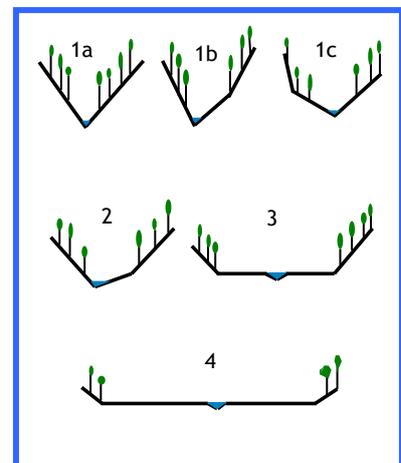


Figure 5 : Types de profils en travers de vallées (d'après Huet)

Au point de vue qualitatif, on calcule l'Indice Cyprinidés Rhéophiles (ICR)

Cet indice est destiné à donner un élément d'appréciation de la conformité des contextes piscicoles définis dans des milieux correspondant à la typologie des cyprinidés d'eaux vives.

Un contexte non perturbé avec ses caractéristiques bio-géographiques propres correspond à un peuplement de cyprinidés d'eau vives : toutes les espèces de cyprinidés rhéophiles autochtones du bassin fluvial sont présentes.

Hypothèse 1 : l'absence d'une ou de plusieurs populations témoigne d'une perturbation.

Hypothèse 2 : la présence d'une ou plusieurs espèces de cyprinidés autres que celles considérées comme étant caractéristiques de ces milieux témoignent d'une perturbation.

#### Méthode de calcul de l'ICR :

##### *Nombre potentiel d'espèce de cyprinidés rhéophiles :*

Il correspond à la liste des espèces de cyprinidés rhéophiles connues comme étant naturellement présentes dans le bassin :

Barbeau, chevesne, goujon, vairon, vandoise, toxostome.

##### *Nombre observé d'espèce de cyprinidés rhéophiles :*

Il correspond à la liste des espèces de Cyprinidés rhéophiles présentes dans le contexte à l'état de populations telles qu'elles ont pu être observées par inventaires piscicoles.

##### *Nombre d'autres espèces de Cyprinidés :*

Il correspond au nombre d'espèces de Cyprinidés ne figurant pas dans la liste mais étant présentes dans le contexte à l'état de populations telles qu'elles ont pu être observées par inventaires piscicoles soit : Ablette, carpe commune, tanche, carassin, brème, gardon, rotengle.

##### *Etablissement de l'ICR :*

$$\text{ICR} = \frac{\text{Nombre d'espèce de CR} - \text{Nombre d'espèce d'autres cyprinidés}}{\text{Nombre potentiel de CR}} \times 100$$

#### Interprétation de l'ICR :

ICR = 100 à 60% contexte conforme

ICR = 60 à 30% contexte perturbé

ICR = inférieur à 30% contexte dégradé

Remarque : en contexte très dégradé, on peut obtenir une valeur négative de l'ICR. Une valeur faible ou négative peut également être due à un contexte n'étant pas strictement à cyprinidés rhéophiles. C'est le cas de grands cours d'eau à écoulement rapide mais avec des annexes fluviales (bras morts). Des alevinages soutenus avec une forte diversité spécifique en cyprinidés peuvent aussi conduire à un tel résultat. L'interprétation doit en tenir compte.

### **Contexte intermédiaire à truite commune et brochet**

Les calculs sont réalisés pour les deux espèces : truite et brochet (voir calculs précédents pour les contextes salmonicoles et les contextes cyprinicoles).

L'état du contexte est fixé par le niveau de fonctionnalité le plus perturbé.

Par exemple, si la reproduction est dégradée pour le brochet et la croissance conforme pour la truite, le contexte est dégradé.

## Délimitation des contextes piscicoles

Les contextes piscicoles ont été définis dans les années 1990 à l'échelle nationale par le Conseil Supérieur de la pêche (CSP, devenu aujourd'hui l'ONEMA) à partir d'un référentiel géographique national existant à l'échelle du 1/50 000, la BDCarthage. Ce référentiel hydrographique dérivé des données cartographiques de l'IGN est utilisé, exploité et mis à jour par les agences de l'eau, entre autres. Il comprend des données linéaires (cours d'eau et tronçons hydrographiques), ponctuelles (points d'eau, sources,...) et surfaciques (plans d'eau, secteurs hydrographique, bassins versant...). C'est à partir de ce dernier type de données (regroupement de zones hydrographiques) qu'ont été constitués les contextes piscicoles en considérant à la fois leur spécificité de peuplement (salmonicole, cyprinicole, intermédiaire) et leur capacités à garantir un fonctionnement relativement autonome des populations piscicoles (accomplissement de leur cycle vital).

Le découpage en contextes s'appuie donc en premier lieu sur les contours des bassins versants, puis sur les zonations piscicoles, et, le cas échéant, sur les obstacles infranchissables à la montaison et à la dévalaison.

Pour ce second plan de gestion, et pour conserver une certaine cohérence et lisibilité avec le premier, nous avons conservé les anciennes limites des contextes tout en ajoutant un nouveau contexte qui n'avait pas été défini alors : c'est le contexte d'Irati qui constitue la tête de bassin versant du rio Irati (ou Iraty), affluent de l'Ebre (Ebro) et donc l'unique contexte méditerranéen du département.

**35 contextes piscicoles** (contre 34 en 2004) ont ainsi été définis sur l'ensemble du département, dont 19 « salmonicoles », 11 « intermédiaires » et 5 « cyprinicoles » :

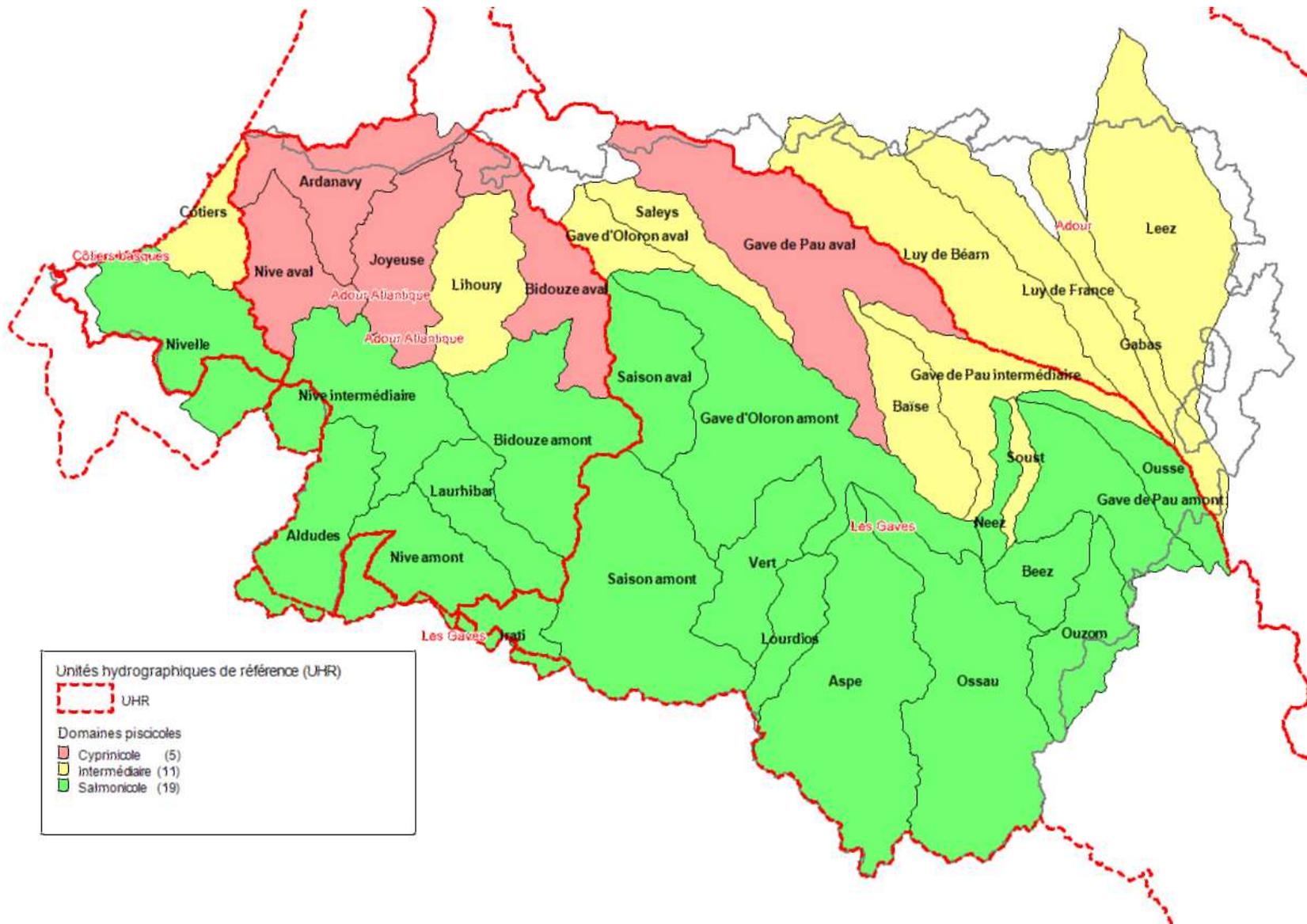
Contextes « salmonicoles »	Contextes « intermédiaires »	Contextes « cyprinicoles »
Nivelle	Côtiers	Nive aval
Nive intermédiaire	Lihoury	Ardanavy
Nive des Aldudes	Gave d'Oloron aval	Aran
Nive amont	Saleys	Bidouze aval
Laurhibar	Baïses	Gave de Pau aval
Irati	Gave de Pau intermédiaire	
Bidouze amont	Soust	
Saison amont	Luy de Béarn	
Saison aval	Luy de France	
Vert	Gabas	
Gave d'Oloron amont	Leez	
Lourdios		
Gave d'Aspe		
Gave d'Ossau		
Neez		
Beez		
Gave de Pau amont		
Ousse		
Ouzom		

Tableau 1 : Liste des contextes par type de domaine piscicole

De plus, dans un souci de cohérence avec le SDAGE 2010-2015, les contextes sont regroupés selon 4 unités hydrographiques de référence (UHR) définis dans ce document (sauf Irati, classé à part).

- UHR Côtiers basques
- UHR Adour atlantique
- UHR Les Gaves
- UHR Adour

# LES CONTEXTES PISCICOLES PAR DOMAINE

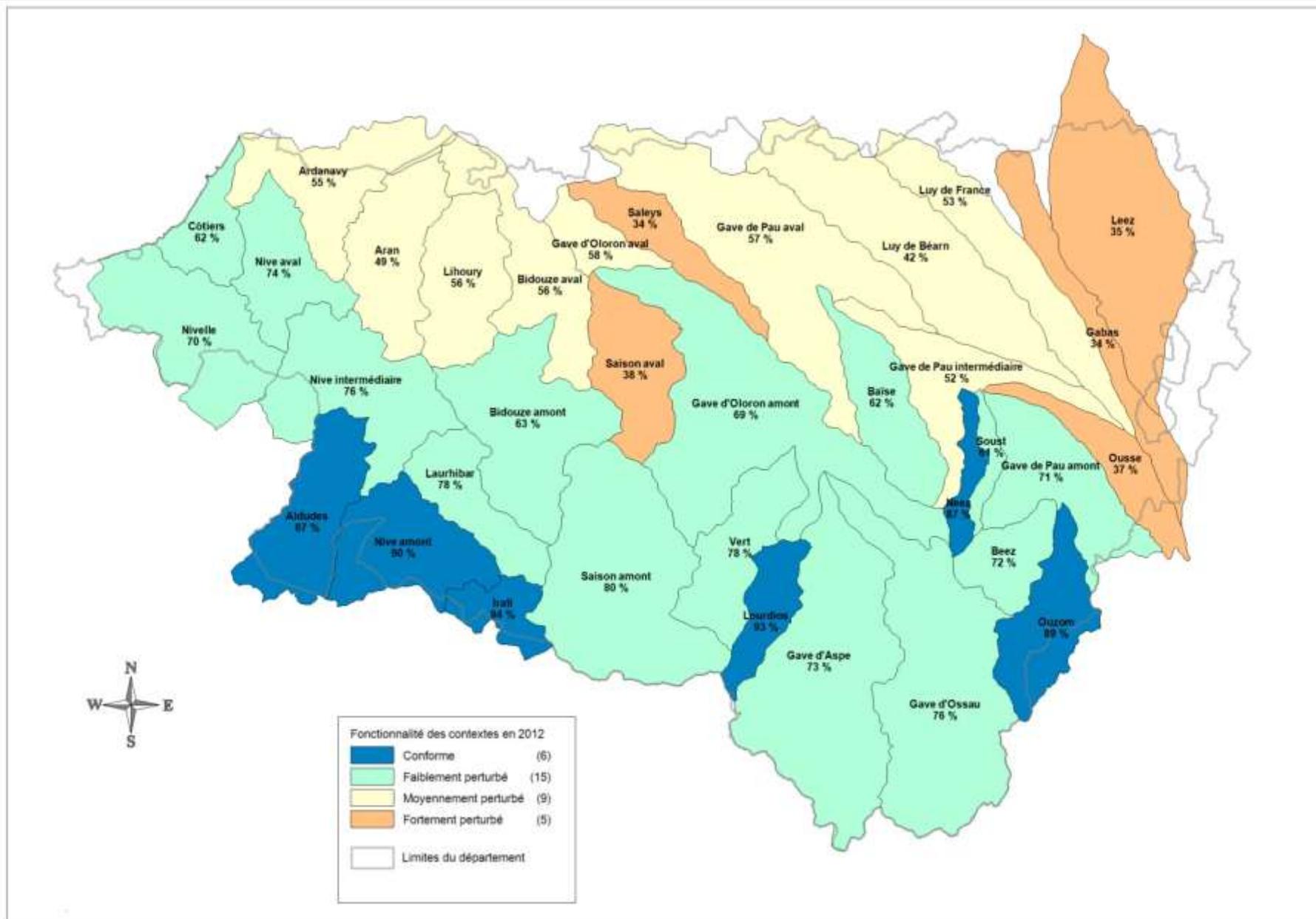


## Fonctionnalité des contextes piscicoles

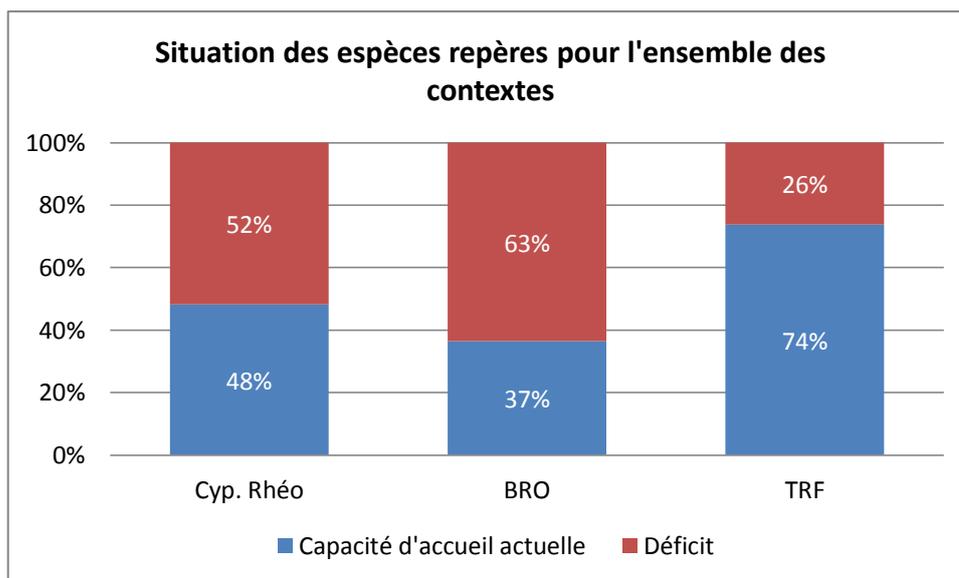
Parmi les 35 contextes étudiés et indépendamment de leur nature (domaine piscicole):

- ✓ **6 contextes sont considérés comme « conformes »**, c'est-à-dire avec un déficit de l'espèce repère (DP) inférieur à 20 % de la capacité d'accueil théorique :
  - *Nive des Aldudes*
  - *Nive amont*
  - *Ouzom*
  - *Irati*
  - *Neez*
  - *Lourdios*
  
- ✓ **16 contextes sont considérés comme « faiblement perturbés »**, c'est à dire avec un déficit de population compris entre 20 et 39 % de la capacité d'accueil théorique :
  - *Nive intermédiaire*
  - *Nive aval*
  - *Laurhibar*
  - *Bidouze amont*
  - *Gave de Pau amont*
  - *Soust*
  - *Beez*
  - *Nivelle*
  - *Gave d'Ossau*
  - *Gave d'Aspe*
  - *Vert*
  - *Saison amont*
  - *Saison aval*
  - *Gave d'Oloron amont*
  - *Côtiers (TRF + BRO)*
  - *Baïses*
  
- ✓ **9 contextes sont considérés comme « moyennement perturbés »**, c'est-à-dire avec un déficit de population compris entre 40 et 59 % de la capacité d'accueil théorique :
  - *Luy de France*
  - *Luy de Béarn*
  - *Ardanavy*
  - *Bidouze aval*
  - *Gave d'Oloron aval*
  - *Lihoury*
  - *Aran (Joyeuse)*
  - *Gave de Pau intermédiaire*
  - *Gave de Pau aval*
  
- ✓ **5 contextes sont considérés comme « très perturbés »**, c'est-à-dire avec un déficit de population compris entre 60 et 79 % de la capacité d'accueil théorique :
  - *Lées*
  - *Gabas*
  - *Ousse*
  - *Saleys*

# CARTE DES FONCTIONNALITES



## Situation des espèces repères à l'échelle du département



La situation est plus favorable pour les contextes salmonicoles que pour les autres, ce qui apparaît normal étant donné que la zone à truite est naturellement moins perturbée que les zones aval.

La situation du brochet est inquiétante et reflète bien à cette échelle la dégradation des lits mineurs des grands cours d'eau lents, notamment sur le gave de Pau très affecté par les extractions de granulats du passé (incision du lit). Ajouter à cela les incertitudes sur les évolutions climatiques et leur corollaire hydrologique, l'avenir de cette espèce apparaît compromis.

Quant aux cyprinidés rhéophiles, la situation est plus contrastée d'un point de vue quantitatif : en effet, si ces espèces peuvent profiter d'un repli de la zone à truite vers l'amont (sur le Saison aval par exemple), elles seront à l'inverse affectées par la multiplication des retenues qui favorisent les cyprinidés d'eau calme. D'un point de vue qualitatif, la situation est plus difficile à apprécier, notamment à la lumière de l'évolution des connaissances sur certaines de ces espèces qui étaient jusque-là peu étudiées, ainsi qu'à la description de nouvelles espèces de vairons, de goujons, de chabots, de vandoises voire de loches franches, dont certaines semblent plus particulièrement inféodées (sinon endémiques) aux rivières du Sud-Ouest.

## Les principaux facteurs limitant dans le département

Contextes salmonicoles :

- Hydroélectricité (Débits réservés, marnages, obstacles à la continuité écologique)
- Rejets domestiques (STEP/ANC)
- Activités agricoles (élevage, rejets fromage, ...)

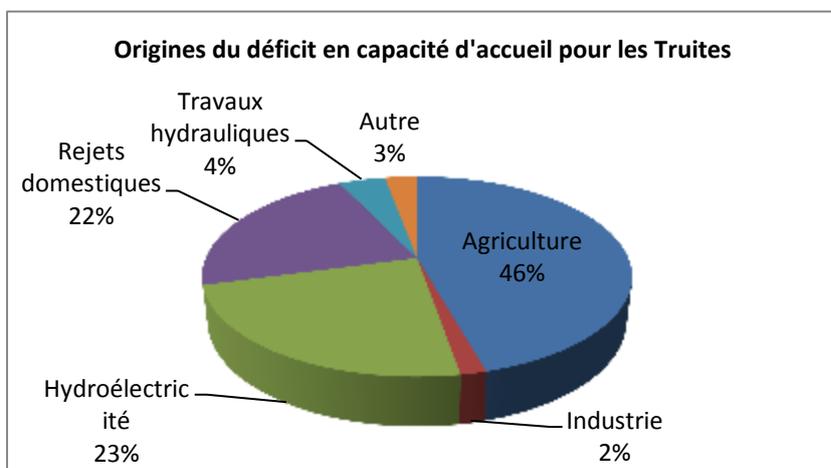
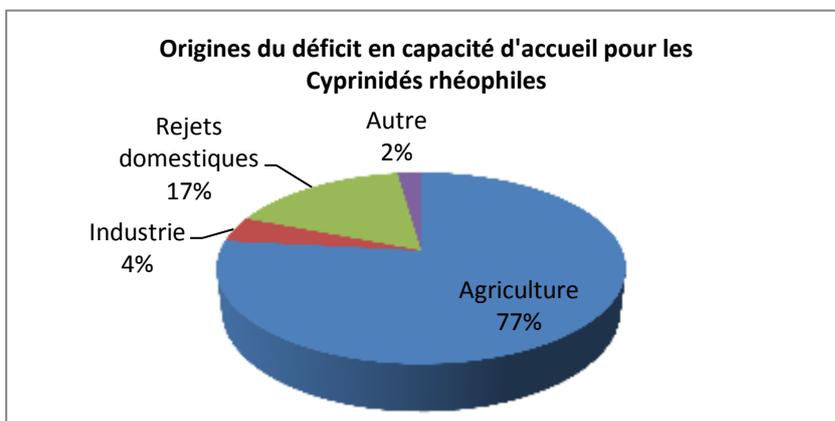
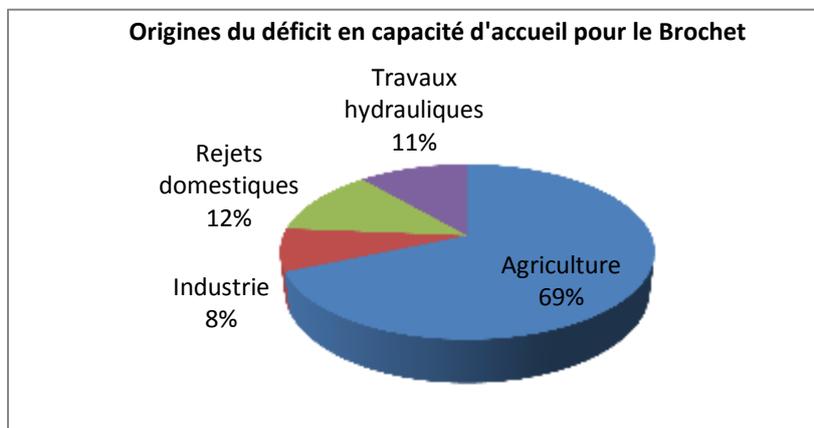
Contextes intermédiaires et cyprinicoles :

- Activités agricoles : méthodes culturales et travaux annexes (drainages, rejets, érosion)
- Rejets domestiques
- Retenues d'irrigation
- Obstacles à la continuité écologique
- Urbanisation

## Répartition des perturbations par espèce repère

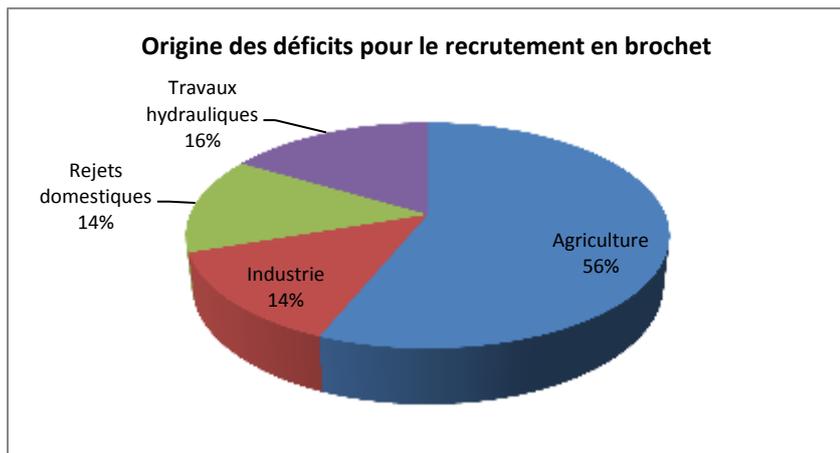
### Impacts sur la capacité d'accueil

Les activités agricoles (cultures, élevages, drainages, prélèvements d'eau...) apparaissent comme les principales sources de perturbation du cycle de vie pour l'ensemble des espèces repères. Leur impact est plus prégnant sur les contextes intermédiaires à cyprinidés rhéophiles que sur les contextes strictement salmonicoles. Sur ces derniers, les activités liées à l'hydroélectricité sont la deuxième source de perturbation. Pour l'ensemble des espèces, les rejets domestiques mal maîtrisés (avec ou sans traitement, individuels ou collectifs) restent également impactants.



## Impacts sur la capacité de recrutement<sup>5</sup>

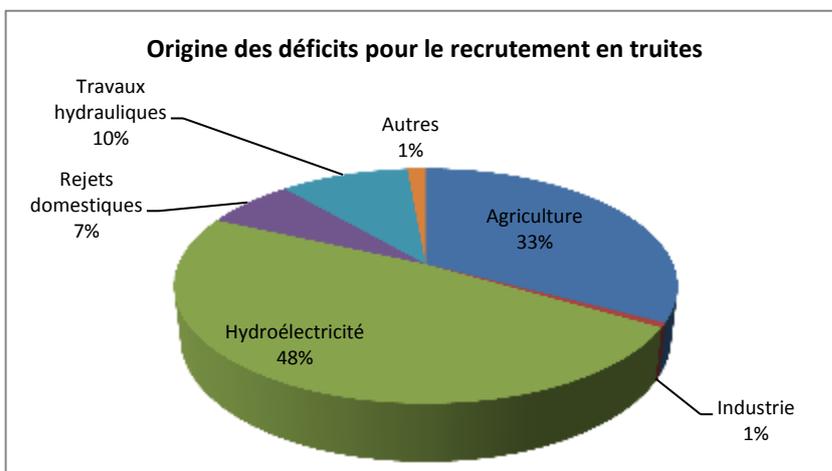
Ici, l'effet des activités agricoles, même s'il reste fort, est plus nuancé selon l'espèce repère considérée.



Concernant le brochet, ce sont les drainages et la mise en culture de prairies inondables qui sont le plus impactant pour la reproduction.

Les travaux hydrauliques (création de barrages, de digues, rectification et recalibrage de cours d'eau...) ont également un effet non négligeable tout comme les rejets industriels (chimie) ou l'extraction de granulats (incision du lit et déconnection des annexes pouvant constituer des zones de fraie et de croissance).

Pour la truite, c'est incontestablement l'hydroélectricité qui est la plus pénalisante (obstacles à la migration, débits réservés inappropriés, marnages asséchant les frayères...) De même, les travaux hydrauliques sont assez pénalisants (busages, chenalisation, barrages écrêteurs...)

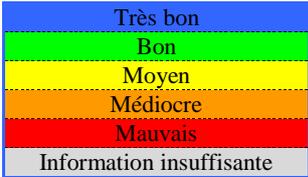


<sup>5</sup> La méthodologie utilisée pour le PDPG ne permettant pas d'évaluer la capacité de recrutement des différentes espèces de cyprinidés rhéophiles, nous n'examinons ici que le cas de la truite et du brochet.

# FICHES CONTEXTES

## Grille de lecture des fiches contextes et définitions

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Limites amont et aval du cours d'eau principal avec leur altitude respective
Cours d'eau principal	Cours d'eau le plus long et/ou donnant son nom au contexte
Longueur du cours d'eau principal	Calculée à partir des données cours d'eau du projet SYRAH* et corrigée si nécessaires après vérifications des données terrains disponible (PDPG 64, stations de pêches FDAAPPMA et/ou ONEMA)
Largeur moyenne du cours d'eau principal	Calculée à partir des données cours d'eau du projet SYRAH* et corrigée si nécessaires après vérifications des données terrains disponible (PDPG 64, stations de pêches FDAAPPMA et/ou ONEMA)
Pente moyenne du cours d'eau principal	Rapport entre le dénivelé du cours d'eau (altitude amont - altitude aval) et sa longueur (exprimé en %)
Longueur des affluents	Calculée à partir des données cours d'eau du projet SYRAH* et corrigée si nécessaires après vérifications des données terrains disponible (PDPG 64, stations de pêches FDAAPPMA et/ou ONEMA)
Surface en eau	Calculée à partir des données cours d'eau du projet SYRAH* et corrigée si nécessaires après vérifications des données terrains disponible (PDPG 64, stations de pêches FDAAPPMA et/ou ONEMA) pour les cours d'eau et de la couche « Hydrographie surfacique » de la BDCarthage pour les plans d'eau.
Surface du bassin versant	Surface projetée en km <sup>2</sup> de la couche « Contextes » (ne tient pas compte du relief)
Substrat Géologique	Données simplifiées recueillies auprès du BRGM
Masses d'eau	Liste des masses d'eau « Cours d'eau », « Plans d'eau » et « Très petite masses d'eau » définies par le SDAGE 2010-2015 pour déterminer l'état des eaux conformément à la directive cadre européenne sur l'eau du 23/10 2000 (DCE). La plupart des masses d'eau sont des masses d'eau dites « Naturelles », une seule est classée en MEFM (masse d'eau fortement modifiée), c'est l'Ousse, dans le contexte du même nom.
Classements réglementaires	Liste des classements réglementaires (ou support à de futurs classement) s'appliquant sur au moins un tronçon des cours d'eau du contexte (voir détail dans le glossaire ci-après)
Structures locales de gestion (hors pêche)	Liste des maîtres d'ouvrages existants ou potentiels intervenant ou susceptibles d'intervenir dans des opérations d'entretien, de restauration ou de renaturation des milieux aquatiques (Syndicat intercommunaux, communautés de communes ou d'agglomération, Syndicats mixtes...)
MILIEU	
Typologie théorique	Étendue des types de peuplement piscicoles théorique suivants une zonation amont/aval simple (zonation piscicole de HUET) ou plus élaborée (biotypologie théorique de VERNEAUX)*
Hydro-écorégion	Régions géographiques de France métropolitaine intégrant les caractéristiques environnementales qui contrôlent le fonctionnement des cours d'eau (climat, relief, géologie, etc.) et ayant servi à la définition des masses d'eau. Pour simplifier, 2 cours d'eau de taille similaire (ordre de drainage) et appartenant à la même hydro-écorégion fonctionneront de la même façon. Il en existe 2 types : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type 1 (HER 1) : 22 grands ensembles métropolitains</li> <li>- le type 2 (HER 2) : sous-ensembles des HER 1 permettant de prendre en compte les particularités régionales</li> </ul> Dans cette rubrique, ce sont les HER 2 qui sont indiquées. (Voir définitions dans le glossaire)
Qualité de l'eau 2010	Ici sont répertoriées les stations de mesures de la qualité de l'eau du contexte quand elles existent et classées d'amont en aval. Elles font toutes parties des réseaux nationaux et départementaux regroupés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et concernent l'année 2010. La qualité reprise ici est celle qui sert à définir « l'état écologique » des masses d'eau tel que déterminé par la directive cadre et reprise par le SDAGE 2010/2015. Cet état écologique est sensé synthétiser une qualité biologique déterminée à partir

	<p>d'indicateurs comme l'indice poissons (IPR), l'indice diatomée (IBD), l'indice macrophytes (IBMR), l'indice invertébrés (IBGN) et une qualité physico-chimique déterminée à partir de paramètres considérés comme déterminants pour la faune et la flore aquatique. (Oxygène, température, azote, phosphore, carbone organique...). Les 3 types d'état (écologique, physico-chimique et biologique) sont représentés par le code couleur suivant</p> 
Habitat	Synthèse de la nature, de la qualité et de la diversité des habitats aquatiques des cours d'eau du contexte vis-à-vis des exigences de l'espèce repère.
Bassin versant	Aperçu des principaux usages des sols du bassin versant (agriculture, forêt, urbanisation)
<b>PEUPEMENT (informations concernant les espèces piscicoles du contexte)</b>	
Domaine	Salmonicole, intermédiaire ou cyprinicole
Espèce repère	Truite commune, cyprinidés rhéophiles ou brochet
État fonctionnel	Conforme, perturbé ou dégradé
Peuplement théorique	Espèces de poissons théoriquement présente par rapport à la nature du contexte et à sa typologie théorique
Peuplement en place	Espèces effectivement et régulièrement présentes depuis 10 ans (données des pêches électriques)
<b>HALIEUTISME (modalités de gestion et de régulation de l'activité de pêche de loisir)</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> , domaine privé ou public, et leurs limites géographiques respective le cas échéant
AAPPMA	Liste des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (hors sociétés ou associations privées) gérant toute ou partie du domaine piscicole du contexte. Elles sont classées dans la mesure du possible par ordre amont aval.
Espèces cibles	Espèce les plus fréquemment recherchées par les pêcheurs.
Déversements	Nature (adultes capturables, alevins, œufs...) et espèces faisant l'objet de repeuplements sur le contexte (année de référence 2010), hors migrateurs.
Taille minimale de capture de l'espèce repère	Taille réglementaire figurant dans l'arrêté préfectoral (donc hors règlements intérieurs) des espèces repères (truites et brochet). Aucun cyprinidé rhéophile n'a de taille légale de capture. <i>Le cas échéant, les tailles moyennes de première reproduction déterminées par scalimétrie sont indiquées.</i>
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Tel que défini dans l'arrêté préfectoral (Hors règlements intérieurs). Seuls les salmonidés sont concernés.

### Classements réglementaires :

#### Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE :

**L 432.6 du Code de l'Environnement** : rivières classées pour obliger les propriétaires d'obstacles (barrages, seuil) à aménager des passes à poissons migrateurs (amphihalin ou non). Cette réglementation sera remplacée au plus tard le 01/01/2014 par le classement au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement.

**Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)** : cours d'eau sur lequel tout nouvel aménagement hydroélectrique est interdit. Cette réglementation sera remplacé au plus tard le 01/01/2014 par le classement au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement.

**Très bon état** : cours d'eau ou bassins versant diagnostiqués en très bon état écologique dans le SDAGE 2010-2015. Tout nouvel aménagement ou activité ne devra pas dégradé ce très bon état. La liste des

cours d'eau concernés doit également servir de base aux futurs classements au titre du L 214-17 du code de l'environnement.

**Réservoirs biologiques** : cours d'eau ou bassins versant diagnostiqués en bon état écologique et susceptibles de pouvoir contribuer à l'amélioration des masses d'eau situées en aval par ensemencement dans le SDAGE 2010-2015. La liste des cours d'eau concernés doit également servir de base aux futurs classements au titre du L 214-17 du code de l'environnement.

**Natura 2000** : Réseau de milieux établi à l'échelle européenne et visant à conserver des habitats (Directive « habitats) favorables à certaines espèces. Dans les Pyrénées-Atlantiques nous sommes concernées par les espèces piscicoles suivantes : Alose feinte et Grande Alose, Chabot, Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Saumon atlantique, Toxostome, Écrevisse à pieds blancs.

**Arrêté de protection de biotope** : arrêté préfectoral visant à protéger un habitat ou un biotope abritant une espèce protégée.

**Hydro-écorégions de type 2 (HER 2)**: principales caractéristiques

Les Pyrénées-Atlantiques sont concernées par 4 HER de type 2 dont voici les caractéristiques principales :



Figure 6 : cartes des HER 2 (d'après Wasson et al. 2002, rev. 2011; CEMAGREF Lyon)

- **Coteaux molassiques du bassin de l'Adour** : région de collines dont la partie principale (à l'est) a une morphologie très structurée en vallées et thalwegs orientés dans un axe sud-nord, et des basses collines à l'ouest à la morphologie plus hétérogènes. Relief de collines (200-500 m), pentes moyennes et climat océanique assez arrosé.
- **Bordure pyrénéenne atlantique** : régions de collines au relief assez accentué (flysch sédimentaires dominant) jusqu'à 900 m d'altitude. Pentas assez marquées et climat océanique.
- **Pyrénées Étage montagnard** : entre 500 et 1800 m, c'est zone intermédiaire entre la haute montagne au régime nival et les reliefs moins élevés au nord. Relief découpé, pentes très fortes et climat montagnard humide.
- **Pyrénées occidentales, étage alpin et subalpin** : partie occidentale de la chaîne des Pyrénées au relief élevé (3000 m) et découpé. Pentas très fortes, climat montagnard froid et humide, étage nival.

**Bibliographie** : WASSON J.G, CHANDESRIIS A., PELLA H., BLANC L., 2002 : Les hydro-écorégions de France métropolitaines (rapport CEMAGREF)

# FICHES CONTEXTES



Diagnostic et programmation

# COTIERS BASQUES

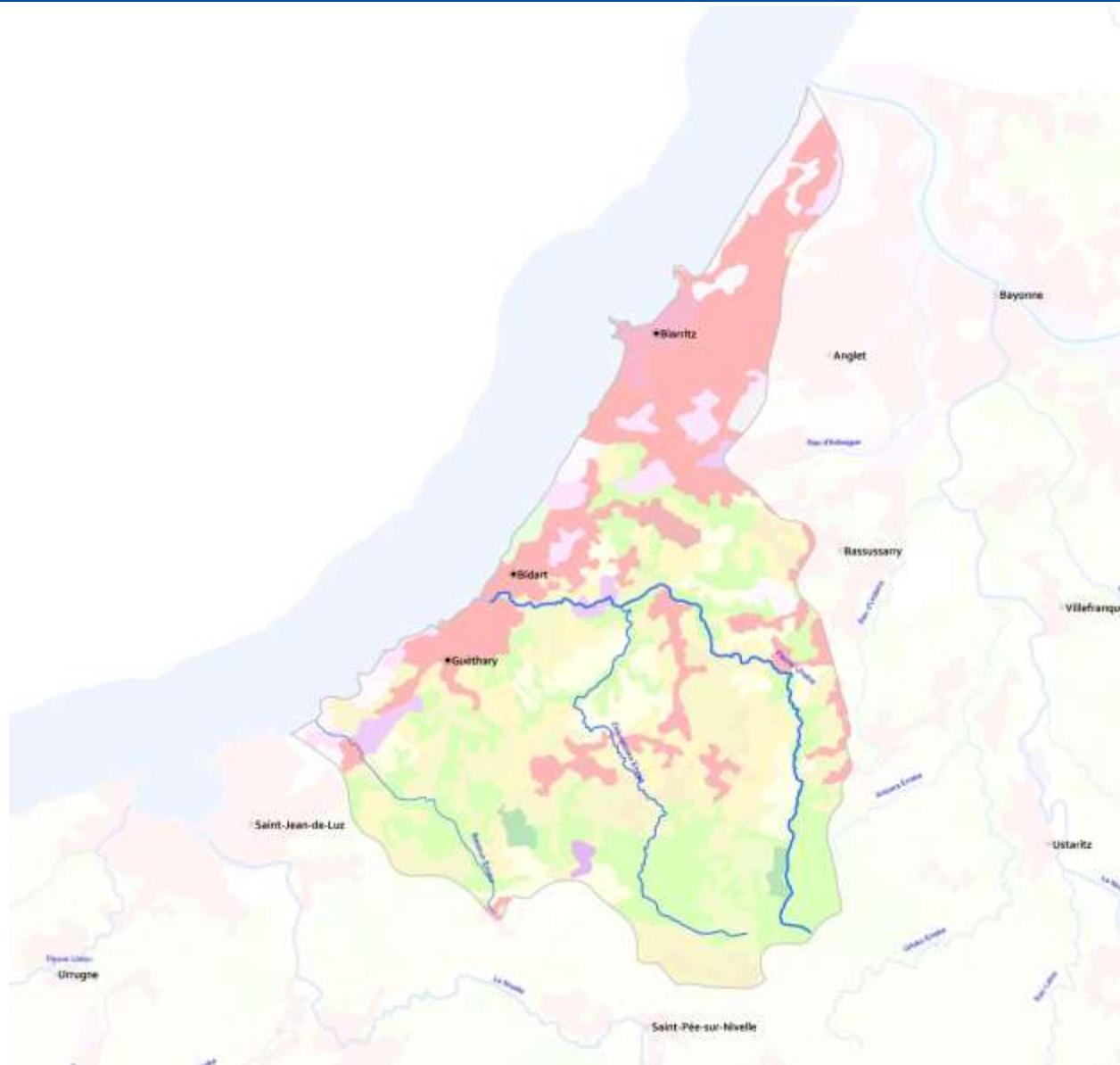
- Nivelle
- Côtiers

# COTIERS



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Côtiers

### Occupation du sol

(Par tonnage de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Données géographiques : IGN, CORINE Land Cover, 2006  
IGN Cartographie IGN 2000 - Reproduction interdite  
Système d'Information géographique de l'Etat - Données de  
répartition des communes et de la population  
Région Pyrénées-Atlantiques (RPA) et de la Région Nouvelle-Aquitaine

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : source Bois Apalaga, commune de Saint-Pée-sur-Nivelle (altitude 133 m) Aval : limite de la mer, 200 m en aval du pont routier RN 10, commune de Bidart						
Cours d'eau principal	L'Ouhabia (ou Uhabia), le Grand Isaka (ou Antereneko erreka ou Basarun erreka)						
Longueur du cours d'eau principal	Uhabia : 15 km, Grand Isaka : 6,2 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	4 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	Ouhabia : 0,88 % Grand Isaka : 1,4 %						
Longueur des affluents	26,5km						
Surface en eau	Cours d'eau : 12,74 ha Plans d'eau : 26 ha						
Surface du bassin versant	93,5 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Grés, calcaires, marnes et argiles						
Masses d'eau	FRFR272 : L'Uhabia de sa source à l'océan FRFRC11_1 : Basarun Erreka FRFR272_1 : Zirikolatzeko Erreka						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE : Fleuve Uhabia (A)</b> <b>Natura 2000 : Lac de Mouriscot (FR7200777)</b>						
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de communes Sud Pays-Basque (CCSPB) Syndicat Mixte de l'Ouhabia Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à truite puis zone à Ombre et zone à Barbeau B4 à B7						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'adour						
Qualité de l'eau 2010	Station 05237800 : Le Zirikolatzeko Erreka en amont d'Ahetze: <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #D3D3D3;">Biologie</td> </tr> </table> Station 05237900 : L'Ouhabia à Bidart <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #FFD700;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #FFD700;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Granulométrie moyenne constituée de galets et graviers en amont puis de sables et limons en aval						
Bassin versant	Elevages bovins, prairie, forêt de feuillus, petites agglomérations						
PEUPEMENT							
Domaine	Intermédiaire						
Espèce repère	Truite commune à l'amont et Brochet à l'aval						
État fonctionnel	Perturbé						
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, TOX, BAF						
Peuplement en place	ANG, VAI, GOU, LOF, LPP, CHE, VAN, TRF, PER, BRO, TAN, CCO, CAS, GAM, PES Poissons d'estuaire en aval du contexte : MUP, GOB, FLE, LOU, ATH, PLI						
HALIEUTISME							
Catégorie piscicole	L'Ouhabia est classée en 2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole du domaine privé de sa source jusqu'à la partie maritime à Bidart (gare). Ce cours d'eau est soumis à l'influence des marées dans sa partie aval. Quelques cours d'eau côtiers sont encore sans classement piscicole.						
AAPPMA	AAPPMA Nivelle-Côte-Basque						
Espèces cibles	Anguille, truite, brochet, goujons et autres cyprinidés						
Déversements	-						
Taille minimale de capture de l'espèce repère	TRF : 20 cm      BRO : 50 cm						
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF : 10						

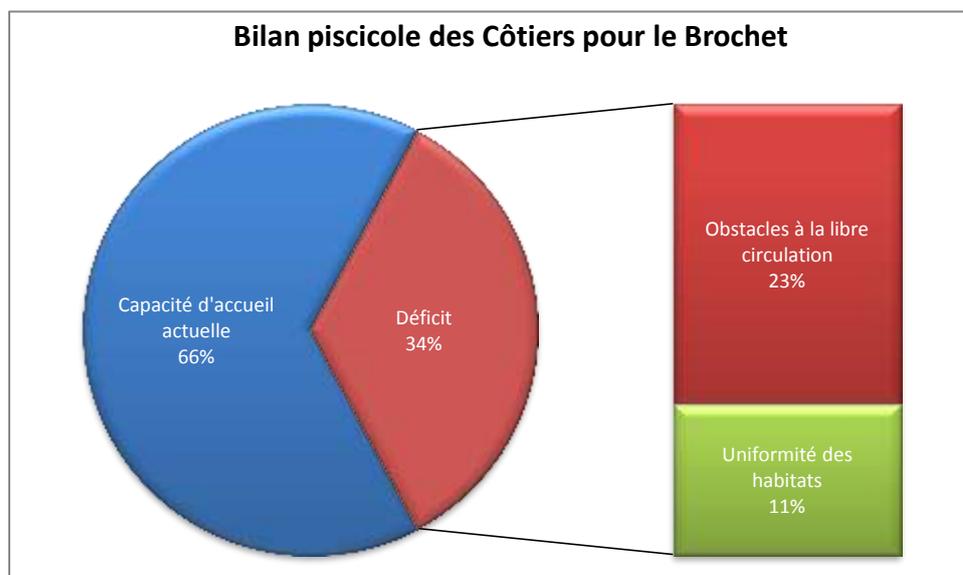
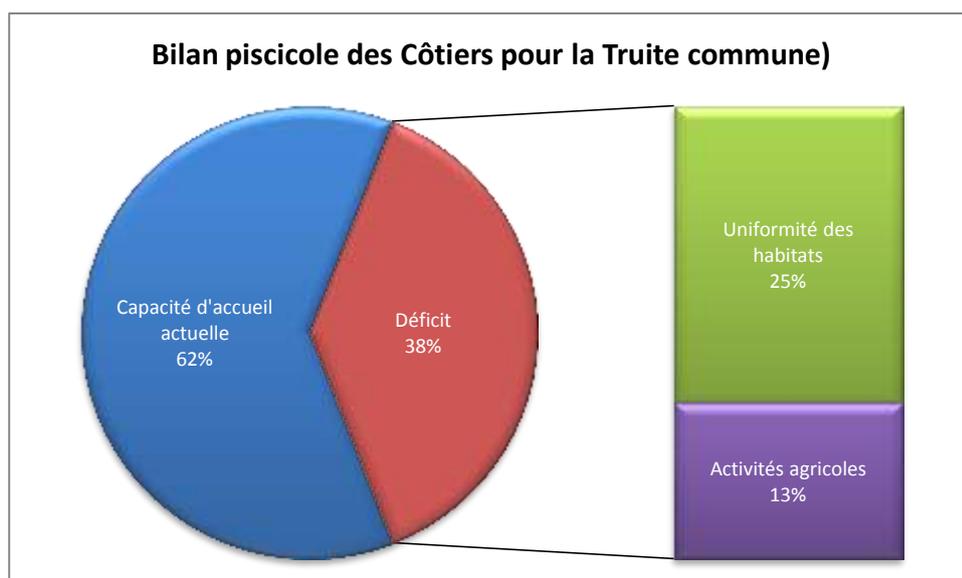
Un contrat de bassin versant est en cours sur l'Uhabia, dans lequel sont intégrées les préconisations de ce plan.

Un SAGE « Côtiers basques » est également en cours d'élaboration (périmètre délimité et Commission locale de l'Eau constitué le 05/12/2011)

Le présent contexte est également intégré au sein de l'Unité 1 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## État des lieux piscicole

Le contexte est perturbé à 30 % pour l'espèce repère brochet et à 38 % pour l'espèce repère truite commune. L'état du contexte étant donné par celui de l'espèce la plus perturbée (cf. méthodologie), le contexte Côtiers est donc perturbé à 38%.



Les principales perturbations sont :

1. les obstacles à la libre circulation (accès aux frayères des espèces repères)
2. le fort encombrement du lit à l'amont et la faible diversité des habitats à l'aval

3. les pollutions diffuses des activités agricoles sur l'ensemble du bassin versant
4. les rejets industriels (CSDU de Zaluaga Bi à Saint-Pée-sur-Nivelle, et zones d'activités d'Arbonne)

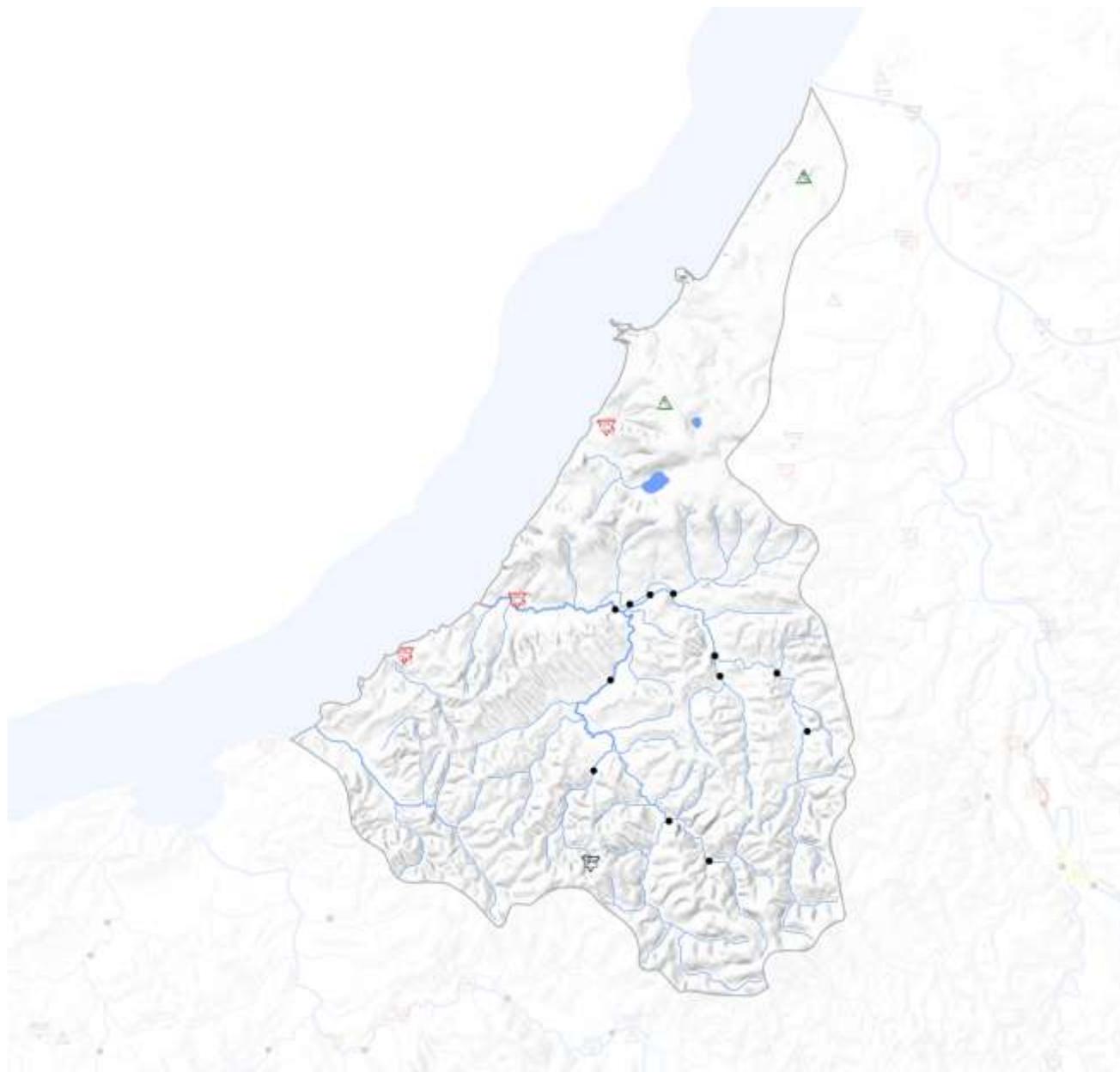
Ce contexte présente aussi un fort potentiel pour la colonisation et la croissance de l'Anguille (jusqu'à 2/3 du peuplement piscicole à l'aval), laquelle est perturbée par un certains nombres d'ouvrages difficilement franchissables à infranchissable en condition normale de débit.

Lors des inventaires relatifs au plan national anguille (PNA), des truites de mer (forme migratrice de la truite commune) sont régulièrement capturées sur l'Uhabia. Comme pour l'anguille, les premiers obstacles rendent inaccessibles les zones plus favorables à la reproduction de la truite de mer plus en amont, privant ainsi les faibles populations de truites communes d'un brassage génétique intéressant pour la dynamiser.

Un nouvel aménagement (portes à clapet dérivant les eaux de l'Uhabia vers un déversoir d'orage avec évacuation au large) visant à protéger les plages de Bidart des pollutions organiques et bactériennes en cas d'orage verra le jour en 2012 (Autorisation préfectorale de 6 années dans l'attente des effets des différents programmes visant à restaurer la qualité des eaux). Ses effets, notamment sur l'Anguille et les autres migrateurs, devront être suivis et corrigés le cas échéant.

Quant au brochet, sa reproduction est rendu problématique par les difficultés d'accès à ces zones de fraie pour les mêmes raisons auquel s'ajoute l'artificialisation des berges sur sa zone naturelle de répartition.

# CARTES DES PERTURBATIONS



## Côtiers

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés (DR/GMA)

- 1/20
- 1/200
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



1 KM



**Remarques :**  
Sources : Programme SCOT, CORSE (cartes), and  
RQ Carthage 64 2011. Reproductions autorisées  
Système d'Information sur l'eau de l'Ados Sartene - Institut  
de Recherche et de Développement Scientifique  
Modèle en ligne par l'EPHSM (S) et l'ADOS Sartene

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin de rétablir la conformité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration de la continuité écologique
- Amélioration des habitats et restauration des frayères à brochet à Arbonne (Uhabia et Alhorgako) pour 400m<sup>2</sup>
- Amélioration des habitats/recherche restauration des frayères à truites en amont
- Amélioration des pratiques agricoles\*

Le SIVOM de l'Uhabia souhaite prendre la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la continuité écologique ainsi que de l'amélioration des habitats piscicoles. Les opérations de restauration pourront être effectuées dans ce cadre. La fédération et l'AAPPMA « Nivelle-Côte Basque ».

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Restauration de 400 m <sup>2</sup> de frayères à brochet	Préservation des milieux et amélioration de la reproduction du brochet	SIVOM de l'Uhabia	4000
Restaurer la continuité écologique	Accès des géniteurs (TRF et BRO) aux zones de frayères	SIVOM de l'Uhabia CCSPB Propriétaires	60000
Restaurer-diversifier les habitats piscicoles	Améliorer la qualité de l'habitat	SIVOM de l'Uhabia	30000
Entretien du réseau hydrographique	Maintien de la fonctionnalité des cours d'eau	SIVOM de l'Uhabia - AAPPMA	15000
Amélioration des pratiques agricoles	Réduction des rejets, de l'érosion, du piétinement des cours d'eau	SIVOM de l'Uhabia	394200

Le contexte Côtiers est concerné par 2 types de schéma et programmations dans lesquels les actions ci-dessus peuvent naturellement s'inscrire :

- un Contrat de bassin 2011-2013
- Un SAGE Côtiers basques est en cours d'élaboration et concerne ce bassin : le périmètre est délimité et la Commission locale de l'Eau a été constituée le 05/12/2011.
- Le contexte fait partie de l'Unité 1 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Suivi du projet de stockage et rejet en mer des crues de l'Uhabia (suivis piscicoles, mortalités post-crues...)
- Amélioration des connaissances (effets du CSDU Zaluaga Bi, état des populations d'écrevisses à pied blanc).
- Maîtrise de l'urbanisation et vigilance sur le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV)

## Gestion piscicole préconisée

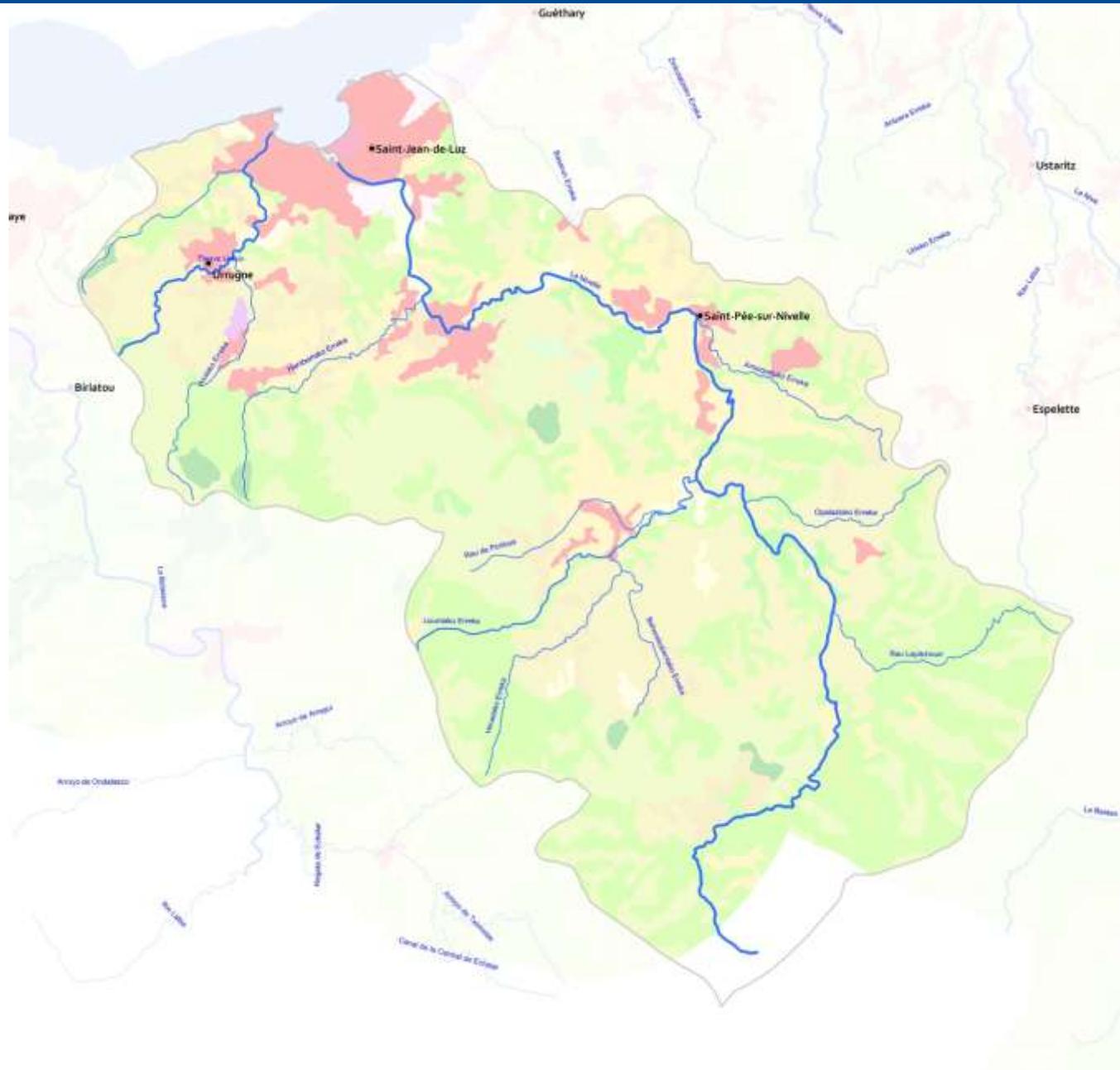
Une gestion patrimoniale à 5 ans est préconisée sur ce contexte.

# NIVELLE



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Nivelle

### Occupation du sol (Proportionnalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Données géographiques : IGN, CORINE LandCover, voirie  
 BD Carthage © IGN 2014 - Reproduit avec autorisation  
 Systèmes d'Information sur l'Eau de Bassin Adour Garonne - Données  
 reproduction interdites et strictement limitées.  
 Modèles en ligne par HYDRA 3D et EXCUR 3D/Modél

# ÉTAT DES LIEUX

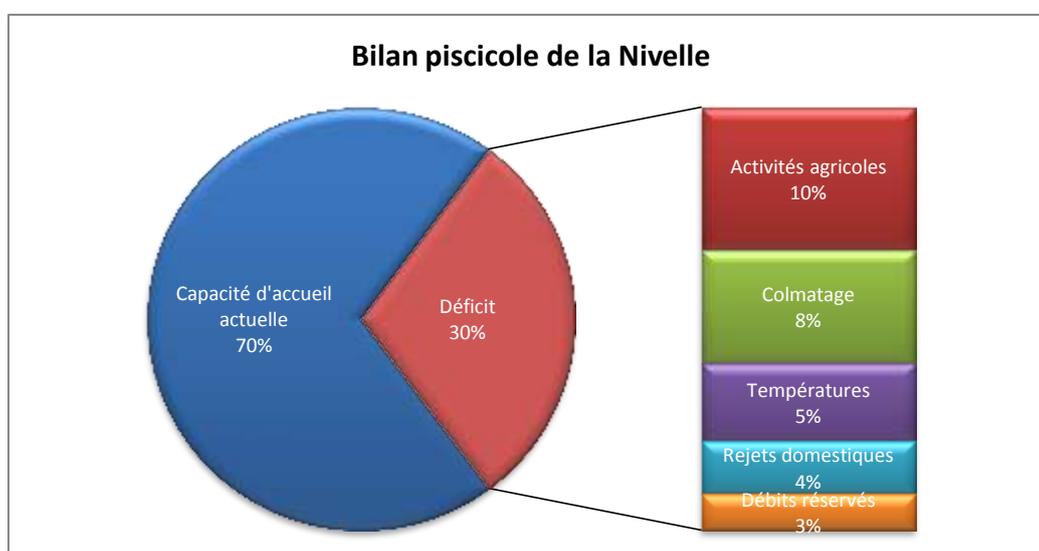
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : source en Espagne (altitude 520m) (entrée dans le département altitude 70 m) Aval : limite de la mer, baie de Saint-Jean-de-Luz (altitude 0 m)			
Cours d'eau principal	La Nivelle			
Longueur du cours d'eau principal	41 km dont 8,8 km en zone maritime 32,2 km en eau douce dont 19,5 km en France et 12,7 km en Espagne			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	9,7 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	1,27 %			
Longueur des affluents	134 km			
Surface en eau	Cours d'eau : 64 ha Plans d'eau : 20 ha			
Surface du bassin versant	279 km <sup>2</sup> dont 64km <sup>2</sup> en Espagne			
Substrat Géologique	Massif Pyrénéen sur le relief. Grès, calcaires, marnes.			
Masses d'eau	FRFR273 : La Nivelle de sa source à l'océan FRFR462 : Le Lizuniako erreka de sa source au confluent de la Nivelle FRFR830 : L'Untxin de sa source à l'océan FRFR273_3 : Ruisseau Lapitchouri FRFR273_5 : Amezpetuko Erreka FRFR273_6 : Haniberreko Erreka FRFR462_1 : Ruisseau de Portoua FRFR462_2 : Beherekobentako Erreka FRFR830_1 : Arolako Erreka			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Nivelle (A), Lizuniako erreka (A), Lurgorietta (A), Opalazioko erreka (A), Untxin (A) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : la Nivelle <b>Réservoirs biologiques</b> : BV du fleuve la nivelle en amont de la confluence du Tontoloko Erreka (inclus) <b>Très bon état</b> : Uzkaingo erreka, Arrayoko erreka <b>Natura 2000</b> : FR7200785 : Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de commune Sud Pays-Basque Syndicat Intercommunal du Bassin de la Nivelle			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite à zone à barbeau (Huet) B2 à B7			
Hydro-écorégion	Amont : Bordure Pyrénéenne atlantique Aval : Coteaux molassiques bassin de l'adour			
Qualité de l'eau 2010	Station 05237000 : La Nivelle en aval de St-Pée <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Sur le cours d'eau principal : habitats moyennement diversifiés. Peu de caches et d'abris. Granulométrie fine et dalles de roche mère. Un colmatage important. Les habitats sont de meilleure qualité sur la plupart des affluents.			
Bassin versant	Élevages bovins, ovins, équins, prairies et forêt de feuillus, petites agglomérations, développement de l'urbanisme à l'aval, Barthes de la Nivelle			

PEUPEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI en amont, VAI, LOF, CHA, TRF, puis en aval TOX, VAN, CHE, GOU, BAF et espèces d'estuaire
Peuplement en place	VAI, GOU, LOF, TRF, ANG, LPP, TAC, CHE, EPI, TRM, SAT, ALA, LPM, LPR, MUP, FLE, PLI
HALIEUTISME	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public en aval de la Maison Olhagaray (Saint-Pée-sur-Nivelle) 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé de la Maison Olhagaray (Saint-Pée-sur-Nivelle) jusqu'à la frontière franco-espagnole (Dancharia) Domaine maritime de l'embouchure jusqu'au pont d'Ascain (limite de salure des eaux). Quelques ruisseaux côtiers sont encore sans classement piscicole.
AAPPMA	AAPPMA Nivelle-Côte-Basque
Espèces cibles	Truite, anguille, saumon.
Déversements	Truites commune et truites Arc-en-ciel adultes à l'aval Projet d'élevage à partir des souches locales pour alevinages ciblés (compensation effet des crues)
Taille minimale de capture de l'espèce repère (TRF)	25 cm en aval du barrage d'Ourroutiénéa (Pisciculture « Darguy ») sur la Nivelle 20 cm dans tous les autres cours d'eau
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	5 TRF sur la Nivelle, 10 TRF ailleurs

## État des lieux piscicole

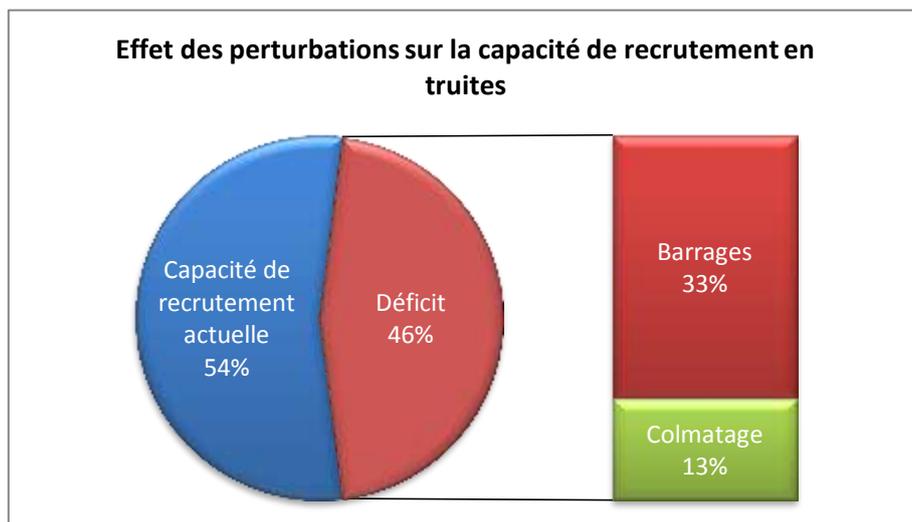
Le contexte est perturbé à 30 % pour sa capacité d'accueil, essentiellement par les activités agricoles et l'impact des retenues (hydroélectricité, pisciculture, écrêteur de crue, loisir et eau potable) entraînant colmatage perte d'habitat lotiques et modifications thermiques.



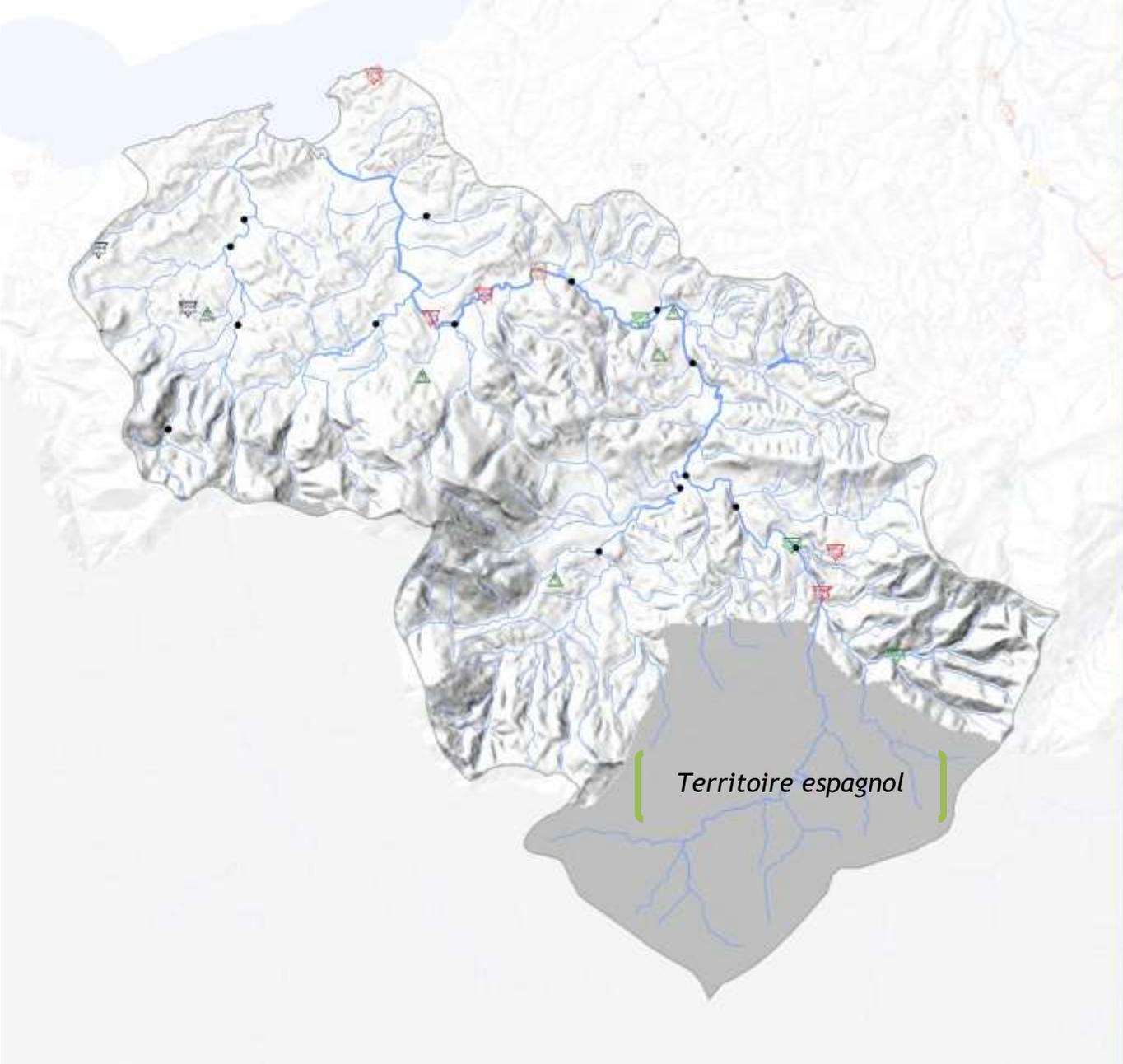
Quant à la capacité de recrutement, même si elle n'est pas limitante selon la méthodologie utilisée (> à la capacité d'accueil), le fait qu'elle soit réduite de près de la moitié est inquiétante : 72 % (33/46) de cette réduction étant due à la non accessibilité aux frayères de l'amont du fait de quelques barrages infranchissables ou difficilement franchissables et situés relativement en aval des axes. Le reste du déficit est dû au colmatage créé par les remous des retenues de ces mêmes barrages, par l'érosion des sols agricoles, les rejets domestiques et des carrières.

La Nivelles a ainsi souffert de son non classement au titre du L432-6 du code de l'Environnement : en conséquence, seuls les barrages d'Uxondoa et d'Olha ont été équipés (Maitrise d'ouvrage) par la FDAAPPMA 64 et l'AAPPMA de la Nivelles respectivement.

Ces passes sont actuellement exploités par l'INRA de Saint-Pée sur Nivelles et par Migradour pour le suivi des migrateurs amphihalins. La passe d'Olha nécessite une restauration.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Nivelle

- Les pressions potentielles**
- Aquaculture
  - Obstacle à l'écoulement
  - Ouvrage hydroélectrique
  - Prélèvement d'eau
  - Rejet industriel
  - Station d'épuration

- Les débits réservés (COT/OMM)**
- 1/10
  - 1/20
  - 1/40
  - Tronçon non court-circuité



2 Km



**Sources:**  
Léon-impérial: INRS, COTM, L'Estuaire, 2008  
Bé-Cartage: KIV 2012 - Réseau Carthage Inter-région  
Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour-Garonne - SIEBAG  
représentation graphique et géométrique: INRS  
Rédaction: 2012 par FOTYMA, IJG et EXCURT/Thalass

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin de rétablir la conformité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Améliorer les pratiques agricoles
- Améliorer la continuité écologique (notamment pour compenser la perte des frayères dues au barrage écrêteur de Lurberria), barrages et autres busages (2 seuils ont été récemment effacés en Espagne sur la Nivelle).
- Maîtrise des rejets liés au développement des ventas à Dancharria (nouvelle STEP franco-espagnole en 2012) et amélioration du fonctionnement de la STEP de Saint-Pée
- Préservation des têtes de bassin

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Réduction des rejets, de l'érosion, du piétinement des cours d'eau	À définir (Contrat de bassin et/ou SAGE)	À définir
Équiper le barrage du Moulin d'Iriart («pisciculture Darguy »)	Accès des géniteurs aux zones de frayères (14,5 km sur la Nivelle, hors affluents)	Propriétaire (la FDAAPPMA a été maître d'ouvrage de l'étude en 2004)	120000
Restaurer la continuité écologique sur les affluents	Accès des géniteurs aux meilleures zones de frayères sur le Lurgorietta	CCSPB - FDAAPPMA	60000
Restauration-entretien des affluents	Maintien d'une bonne fonctionnalité et d'une bonne diversité des habitats.	AAPPMA	30000

Le contexte Nivelle est concerné par 3 types de schéma et programmations dans lesquels les actions ci-dessus peuvent naturellement s'inscrire :

- Un premier Contrat de rivière animé par la CCSPB a été achevé en 2006. Les programmes d'entretien se poursuivent et un Contrat de bassin sera signé en 2012.
- Un SAGE Côtiers basques est en cours d'élaboration et concerne ce bassin : le périmètre est délimité et la Commission locale de l'Eau a été constituée le 05/12/2011.
- Le contexte fait partie de l'Unité 1 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Amélioration des connaissances : état des populations d'écrevisses à pied blanc, partage des informations avec l'INRA (suivis piscicoles) pour éviter les doublons
- Maîtrise de l'urbanisation et vigilance sur le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV)

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale à 5 ans est préconisée sur ce contexte pour le cours d'eau principaux. Une gestion patrimoniale immédiate est possible pour les têtes de bassin et certains affluents à définir.

# ADOUR ATLANTIQUE

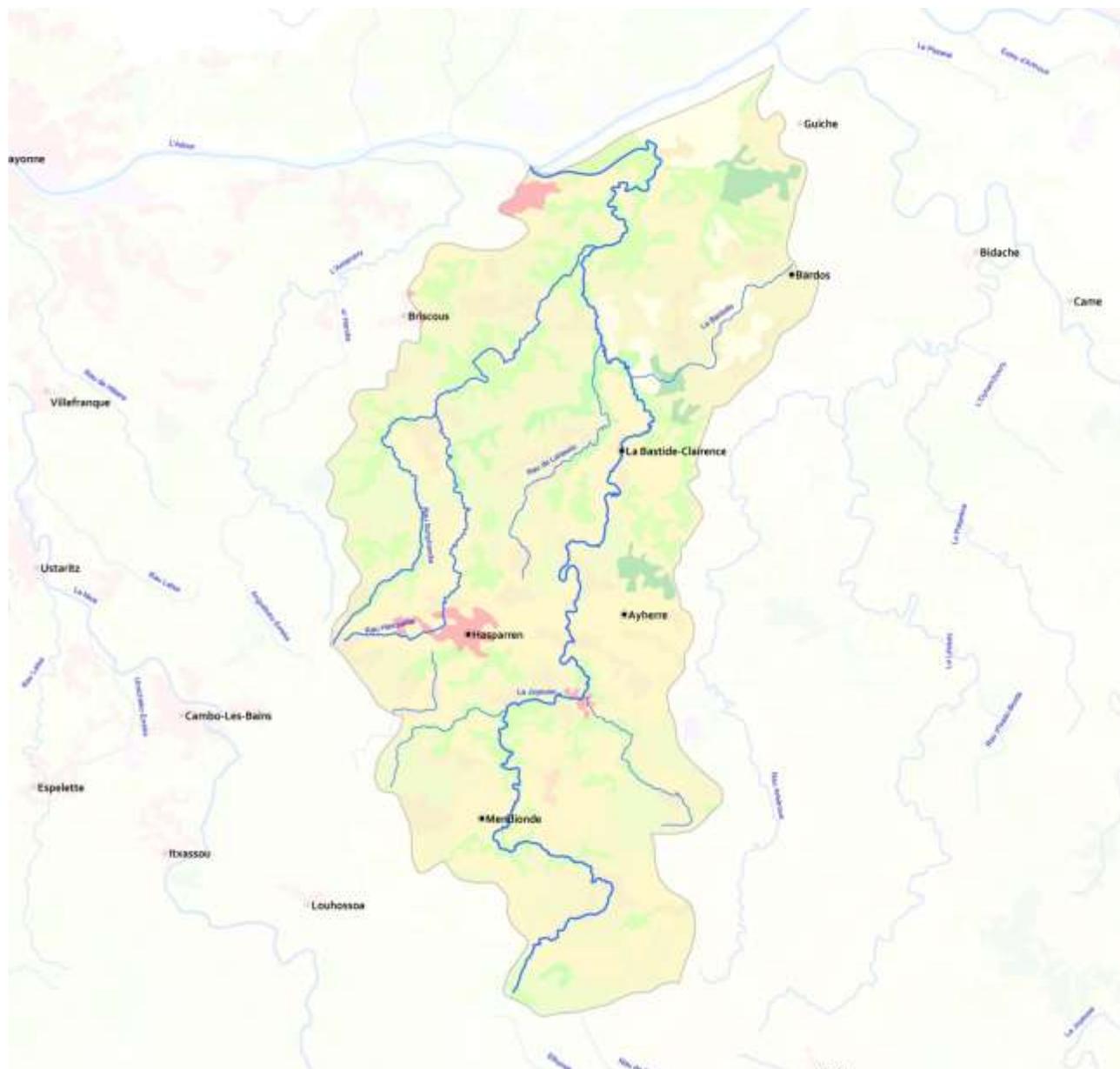
- Aran
- Ardanavy
- Bidouze amont
- Bidouze aval
- Lihoury

# ARAN (ou JOYEUSE)



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Joyeuse

### Occupation du sol

(Par localités de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Hydrographie - SDA, CORSE (2011) (avec modification)  
Région Aquitaine - Reproduction et adaptation  
Mairie de Joyeuse - Service Adm. Général - Carte de  
répartition des communes de la région Aquitaine  
Modifié en 2011 par l'ADP 64 et l'ONF 64

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

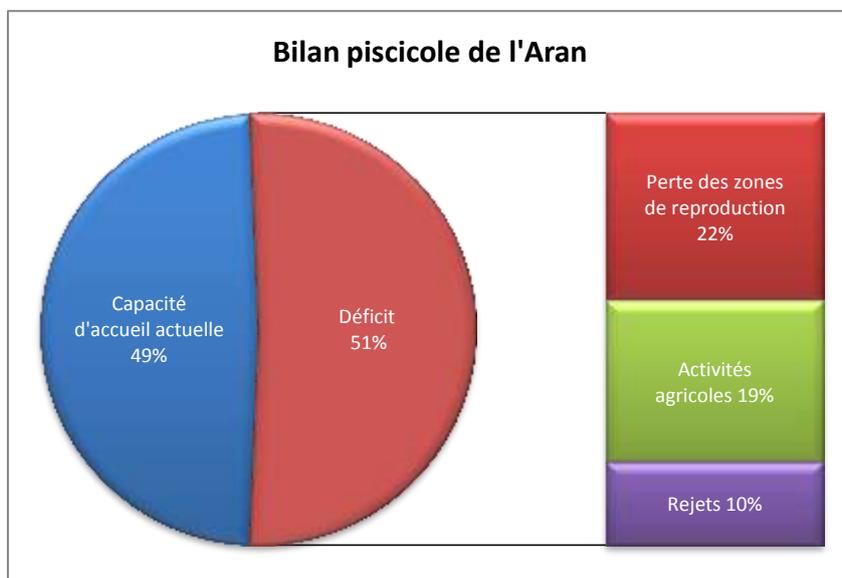
INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Aval : confluence avec l'Adour, commune d'Urt (altitude 2 m) Amont : source de la Joyeuse, commune de Helette (altitude 580 m)			
Cours d'eau principal	La Joyeuse ou l'Aran			
Longueur du cours d'eau principal	48,4 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	5,8 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	1,2 %			
Longueur des affluents	74,7 km plus tous les canaux drainant les Barthes			
Surface en eau	39 ha			
Surface du bassin versant	199 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Gneiss à l'amont, grés et argiles à l'aval			
Masses d'eau	FRFR455 La Joyeuse du confluent de la Bardolle (incluse) au confluent de l'Adour FRFR455_1A La Joyeuse du Garraldako Erreka à la Bardolle FRFR455_1B La Joyeuse de sa source au Garraldako Erreka FRFR455_2 Ruisseau de Lartasso FRFR455_3 La Bardolle FRFR455_4 Ruisseau Suhyhandia			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : l'Adour (A), la Joyeuse en aval de la Tannerie de Bonloc (A), ruisseau du Termi (A) la Joyeuse en amont de la Tannerie de Bonloc (B) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : la Joyeuse en aval de la tannerie de Bonloc <b>Natura 2000</b> : La Joyeuse (FR7200788), l'Adour (FR7200787)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents SIVU Erreka Berriak Communauté de Communes du Pays d'Hasparren (Amont) Communauté de Communes du Pays de Bidache (Aval)			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite à zone à brème (Huet). B4 à B9 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques du bassin de l'Adour (aval) Bordure Pyrénéenne atlantique (Amont)			
Qualité de l'eau 2010	Station 05200300 : La Joyeuse à Bardos <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	En amont, les habitats sont constitués par la granulométrie (blocs, galets, graviers) et par les sous berges et racines. Dans la partie aval, la granulométrie est plus faible (sables et argiles). Les habitats sont constitués par des profonds, des herbiers, des sous berges et racines. La zone d'influence des marées sur la Joyeuse s'étend jusqu'au Moulin neuf soit 11 km à partir de la confluence avec l'Adour.			
Bassin versant	Barthes de la Joyeuse, maïs, kiwis, élevages bovins, ovins, équins, prairies, forêts, petits villages			

PEUPEMENT	
Domaine	Cyprinicole
Espèce repère	Brochet
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	En amont : CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE Partie médiane : LOF, GOU, CHE, TOX, VAN, BAF En aval : PER, BRO, GAR, TAN, CCO, ABL, SAN, PES, BRE, ROT, PCH, BBG
Peuplement en place	Dans la zone amont : TRF, VAI, LOF, GOU, ANG Dans la partie médiane : LOF, GOU, VAI, APP, BAF, ANG, CHE, VAN Zone d'influence des marées : PER, BRO, GAR, ABL, SAN, PES, BRE, ROT, PCH, BBG, ANG, MUG, FLE
HALIEUTISME	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé de sa source au pont d'Ayherre 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé du pont d'Ayherre au pont de Bardos 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine public du pont de Bardos à la confluence avec l'Adour
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Mixe aval du pont de Bardos AAPPMA de la Nive en amont
Espèces cibles	Anguille, poissons blancs, carnassiers, truite.
Déversements	
Taille minimale de capture de l'espèce repère	BRO : 50 cm TRF : 20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF : 10

Un plan de gestion des Barthes de l'Aran porté par le Conseil général est en cours d'élaboration : il concerne la partie aval du contexte.

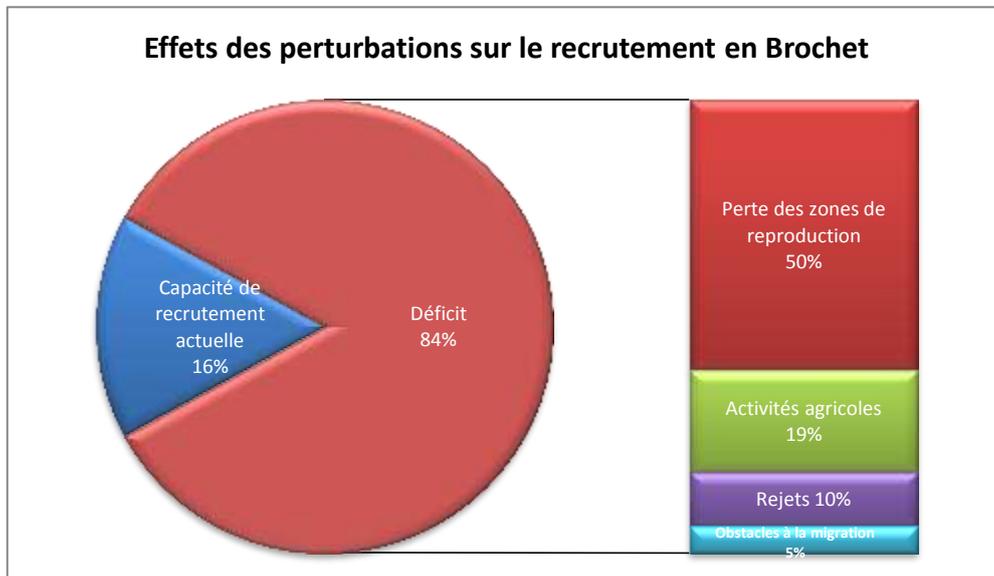
## État des lieux piscicole

Sur ce contexte, c'est la capacité de recrutement qui est limitante car elle dégradée et inférieure à la capacité d'accueil. Le déficit étant de 51 %, ce contexte est donc moyennement perturbé pour le brochet.

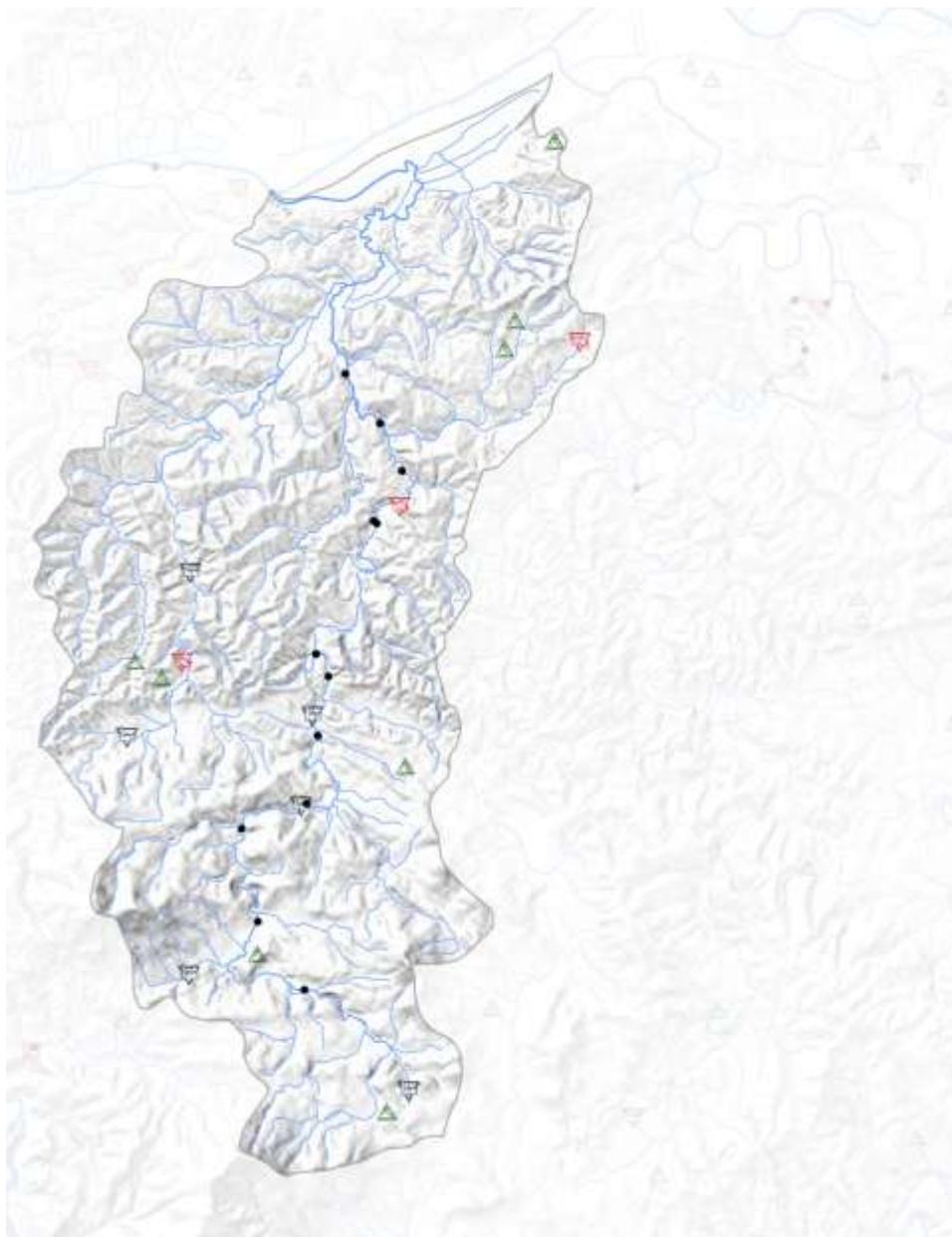


## Les principales perturbations sont :

- 1- la perte des zones de reproduction (drainage, endiguement, remblaiement de zones humides et/ou inondables)
- 2- les activités agricoles (pollutions agricoles diffuses, mise en culture de prairies inondables...)
- 3- les rejets domestiques et industriels (agro-alimentaire, surtout à l'amont du contexte)
- 4- en ce qui concerne le recrutement et l'accès aux zones de frayères, les obstacles à la migration (12 seuils divers, dont 8 infranchissables) constituent un handicap certain pour le brochet, même si c'est dans une moindre mesure que pour la truite bien présente à l'amont ou pour l'anguille.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Joyeuse

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(CMR/CMR)

-  1/10
-  1/100
-  1/100
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



Sources:  
Météo France - IGN, CORSE Land Cover, joint  
BD Carthage/IGN vector - Reproduction Interdit  
Système d'Information sur l'eau de Bassin-Artois-Charonne / DREAL  
reproduit avec l'aimable autorisation de l'IGN  
Modèle en papier par POPMA s.r.l. et SOGUE T&B&B

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Restauration de frayères à brochet
- Amélioration des pratiques agricoles et traitement des rejets
- Amélioration de la continuité écologique

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Recensement et restauration de zone de frayères (1600 m <sup>2</sup> )	Accès des géniteurs aux zones de frayères, augmentation du recrutement	CG 64 S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents SIVU Erreka Berriak	16000
Améliorer la continuité écologique	Accès des géniteurs aux zones de frayères	Institution Adour (études) Propriétaires (travaux)	A définir
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes et propriétaires (particuliers et industriels)	A définir

Le contexte Aran est concerné par 2 types de schéma et programmations dans lesquels certaines des actions ci-dessus peuvent naturellement s'inscrire :

- un projet de « Valorisation des Barthes de l'Aran » porté par le Conseil général
- Le contexte fait partie de l'Unité 2 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Sur ce contexte une actualisation des connaissances des populations piscicoles est à réaliser notamment sur le brochet, soit à travers des campagnes spécifiques, soit à l'occasion de la mise en place du plan de gestion des Barthes de l'Aran, soit à travers le réseau national Anguille (2 stations sur l'Aran).
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes (Érable négundo, jussie...)

## Gestion piscicole préconisée

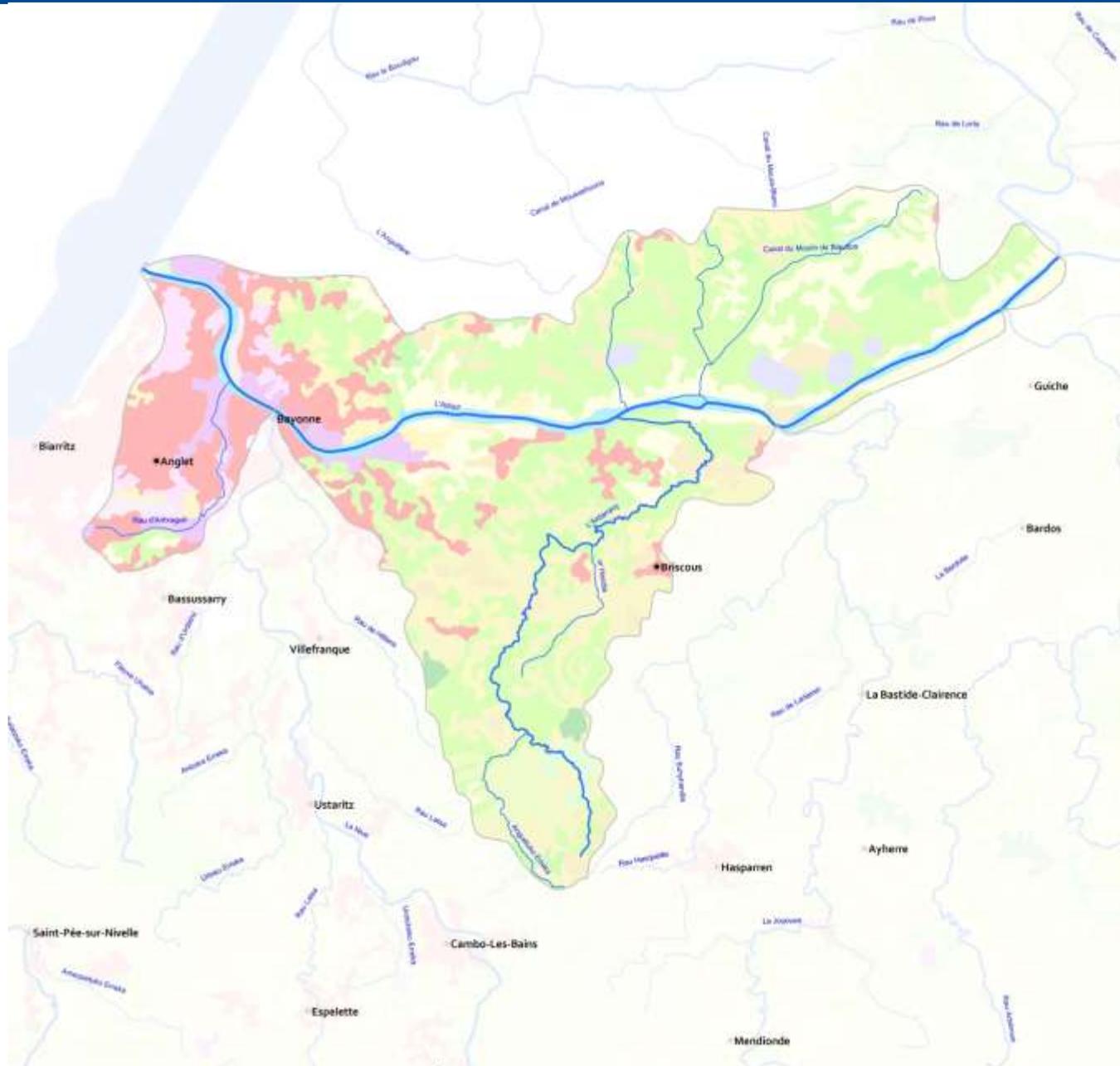
Une gestion patrimoniale différée est proposée pour ce contexte.

# ARDANAVY



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Ardanavy

### Occupation du sol

(Partonsité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### SOURCES:

Maîtrise des données : IGN, CORINE Land Cover, INSEE  
 IGN Cartographie IGN 2020 - Représentation simplifiée  
 Système d'information sur l'eau de Bassin Adour Garonne - Données  
 agroécologiques issues de l'INRAE (Système d'Information  
 Nivées en 2012 pour l'APPMA 64 et SICAD Pyrénées)

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Hors fleuve Adour (zone maritime) Amont : source de l'Ardanavy, commune d'Hasparren (altitude 150 m) Aval : confluence avec l'Adour, commune d'Urcuit (altitude 2 m)
Cours d'eau principal	L'Ardanavy
Longueur du cours d'eau principal	25,8 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	5,9 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,57%
Longueur des affluents	29,7 km plus tous les canaux drainant les Barthes
Surface en eau	Cours d'eau : 70 ha (22,4 ha hors fleuve Adour) Plans d'eau : 81 ha
Surface du bassin versant	219 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Grés, calcaires, marnes, sables, argiles
Masses d'eau	FRFRT6_8 Canal du Moulin de Biaudos FRFRT6_9 L'Ardanavy FRFRT7_1 Ruisseau du Moulin Esbouc FRFRT7_2 Ruisseau d'Aritxague
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : L'Ardanavy (tout le cours), l'Adour, Ruisseau de Portou, l'Estey Rouge, le Canal du Moulin de Biaudos, l'Estey de Naciet, l'Estey de Puntet, l'Estey de Lion, Estey de Save, le Canal de la Made, l'Estey de Pierras. (tous liste A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : l'Adour <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : l'Adour <b>Natura 2000</b> : L'ADOUR (FR7200724), L'ARDANAVY (FR7200787), BARTHES DE L'ADOUR (FR7200720)
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour Communauté de Communes Nive-Adour
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à truite à zone à brème (Huet) B4 à B9 (Verneaux).
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques du bassin de l'Adour
Qualité de l'eau 2010	Pas de station : Supposée « bonne » en amont et « moyenne à médiocre » en aval
Habitat	La partie aval est soumise à l'influence des marées. La granulométrie est constituée de graviers, sables et limons. Les habitats sont constitués par des fonds, des sous berges et racines.
Bassin versant	Quelques élevages ovins et équins, maïs, peuplier et kiwis, prairies, petits villages, Barthes de l'Ardanavy sur l'aval.
PEUPLEMENT	
Domaine	Cyprinicole
Espèce repère	Brochet
État fonctionnel	Perturbé

Peuplement théorique	En amont : CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE Partie médiane : LOF, GOU, CHE, TOX, VAN, BAF En aval : PER, BRO, GAR, TAN, CCO, ABL, SAN, PES, BRE, ROT, PCH, BBG
Peuplement en place	Zone d'influence des marées : PER, PES, TAN, PCH, BRO, BBG, GAR, CCO, MUC, FLE, ANG, GAM Zone médiane : ANG, VAI, LOF, GOU, GAR, VAN, CHE, BRO Zone amont : VAI, LOF, GOU, CHE, TRF, ANG
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine public de la confluence avec l'Adour au lieu-dit Portoberry, commune de Briscous 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé du lieu-dit Portoberry à la source
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Mixe AAPPMA de la Nive
Espèces cibles	Anguille, poissons blancs, carnassiers
Déversements	Pas de déversement de poissons
Taille minimale de capture de l'espèce repère	BRO : 50 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	BRO : 2/jour/pêcheur

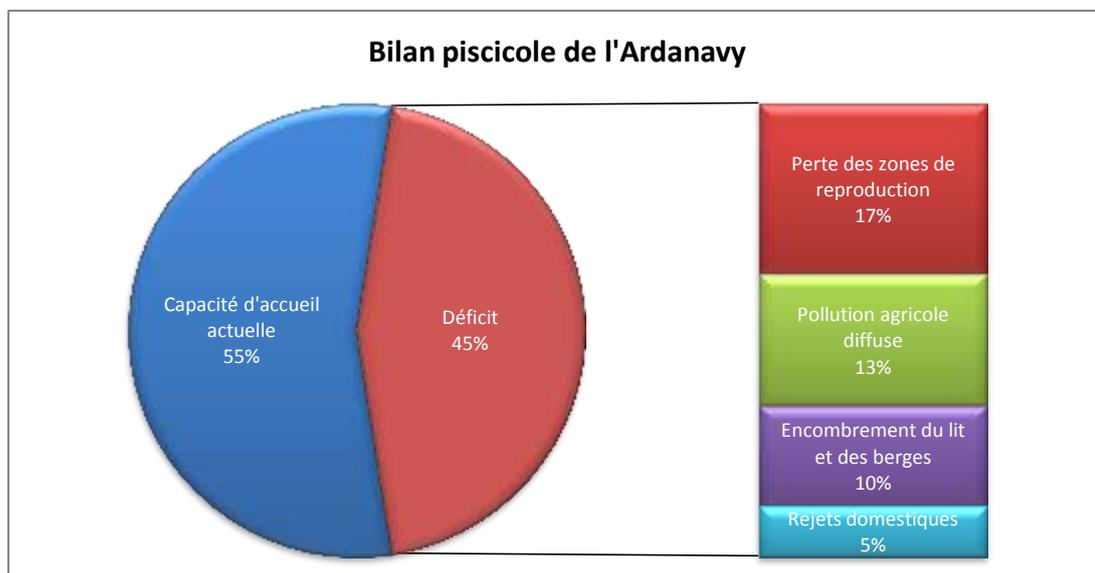
Un plan de gestion des Barthes de l'Ardanavy porté par le Conseil général est en cours d'élaboration : il concerne la partie aval du contexte.

## État des lieux piscicole

Sur ce contexte, c'est la capacité de recrutement qui est limitante car elle dégradée et inférieure à la capacité d'accueil. Le déficit étant de 45 %, ce contexte est donc moyennement perturbé pour le brochet.

Les principales perturbations sont :

- 5- la perte des zones de reproduction (drainage, endiguement, remblaiement de zones humides et/ou inondables)
- 6- les activités agricoles (pollutions agricoles diffuses, mise en culture de prairies inondables...)
- 7- un défaut d'entretien du lit et des berges
- 8- les rejets domestiques et industriels (agro-alimentaire, surtout à l'amont du contexte)
- 9- en ce qui concerne le recrutement et l'accès aux zones de frayères, les obstacles à la migration sont peu nombreux (2 seuils de moulin non visibles sur la carte suivante) et ne constituent pas un handicap important pour le brochet.





# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Restaurer des zones de frayères de manière compatible avec la libre circulation de l'anguille (gestion des Barthes)
- Amélioration des pratiques agricoles
- Programme d'entretien et de restauration du lit et des berges
- Améliorer la continuité écologique (pour la croissance de l'Anguille)

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Recensement et restauration de zone de frayères (3600 m <sup>2</sup> )	Accès des géniteurs aux zones de frayères, augmentation du recrutement	CG 64 S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents	36000
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau	À définir	À définir
Programme restauration entretien	Amélioration des fonctionnalités et de la qualité des habitats	S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour	À définir
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes et propriétaires (particuliers et industriels)	À définir

Le contexte Aran est concerné par 2 types de schéma et programmations dans lesquels certaines des actions ci-dessus peuvent naturellement s'inscrire :

- un projet de « Valorisation des Barthes de l'Arday » porté par le Conseil général
- Le contexte fait partie de l'Unité 2 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Sur ce contexte une actualisation des connaissances des populations piscicoles est à réaliser notamment sur le brochet, soit à travers des campagnes spécifiques, soit à l'occasion de la mise en place du plan de gestion des Barthes de l'Arday, soit à travers le réseau national Anguille (2 stations sur l'Arday)).
- Améliorer la continuité écologique pour l'Anguille, la Lamproie marine et l'Alose
- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes (Érable négundo, jussie...)

## Gestion piscicole préconisée

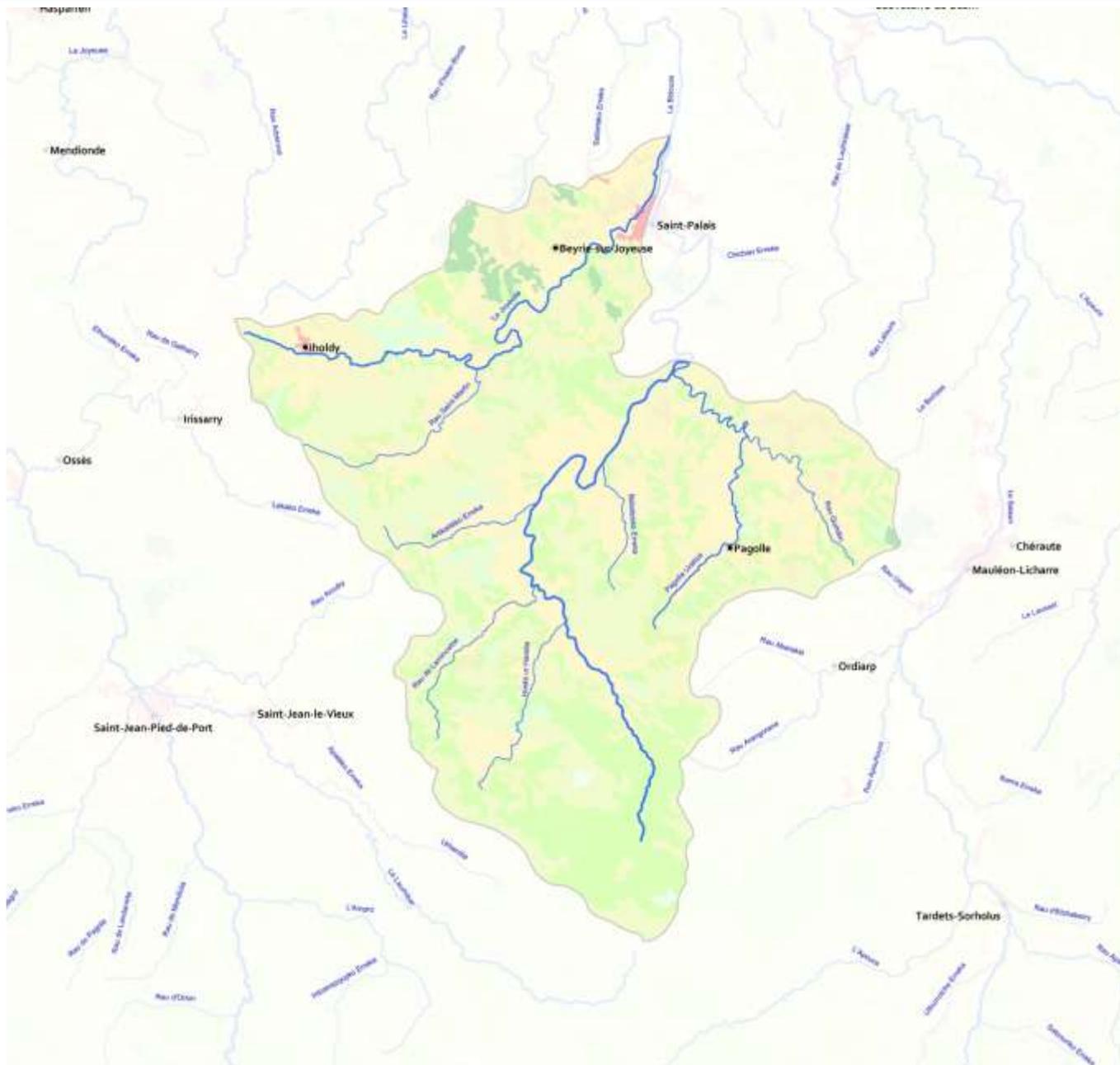
Une gestion patrimoniale différée est proposée pour ce contexte.

# BIDOUZE AMONT



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Bidouze amont

### Occupation du sol

(Partonskité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



SOURCES :  
Union européenne, SDIS, CORSE LandCover, and  
BD Carthage© IGN 2014 - Reproduction interdite  
Système d'Information Géographique du Bassin Adour Garonne - Données de  
reproduction interdites et réservés droits.  
Rédacté en 2014 par l'OPMMA (up) et l'OCDE Toulouse

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : Source de la Bidouze Pic d'Estarré, à Aussurucq (altitude 730 m) Aval : Confluence avec l'Ispachoury erreka à Uhart-Mixe (altitude 75 m)			
Cours d'eau principal	La Bidouze			
Longueur du cours d'eau principal	34 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	10,6 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	2%			
Longueur des affluents	126 km			
Surface en eau	104,9 ha			
Surface du bassin versant	333 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Calcaires et grés			
Masses d'eau	FRFR265 La Bidouze de sa source au confluent du Pagolla Uraitza FRFR446 La Joyeuse du confluent du Saint-Martin au confluent de la Bidouze FRFR265_1 Hosta ur Handia FRFR265_2 Babatzeko Erreka FRFR265_3 Artikaitéko Erreka FRFR265_4 Ruisseau de Laminosine FRFR267_1 Pagolla Uraitza FRFR446_1 La Joyeuse			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : la Bidouze (B) <b>Réservoirs biologiques</b> : BV de la Bidouze à l'amont du pont de la RD933 (commune d'Uhart-Mixe) à l'exclusion du BV du ruisseau Quihilliri <b>Très bon état</b> : BV du ruisseau Quihilliri <b>Natura 2000</b> : La Bidouze et ses affluents (FR7200789)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes d'Amikuze (aval contexte)			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite puis zone à ombre (Huet) B4, B5 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Bordure Pyrénéenne atlantique Pyrénées Étage montagnard			
Qualité de l'eau 2010	Station 05201057 : La Joyeuse en amont de Saint-Palais <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #6699FF;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats constitués par la granulométrie (dalle, pierre, caillou), par la végétation aquatique et par quelques profonds et sous berges. Colmatage par dépôts biologiques			
Bassin versant	Élevages bovins, ovins, porcins, équins, prairies, forêts, petits villages			
PEUPLEMENT				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			

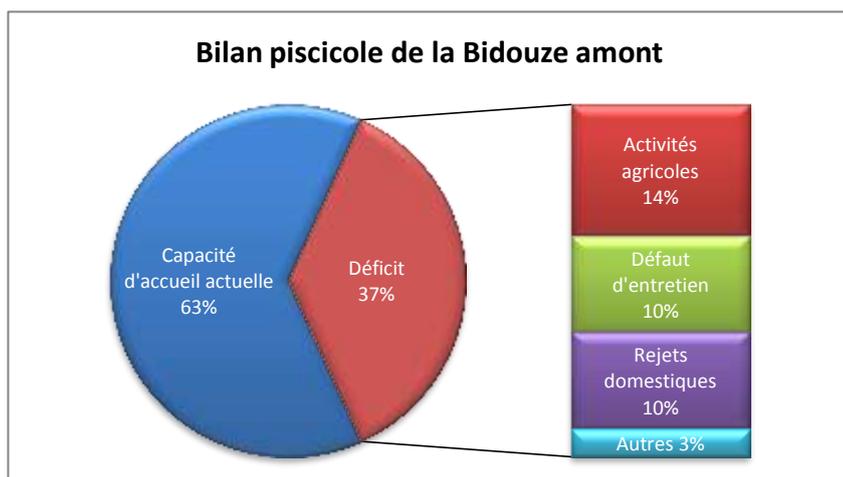
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	En aval : CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE En amont : CHA, TRF, VAI, LOF
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, ANG, TOX, CHE, LPP APP, TRF dans les affluents et les sources de la Bidouze
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie, du domaine privé de sa source jusqu'au pont d'Uhart-Mixe (D302) 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé du pont d'Uhart Mixe au Moulin du Port de Came
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Mixe APRN sur la Joyeuse et son lac à Iholdy (jusqu'au pont, commune de Lantabat)
Espèces cibles	Truite, anguille
Déversements	TAC portions sur la Joyeuse et la Bidouze Boîtes Vibert sur la Joyeuse à Iholdy
Taille minimale de capture de l'espèce repère	25 cm sur la Bidouze à l'aval de la confluence avec l'Artikaïteko 20 cm ailleurs
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

Une étude diagnostic sur le BV de la Bidouze a été réalisée par le Conseil général en 2009 préalablement à la création d'un outil de gestion intégré de l'eau sur le bassin versant de la Bidouze. A ce jour, et en l'absence de maître d'ouvrage structuré et compétent sur ce bassin, c'est une association émanant de l'AAPPMA du Pays de Mixe (Amikuzeko Erreken Lagunak) qui assure l'entretien des affluents de la Bidouze.

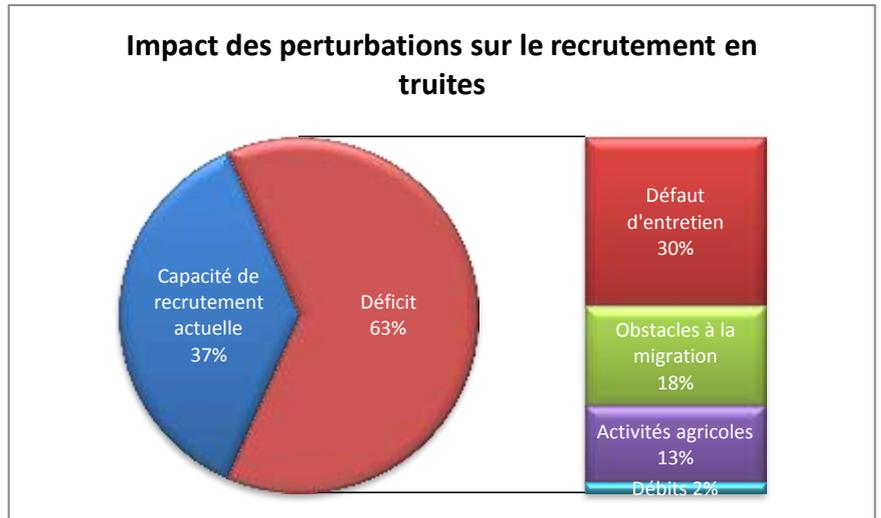
## État des lieux piscicole

Les principales perturbations sont :

- Les activités agricoles (élevage à l'amont, cultures intensives à l'aval)
- L'encombrement du lit et des berges de la plupart des cours d'eau
- Des rejets domestiques encore mal maîtrisés
- Dans une moindre mesure, le captage d'eau potable à la source de la Bidouze (1/2 du débit)



A ces perturbations, il convient d'ajouter les obstacles à la migration qui affectent plus particulièrement la capacité de recrutement (limitation de l'accès aux zones favorables à la reproduction, voir ci-contre), laquelle est très perturbée (63 % de déficit) sans toutefois être limitante (théoriquement)



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Bidouze amont

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(DM/OMM)

-  1/10
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



**SOURCES :**  
Données topographiques : IGN, CORINE Land Cover, INSEE  
Bassin Carthage 2010 - Reproduction interdite  
Système d'information géographique de l'Agence Nationale de l'Eau  
Reproduction interdite et réservée à l'Agence  
Bassin de la Bidouze : FEDPMA 64 et IDEOUE (Eau)

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Mise en place d'un programme pluriannuel de restauration/entretien
- Amélioration du traitement des rejets
- Amélioration de la continuité écologique

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau et limitation de l'érosion	À définir	À définir
Programme de restauration entretien	Amélioration des fonctionnalités et de la qualité des habitats sur 20 % du linéaire d'affluents	À définir	125000
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes et propriétaires	À définir

Le contexte fait partie de l'Unité 4 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Préservation des têtes de bassin (APP et TRF) pour les réservoirs biologiques
- Étude des effets et valorisation (le cas échéant) de l'entretien des cours d'eau par l'association Amikuzeko Erreken Lagunak
- Actualisation des données sur les populations piscicoles du bassin

## Gestion piscicole préconisée

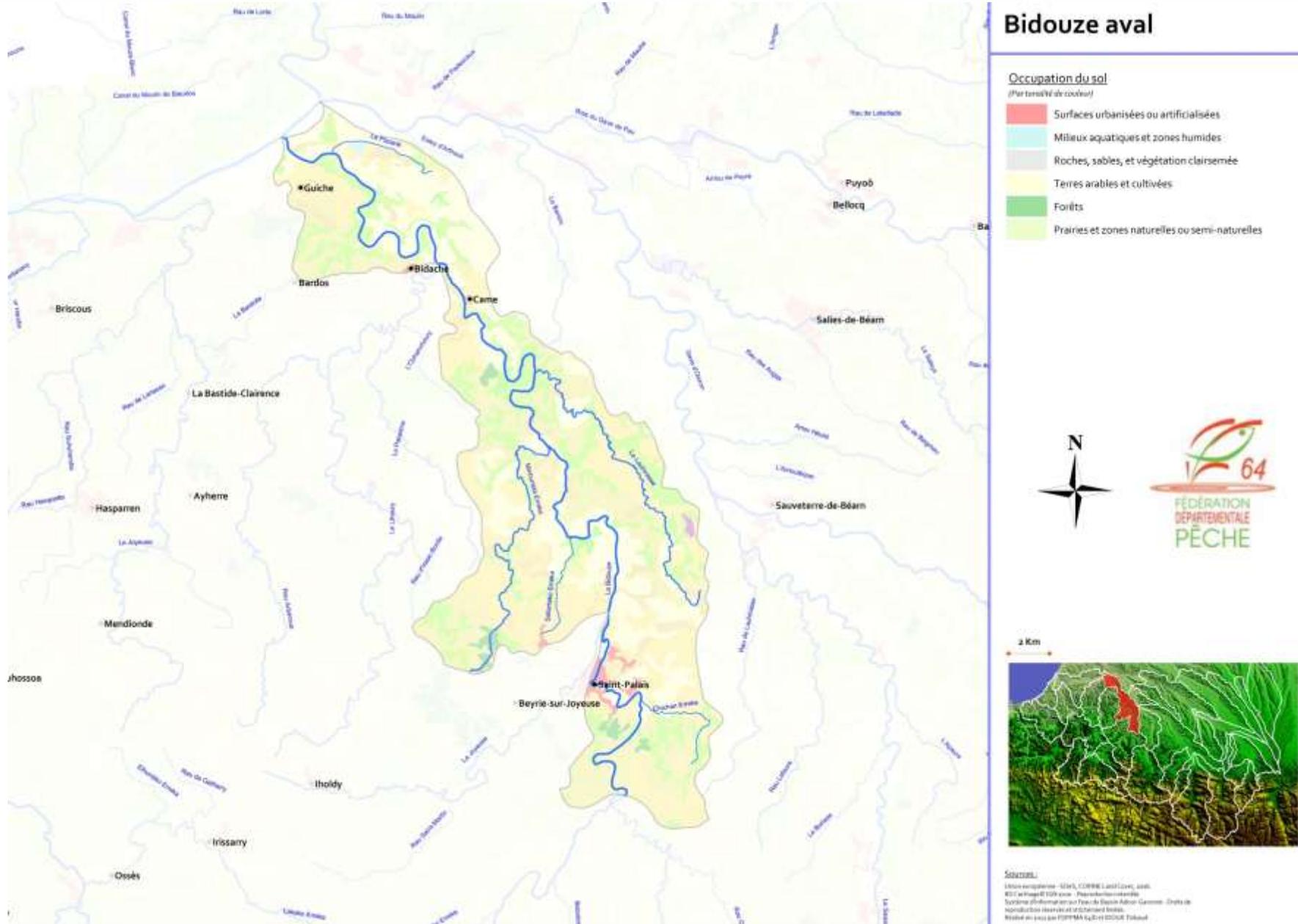
Une gestion patrimoniale à 5 ans est proposée pour ce contexte.

# BIDOUZE AVAL



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : Confluence avec l'Ispatchoury erreka à Uhart-Mixe (altitude 75 m) Aval : confluence de la Bidouze avec l'Adour, commune de Guiche (altitude 2 m)						
Cours d'eau principal	La Bidouze						
Longueur du cours d'eau principal	48,4 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	15,9 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,09 %						
Longueur des affluents	79 km						
Surface en eau	Cours d'eau : 106 ha Plans d'eau : 26 ha						
Surface du bassin versant	181,5 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Grès, calcaires et marnes, argiles et sables.						
Masses d'eau	FRFR267 La Bidouze du confluent du Pagolla Uraitza au confluent de l'Adour FRFR267_3 Sallarteko Erreka FRFR267_4 Minhurieta Erreka FRFR267_5 Le Lauhirasse						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : la Bidouze (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : La Bidouze, en aval du pont d'Uhart-Mixe, commune d'Uhart-Mixe (Pyrénées-Atlantiques) <b>Natura 2000</b> : La Bidouze et ses affluents (FR7200789)						
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents Communauté de Communes d'Amikuze						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à ombre à zone à brème (Huet) B5 à B9 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques du bassin de l'Adour Bordure Pyrénéenne atlantique (amont du contexte)						
Qualité de l'eau 2010	Station 05201055 : La Bidouze en aval de Saint-Palais <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Station 05201050 : La Bidouze à Biscay <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Habitats constitués par la granulométrie (dalle, pierre, caillou, sable), par la végétation aquatique (grands herbiers) et par quelques profonds et sous berges. Colmatage par dépôts biologiques						
Bassin versant	Elevages bovins, ovins, porcins, équins, canards, maïsiculture, prairies, forêts, petites agglomérations						
PEUPLEMENT							
Domaine	Cyprinicole						
Espèce repère	Brochet						
État fonctionnel	Perturbé						

Peuplement théorique	TAN, BRE, ROT, BBG, PCH, PER, BRO, GAR, CCO, ABL, SAN, PES, GOU, CHE, BAF, VAN en aval TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, TOX, VAN, BAF en amont
Peuplement en place	BRE, ROT, PCH, PER, BRO, GAR, CCO, ABL, SAN, PES, GOU, CHE, BAF, VAN, LOF, VAI, TOX, FLE, TRF, MUC, ANG. Anguille sous forme civelle jusqu'au pont de Came
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé du pont d'Uhart Mixe au Moulin du Port de Came 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine public du Moulin du Port de Came à la confluence avec l'Adour
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Mixe
Espèces cibles	Anguille, poissons blancs, brochet
Déversements	SAN d'un à 2 ans sur la Bidouze de Saint-Palais à Gabat
Taille minimale de capture de l'espèce repère	50 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	-

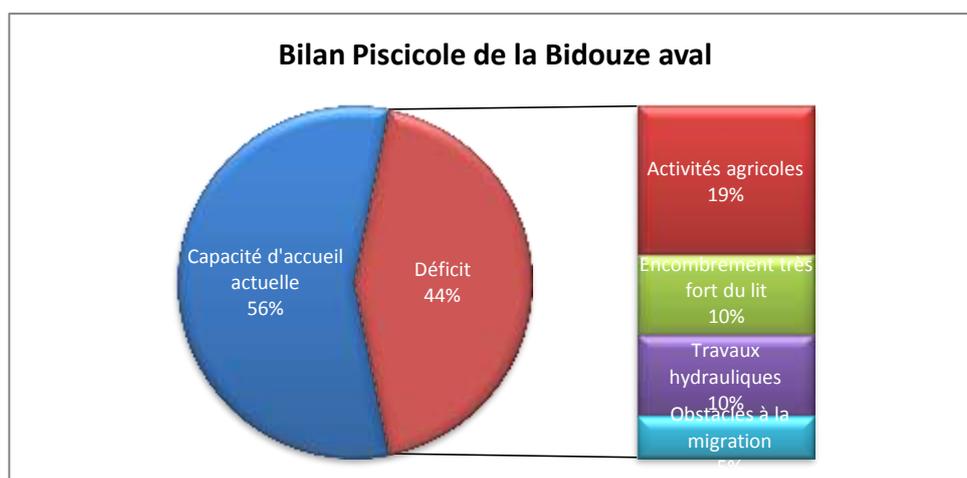
Une étude diagnostic sur le BV de la Bidouze a été réalisée par le Conseil général en 2009 préalablement à la création d'un outil de gestion intégré de l'eau sur le bassin versant de la Bidouze. A ce jour, et en l'absence de maître d'ouvrage structuré et compétent sur ce bassin, c'est une association émanant de l'AAPPMA de du Pays de Mixe (Amikuzeko Erreken Lagunak) qui assure l'entretien des affluents de la Bidouze.

## État des lieux piscicole

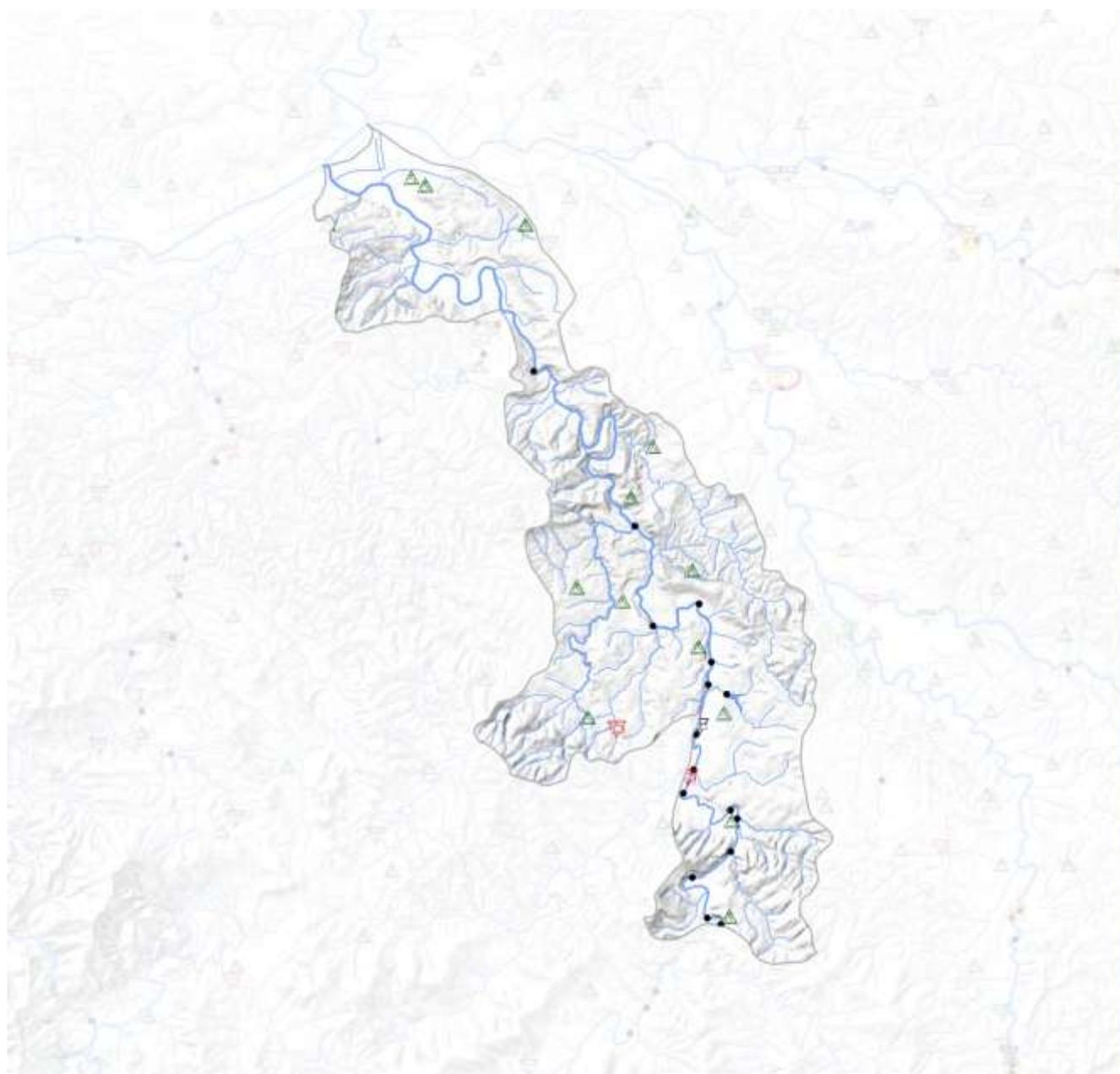
Le contexte est perturbé à 44 % pour la capacité d'accueil, et plus fortement encore pour le recrutement (90 %) : les principales zones de frayères à brochet identifiées en 2004 ont été remplacées depuis par des cultures de maïs.

Les principales perturbations sont :

- Les activités agricoles (élevages, maïsiculture, culture de kiwis, prélèvements d'eau pour l'irrigation, rejets des drainages)
- L'encombrement du lit et des berges de la plupart des affluents
- L'artificialisation du lit de la Bidouze (endiguement) et les nombreux obstacles à la migration



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Bidouze aval

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés (DRI/DMR)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



**Sources:**  
Données géométriques: IGN, CORINE LandCover, papi,  
M11 cartographie IGN, ArcGIS, République Française  
Système d'Information Géographique sur l'eau du Bassin Adour-Garonne. Données de  
répartition: données de l'INRA et de l'INRA. Données  
Relevées en 2012 par l'IFREMER et de l'INRA.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Recherche et restauration des dernières zones potentielles pour la reproduction du brochet (soit 10000 m<sup>2</sup> de frayères pour récupérer 50 % de la capacité de recrutement)
- Amélioration de la continuité écologique
- Amélioration des pratiques agricoles

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau	À définir	À définir
Restauration de frayères à brochet	Aménagement de 10000 m <sup>2</sup> de frayères	À définir	100000

Le contexte fait partie de l'Unité 4 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles

## Recommandation d'actions complémentaires

- Actualiser les données sur les populations piscicoles
- Favoriser la libre circulation pour l'anguille

## Gestion piscicole préconisée

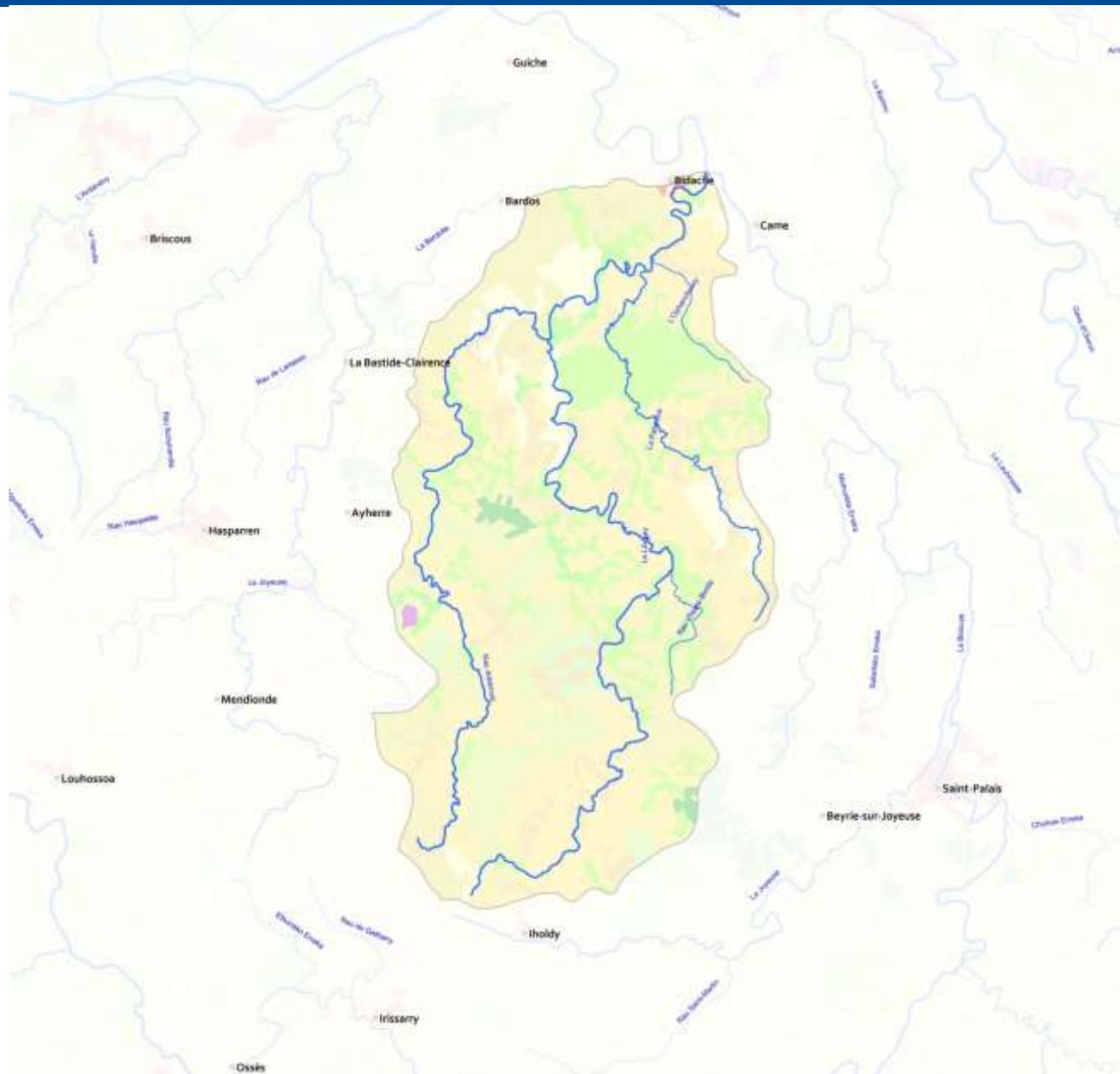
Une gestion patrimoniale différée est recommandée pour ce contexte.

# LIHOURY



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Lihoury

### Occupation du sol (Parcourez de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Union européenne - SDIS, CORSE Land Cover, 2018  
BD Carthage © IGN 2018 - République Française  
Système d'Information Géographique - France - IGN  
IGN 2018. Tous droits réservés et réservés à l'usage de la reproduction.  
Modifié en 2018 par GIPPMAN 64 et IGN 2018 - IGN 2018

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : Source du Lihoury, commune de Iholdy (altitude 195 m) Aval : confluence avec la Bidouze, commune de Bidache (altitude 4 m)			
Cours d'eau principal	Le Lihoury			
Longueur du cours d'eau principal	42,6 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	8,7 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,44%			
Longueur des affluents	77,4 km			
Surface en eau	71 ha			
Surface du bassin versant	189,5 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Grés et gneiss à l'amont, grés, calcaires et marnes à l'aval			
Masses d'eau	FRFRR266 Le Lihoury du confluent de l'Arbéroue au confluent de la Bidouze FRFRR266_1A Le Lihoury du Chirrita au confluent de l'Arbéroue FRFRR266_1B Le Lihoury de sa source au confluent du Chirrita FRFRR266_2A L'Arbéroue de l'Altzerreka au confluent du Lihoury FRFRR266_2B L'Arbéroue de sa source au confluent de l'Altzerreka FRFRR266_3 La Pataréna			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Lihoury (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le Lihoury, en aval de la prise d'eau du Moulin-Neuf à Bardos <b>Natura 2000</b> : La Bidouze, Lihoury compris (FR7200789)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de protection des berges de l'Adour Maritime et de ses affluents SIVU Erreka Berriak Communauté de Communes d'Amikuze Communauté de Communes du Pays d'Hasparren Communauté de Communes du Pays de Bidache			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite à zone à barbeau (Huet) B4 à B8 de Verneaux			
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques du bassin de l'Adour (aval) Bordure Pyrénéenne atlantique (Amont)			
Qualité de l'eau 2010 (	Station 05201020 : Le Lihoury à Bidache <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #6699FF;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats diversifiés, quelques sous berges, racines, embâcles, petits trous et courants, et une granulométrie de moyenne importance.			
Bassin versant	Élevages bovins, ovins, porcins, équins, canards, maïsiculture, prairies, forêts, petites agglomérations			
PEUPLEMENT				
Domaine	Intermédiaire			
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles			

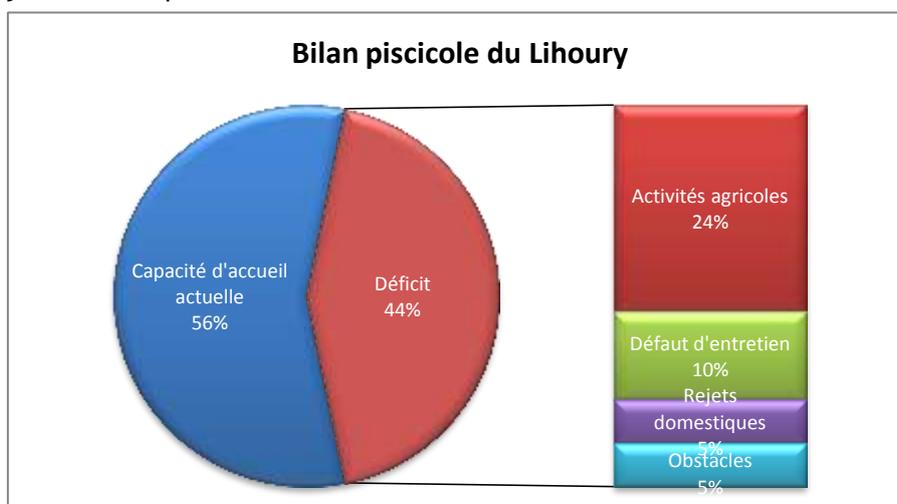
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX
Peuplement en place	Aval : GOU, CHE, TRF, VAI, TAC, ANG, LPP, TOX, ABL, VAN, BAF, GAR, PER, LOF, BRO Amont: TRF, VAI, LOF, GOU, TAC, CHE, LPP, ANG
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé de sa source au Moulin de Roby (Bidache) 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public du Moulin de Roby au pont de la D936. 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine public du pont de la D936 à la confluence avec la Bidouze
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Mixe AAPPMA Gure Errekak AAPPMA de la Nive APRN
Espèces cibles	Truites, anguilles, cyprinidés
Déversements	TAC portions sur le Lihoury (200 kg/an)
Taille minimale de capture de l'espèce repère	Pas de taille pour les cyprinidés rhéophiles TRF et TAC : 20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Pas de limites pour les cyprinidés rhéophiles TRF/TAC : 10

## État des lieux piscicole

Le déficit en capacité d'accueil est estimé à 44 %, le contexte est donc quantitativement fortement perturbé.

Les principales sources de perturbations sont :

- Les pollutions agricoles diffuses
- L'encombrement du lit et des berges et les obstacles à la migration (17)
- Les rejets domestiques



Qualitativement, on trouve les 6 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et 2 espèces de cyprinidés non rhéophiles (GAR, ROT):

$$\boxed{\text{ICR} = 66,7 \%}$$

Le contexte est dit conforme du point de vue qualitatif, perturbé par des espèces vraisemblablement issues de plans d'eau environnant.

# CARTES PERTURBATIONS



## Lihoury

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(DMDM)

-  1/10
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

1. Informations générales - 64 64, CDRH (Lahoury) (2010)  
2. BIL Carthage (2010) (2010) - Reproduction interdite  
3. Système d'Information des Services de l'Etat et de l'Etat - 64  
4. Mairie de Lahoury (2010) et de l'Etat - 64  
5. Mairie de Lahoury (2010) et de l'Etat - 64

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Les principaux enjeux de ce contexte sont le rétablissement de la libre circulation des espèces et la réduction des effets des activités agricoles.

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'érosion et du colmatage, réduction des prélèvements d'eau	À définir	À définir
Restauration entretien des cours d'eau	Amélioration et diversification des habitats piscicoles	À définir	100000
Améliorer la continuité écologique	Accès des géniteurs aux zones de frayères, accès des anguilles aux zones de grossissement	Institution Adour (études) Propriétaires (travaux)	60000 À définir
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes, propriétaires	À définir

Une étude globale animée par l'Institution Adour pour la restauration de la continuité écologique est en cours sur le Lihoury.

Le contexte fait partie de l'Unité4 du programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

Améliorer la connaissance des populations piscicoles sur les zones amont.

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale à 5 ans est proposée pour ce contexte

# CONTEXTE HORS UNITE HYDROGRAPHIQUE DE REFERENCE

Irati

# IRATI



**Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016**

# CARTE DU CONTEXTE



## Irati

### Occupation du sol (Partenariat de couleurs)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



3 Km



**Source:**  
Données cartographiques : SDIS, OSRME LandCover, 2006.  
BD Carthage © IGN 2010 - Réproducible à 200m.  
Système d'information géographique : Base de Données Réseau Surovers - Shells de  
expansion des données et des données de terrain.  
Modèle en 3D par TERRAIN 3D et ESRI/Mapbox

# ÉTAT DES LIEUX

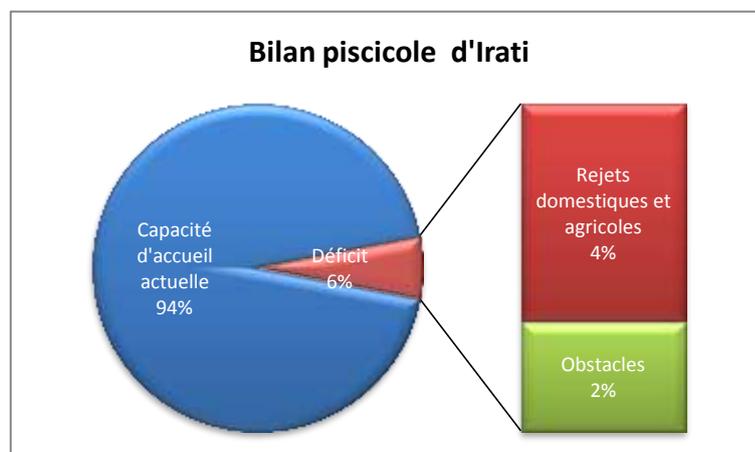
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	De sa source (Altitude 1367 m) à la frontière espagnole (Altitude 885 m)
Cours d'eau principaux	Iratiko erreka, Egurgi
Longueur du cours d'eau principal	12,8 km pour l'Iratiko erreka 6,7 km pour l'Egurgi
Largeur moyenne des cours d'eau principaux	3,9 m (Iratiko erreka) 3,7 m (Egurgi)
Pente moyenne des cours d'eau principaux	3,76% 6,76%
Longueur des affluents	49,3 km
Surface en eau	19 ha (hors plans d'eau)
Surface du bassin versant	74,2 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Grés, calcaires
Masses d'eau	Pas de masse d'eau définie sur ce contexte
Classements réglementaires	Très bon état : BV de l'Iratiko erreka
Structures locales de gestion (hors pêche)	Commission Syndicale de Cize (gestion des lacs)
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à truite (Huet) B1 à B3 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage montagnard
Qualité de l'eau 2010	Pas de station de mesure
Habitat	Granulométrie moyenne à forte, colmatage par des fines en aval des retenues
Bassin versant	Forêt, prairie.
PEUPLEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune
État fonctionnel	Conforme
Peuplement théorique	TRF, CHA, VAI
Peuplement en place	TRF, VAI
HALIEUTISME	

Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé sur tous les cours d'eau
AAPPMA	AAPPMA de la Nive AAPPMA de Basabüruä APRN
Espèces cibles	TRF
Déversements	Boîtes Vibert
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

Ce contexte est conforme : 6% de perturbation pour l'essentiel dus à des rejets domestiques et agricoles (estives). 3 plans d'eau perturbent également la libre circulation.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Irati

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(CNR/OMV)

-  1/10
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources :

Données topographiques : IGN, IGN-BDF (pour l'eau), IGN  
BDF Carthage-IGN (pour l'hydrographie)  
BDF MNT d'information sur l'eau de la Fédération Départementale Pêche  
BDF MNT d'information sur l'eau de la Fédération Départementale Pêche  
BDF MNT d'information sur l'eau de la Fédération Départementale Pêche

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes

Le bon état du contexte ne justifie pas l'établissement d'un plan des actions nécessaires. Néanmoins, l'amélioration de la continuité écologique et le traitement des rejets sont à étudier.

## Recommandation d'actions complémentaires

Une actualisation des données piscicoles est nécessaire pour ce contexte (les derniers inventaires piscicoles datant de 1999)

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale immédiate est recommandée sur ce contexte.

## UHR « LES GAVES »

- Aspe
- Baïses
- Beez
- Gave de Pau amont
- Gave de Pau intermédiaire
  - Gave de Pau aval
    - Lourdios
    - Neez
  - Oloron amont
    - Oloron aval
      - Ossau
      - Ousse
    - Ouzom
  - Saison amont
    - Saison aval
      - Saleys
      - Soust
      - Vert

# GAVE D'ASPE



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Aspe

- Occupation du sol**  
(Par tons de couleur)
- Surfaces urbanisées ou artificialisées
  - Milieux aquatiques et zones humides
  - Roches, sables, et végétation clairsemée
  - Terres arables et cultivées
  - Forêts
  - Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



**Source(s) :**  
L'Etat géopédologique - IGN, CORRE Land Use, 2006  
RDT et PrageRISD Agri - Pyrénées-Atlantiques  
Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour-Garonne - Droits de  
propriété des données et de l'interface IGN  
Modèle en 2002 par FOPFMA (G.D.) et SOGUR Tolosaud

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

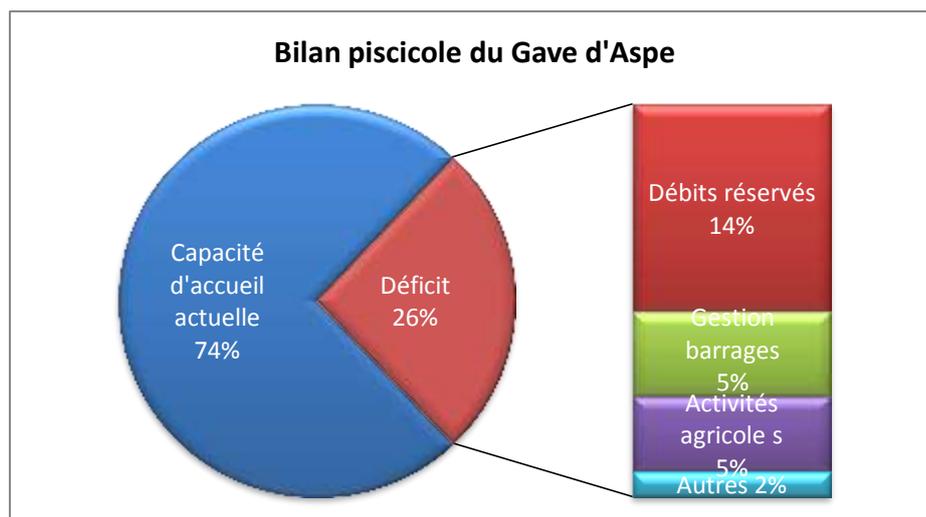
INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source du Gave d'Aspe en Espagne (altitude 1997 m) Aval : confluence des Gaves d'Aspe et d'Ossau, commune d'Oloron-Sainte-Marie (altitude 200 m)
Cours d'eau principal	Le Gave d'Aspe
Longueur du cours d'eau principal	63,8 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	10,1 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	2,8%
Longueur des affluents	255 km
Surface en eau	Cours d'eau : 162 ha Plans d'eau : 8 ha
Surface du bassin versant	505 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Calcaire, massif Pyrénéen
Masses d'eau	<p>FRFR254 Le Gave d'Aspe de sa source au confluent du Gave de Lescun</p> <p>FRFR255 Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau</p> <p>FRFR441 Le Gave de Lescun de sa source au confluent du Gave d'Aspe</p> <p>FRFR442 Le Gave d'Aydius (Gabarret) de sa source au confluent du Gave d'Aspe</p> <p>FRFRR254_1 Ruisseau d'Arnousse</p> <p>FRFRR254_2 Gave du Baralet</p> <p>FRFRR254_3 Le Sescoue</p> <p>FRFRR254_4 Gave de Belonce</p> <p>FRFRR254_5 Ruisseau de Sadum</p> <p>FRFRR255_2 La Berthe</p> <p>FRFRR255_3 Le Malugar</p> <p>FRFRR255_4 L'Aygue Bère</p> <p>FRFRR255_6 Le Barescou</p> <p>FRFRR255_7 L'Ourtau</p> <p>FRFRR255_8 Arrec de la Poursiouque</p> <p>FRFRR441_1 Le Barbot</p> <p>FRFRR441_2 Ruisseau Labadie</p> <p>FRFRR441_3 Le Lauga</p>
Classements réglementaires	<p><b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Gave d'Aydius à l'aval de la confluence du gave du Bouren et du Gave du Bérangueil (B), Gave d'Aspe à l'aval du Pont d'Urdos (A)</p> <p><b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le gave d'Aspe, en aval du pont d'Urdos, le gave d'Aydius, en aval de la cascade de Goudé et d'Aydius,</p> <p><b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Le Gave d'Aspe en aval du pont d'Esquit.</p> <p><b>Très bon état</b> : ruisseau de boudoub, BV du Gave de Belonce, ruisseau de Bouscagne, BV du ruisseau Escuarpe à l'amont de la prise d'eau, BV du ruisseau le Barescou, BV du ruisseau l'Aygue Bère, ruisseau le Malugar, ruisseau l'Arricq, BV du gave d'Aydius à l'amont de la confluence du gave de Bouren (inclus), arrec de la Poursiouque, ruisseau de Copen, ruisseau de Lacure, ruisseau de Lucharry, ruisseau de Nardet, BV du ruisseau de Sadum, BV du ruisseau le Secoue à l'amont de la prise d'eau, BV du Lary, BV du ruisseau d'Arnouse (mayou)</p> <p>ruisseau d'Espelunguère de sa source à la centrale d'Estaens, ruisseau de Lapachouaou, gave du Baralet de sa source à la prise d'eau, ruisseau de Couecq de sa source à la prise d'eau, Le BV du Gave d'Aspe à l'amont du Barage d'Anglus, ruisseau de Boussoum, BV du</p>

	<p>ruisseau l'Ourtau à l'amont de la confluence du ruisseau de Laguns (inclus), BV du Lauga</p> <p><b>Réservoirs biologiques</b> : BV du gave de Lescun à l'amont de la confluence du ruisseau Labadie (inclus) et à l'exclusion du BVdu Lauga</p> <p><b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200792)</p> <p><b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone cœur et la zone d'adhésion représentent respectivement 14 et 74 % du contexte</p>			
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe			
<b>MILIEU</b>				
Typologie théorique	Zone à truite, zone à ombre (Huet) B0 à B5 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage alpin et subalpin occidental Pyrénées Étage montagnard Coteau molassique bassin del'Adour (aval)			
Qualité de l'eau 2010	Le Gave d'Aspe à Bedous (05206200)			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Ecologie</td> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Physico-Chimie</td> <td style="width: 33%; background-color: #0000FF;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	
	Le Gave d'Aspe à Ponsuzou (05206750)			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Ecologie</td> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Physico-Chimie</td> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Le Gave d'Aspe à Bidos (05206000)				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Ecologie</td> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Physico-Chimie</td> <td style="width: 33%; background-color: #00FF00;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats très diversifiés, granulométrie importante constituée de blocs, galets et graviers			
Bassin versant	Prairies, forêts de feuillus, estives (montagne), petits villages			
<b>PEUPLEMENT</b>				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			
État fonctionnel	Perturbé			
Peuplement théorique	TRF, CHA, LOF, VAI			
Peuplement en place	TRF, CHA, VAI, LOF, SAT, ANG, TRM			
<b>HALIEUTISME</b>				
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie, domaine privé			
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Aspoise AAPPMA du Gave d'Oloron AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA de Bielle			
Espèces cibles	truite fario			
Déversements	<b>AAPPMA La Gaule Aspoise</b> : Alevins 5 à 6 cm sur les affluents, Truitelles 12 à 14 cm sur le Gave d'Aspe <b>AAPPMA du Gave d'Oloron</b> : pas d'alevinagee <b>AAPPMA de Bielle</b> : Alevins 5 à 6 cm et truitelles 8 à 10 cm sur le Barescou partie amont			
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm sur le Gave d'Aspe, en amont du barrage du Peilhou y compris la retenue (à Urdos) ; tous les affluents du Gave d'Aspe, en amont de la confluence avec le Barescou (celui-ci y compris) à Escot ; 20 cm ailleurs Taille à 3 ans : 17,4 cm à l'amont, 21,1 cm en partie médiane, 28,7 cm à l'aval			
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10			

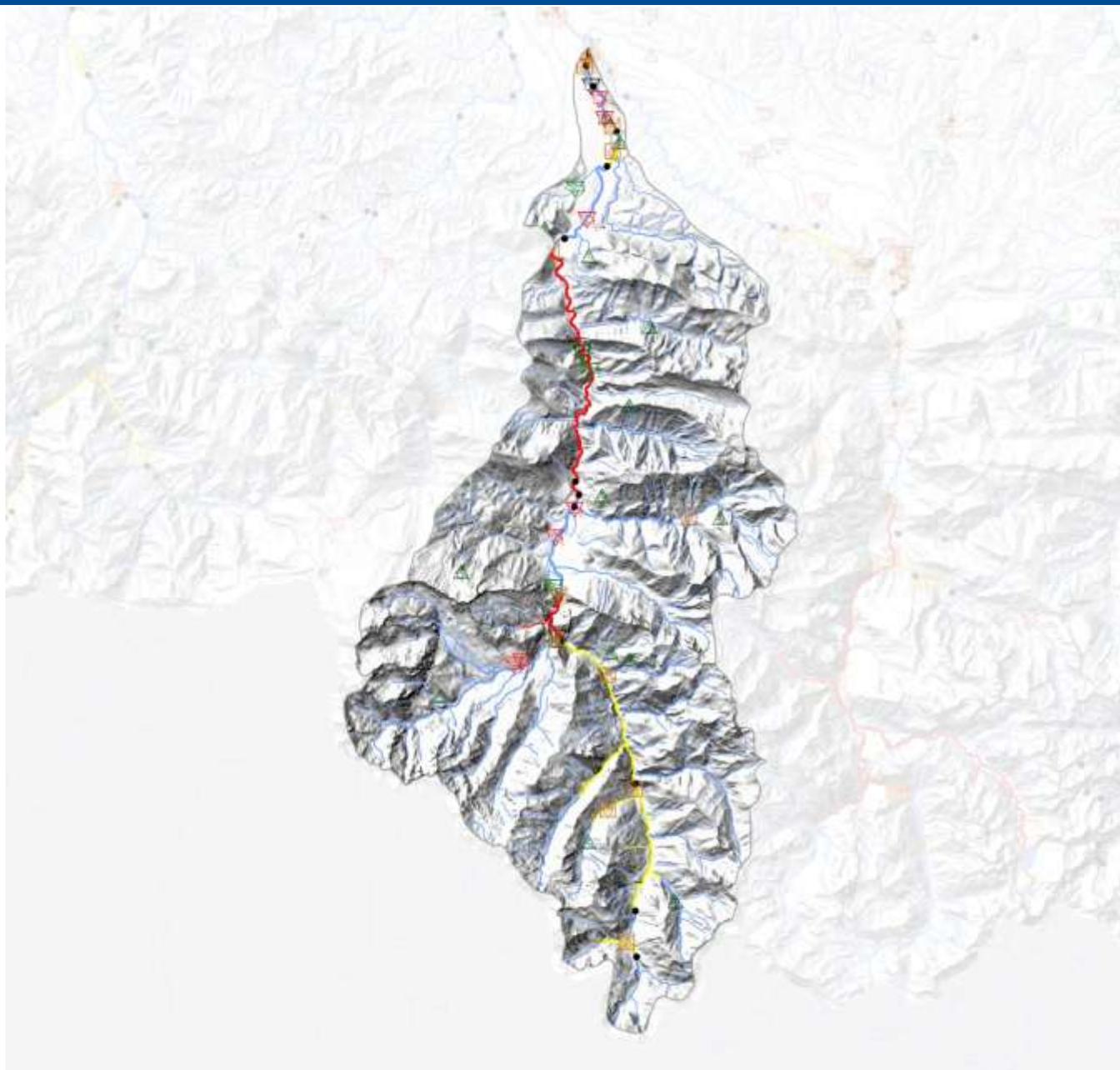
## État des lieux piscicole

Le contexte est perturbé à 26 %. Les causes principales de perturbations sont par ordre décroissant :

- des débits réservés trop faibles sur les tronçons Cette-Eygun/Esquit et Bedous-Asasp sur le gave d'Aspe (40ième du module)
- une gestion des barrages par transparence à adapter (effets sur la croissance et le recrutement)
- une pollution agricole peu importante mais à surveiller (projet en cours de récupération du petit lait)
- la circulation des matières dangereuses et polluantes sur la RN 134 (pollutions récurrentes suite à des accidents de poids lourds)
- les travaux routiers de la RN 134 ayant un impact sur l'hydromorphologie sont à surveiller voir à modifier.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Aspe

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(m<sup>3</sup>/s/24h)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### NOTES:

Source: IGN, SDRE, DRIE Aquitaine, DRIE  
64 Cartographie: 2010 - Reproduction interdite  
Système d'Information Géographique: DRIE Aquitaine  
Région Aquitaine - DRIE Aquitaine  
Réalisation: 2010 - DRIE Aquitaine

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Pour une amélioration significative et visible, il est nécessaire d'orienter le MAC sur le passage des débits réservés du 40<sup>ième</sup> au 10<sup>ième</sup> du module (moduler ou non) et une meilleure gestion des retenues pour des gains respectifs de 10 % et 5,6%.

A l'issue de ce MAC et toutes choses égales par ailleurs, le contexte gave d'Aspe serait considéré comme conforme avec une fonctionnalité à 86 % de son potentiel.

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration de la gestion hydraulique	Augmentation des débits réservés et modulation	EDF	–
Restauration de la continuité écologique entre le gave et ses affluents	Permettre la migration des géniteurs	A définir	–
Améliorer la STEP de Sarrance	Améliorer la qualité du rejet	Commune	–

**Remarques :** l'augmentation des débits réservés ne sera effective qu'après 2014. Il convient donc de rechercher dès maintenant des solutions permettant d'atteindre la conformité avant ces échéances (négociations et recherche d'un protocole d'accord avec le concessionnaire). L'exploitant des centrales hydroélectriques a proposé une solution qu'il conviendra d'étudier (sous réserve de ne pas sacrifier d'autres milieux remarquables).

D'autre part, une attention et une vigilance particulière devront être portées sur les **projets de création de nouvelles microcentrales** sur ce contexte (Lescun, Urdos...).

## Recommandation d'actions complémentaires

### Qualité de l'eau

Sur le bassin versant du Gave d'Aspe un effort doit être maintenu afin de **conserver** une bonne *qualité de l'eau* au niveau de:

- l'amélioration de l'assainissement des communes (Urdos Somport, Urdos Peyranere, Urdos communale, Borce Village et Hopital, Etsaut Sud et Nord, Cette-Eygun (2), Lescun Communale, Sarrance, Oloron Foyer CAPA)
- l'amélioration des pratiques agricoles (gestion du petit lait, surpâturage...)
- la gestion des rejets industriels (Toyal à Accous, Messier à Bidos...)

### Continuité écologique

Le rétablissement de la *libre circulation des espèces* n'est pas encore satisfaisant à ce jour sur le gave d'Aspe avec la subsistance de quelques points noirs tel que la centrale d'Asasp (mauvaise attractivité du tronçon court-circuité au 40<sup>ième</sup>)

### Travaux en rivière

Tous travaux ou projet de travaux en rivière devraient automatiquement intégrer la dimension piscicole en privilégiant dans la mesure du possible la préservation et/ou la restauration des habitats et des fonctionnalités des peuplements.

### ***Autres***

Des projets de création de petits plans d'eau semblent émerger sur ce contexte (stockages pour abreuvoirs ou plans d'eau de loisir notamment) : ce type d'aménagement étant généralement incompatibles (surtout en tête de bassin) avec la préservation des ressources piscicoles, de la continuité écologique, ou des zones humides, ils sont à proscrire sous réserve de démontrer leur absence d'impact.

## **Gestion piscicole préconisée**

Une gestion de type **patrimoniale à 5 ans** est proposée dans ce contexte, notamment pour le cours d'eau principal. Une gestion patrimoniale immédiate est possible sur la plupart des affluents.

# BAÏSES



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : source à Lasseubétat (altitude 407 m) Aval : confluence avec le Gave de Pau, commune d'Abidos (altitude 88 m)						
Cours d'eau principal	La Bayse (ou Baïse)						
Longueur du cours d'eau principal	40,4 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	9 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,79 %						
Longueur des affluents	58,7 km						
Surface en eau	Cours d'eau : 60,5 ha Plans d'eau : 4,3 ha						
Surface du bassin versant	164 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Argileux, alluvions limono-argileux						
Masses d'eau	FRFR432 La Bayse de sa source au confluent du Gave de Pau (inclus) FRFR432_1 Ruisseau de Labagnère FRFR432_2 La Baysole FRFR432_3 La Baysère						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : la Baïse (B) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Tous les cours d'eau <b>Très bon état</b> : BV du ruisseau la Bayse à l'amont du pont de Lasseube (RD24), BV du ruisseau la Baysère à l'amont de la confluence du ruisseau de Lassoure (inclus), BV du ruisseau la Baylongue à l'amont de la confluence du Laring (inclus) <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200781)						
Structures locales de gestion (hors pêche)	SIVU aménagement et gestion des cours d'eau du bassin des Baïses SIVOM du Canton de Lasseube S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté de Communes de Lacq Communauté de Communes du Piémont Oloronais						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à truite à zone à barbeau (Huet) B4 à B7 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour						
Qualité de l'eau 2010	La Bayse à Lacommande (05211900) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> La Bayse à Abidos (05211600) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Habitats diversifiés, sous berges, racines, embâcles, petits trous et courants, et une granulométrie de moyenne importance constituée de galets et graviers. Beaucoup de colmatage						
Bassin versant	Maisiculture, viticulture, élevages bovins, prairies, bois, petites agglomérations						
PEUPLEMENT							
Domaine	Intermédiaire						

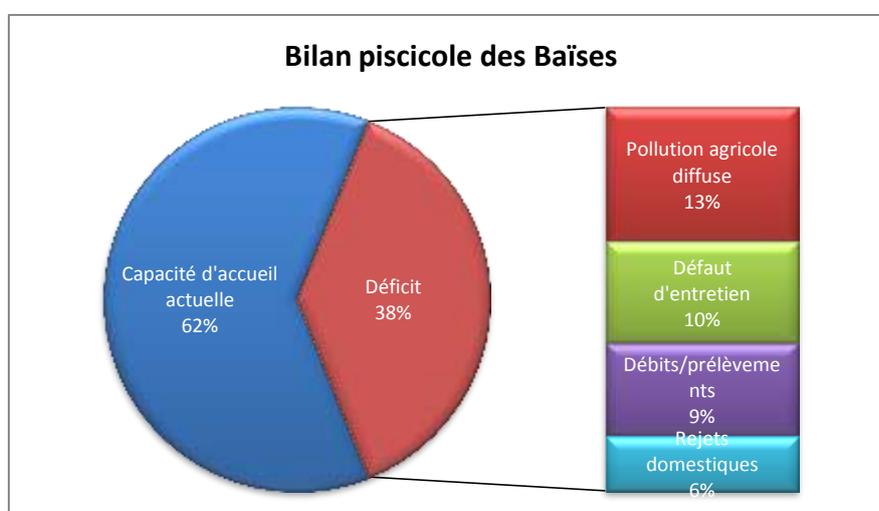
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF, TOX
Peuplement en place	ANG, APP (sur le chevelu boisé), BAF, BRO, CHE, CHE, GAR, GOU, LOF, LPP, ROT, TAC, TOX, TRF, VAI, VAN
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie, non domaniale en amont du pont Larriaga à Pardies 2 <sup>ème</sup> catégorie, non domaniale du pont Larriaga à Pardies à la confluence avec le Gave de Pau
AAPPMA	AAPPMA Les Bayses
Espèces cibles	Truite fario, truite Arc-en-ciel, goujon, anguille, écrevisse
Déversements	Alevins et œufs TRF, TRF et TAC capturables, GOU
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	Non concerné TRF : 20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF : 10

## État des lieux piscicole

Le déficit en capacité d'accueil est estimé à 38%, le contexte est donc quantitativement faiblement perturbé.

Les principales sources de perturbations sont :

- Les pollutions agricoles diffuses
- L'encombrement du lit et des berges et les obstacles à la migration (12 seuils, non représenté sur la carte ci-après)
- Les prélèvements d'eau accentuant les étiages sévères
- Les rejets domestiques

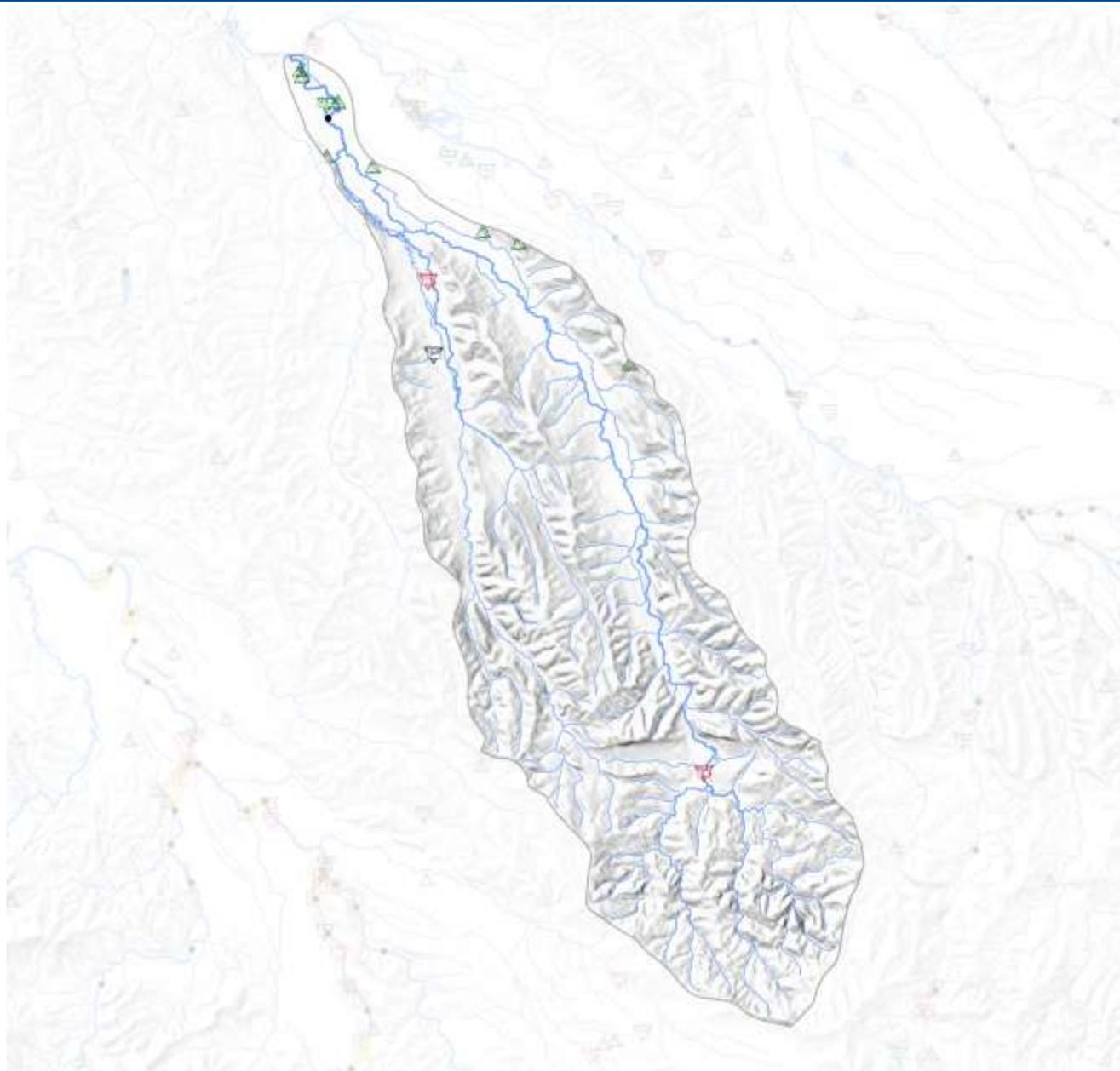


Qualitativement, on trouve les 6 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et 2 espèces de cyprinidés non rhéophiles (GAR, ROT):

$$\boxed{\text{ICR} = 66,7 \%}$$

Le contexte est dit conforme du point de vue qualitatif, perturbé par des espèces vraisemblablement issues de plans d'eau environnant.

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Baïse

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés (DRI/ORMA)

-  1/10
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources :

© IGN, 2019  
© 2019  
© 2019  
© 2019  
© 2019

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Amélioration des habitats
- Amélioration du fonctionnement des STEP et des rejets industriels à l'aval
- Amélioration de la continuité écologique
- Préservation des têtes de bassin (APP et TRF) avec des cours d'eau en bon état mais hydrologiquement fragiles (étiages).

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration de pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'érosion	À définir	À définir
Restauration et entretien des cours d'eau	Amélioration et diversification des habitats piscicoles	SIVU des Baïses S.M. du Bassin du Gave de Pau	50000
Améliorer la continuité écologique	Accès des géniteurs aux zones de frayères	Propriétaires (travaux)	À définir
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes (Lasseube, Monein) et propriétaires (particuliers et industriels)	À définir

Le contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles.

## Recommandation d'actions complémentaires

Actualiser la connaissance des populations piscicoles (FDAAPPMA)

## Gestion piscicole préconisée

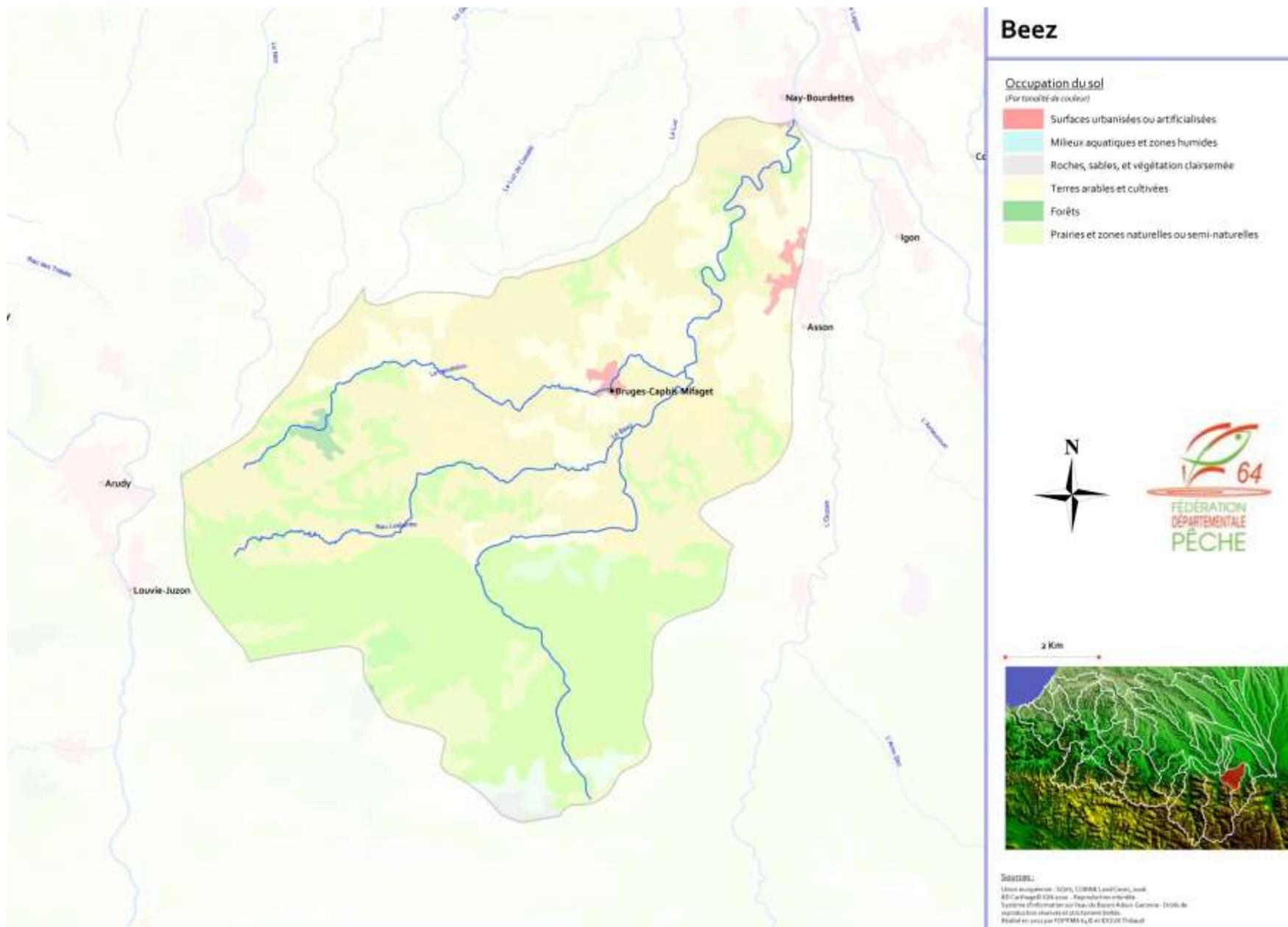
Une gestion patrimoniale à 5 ans est proposée pour ce contexte.

# BEEZ



**Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016**

# CARTE DU CONTEXTE



# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

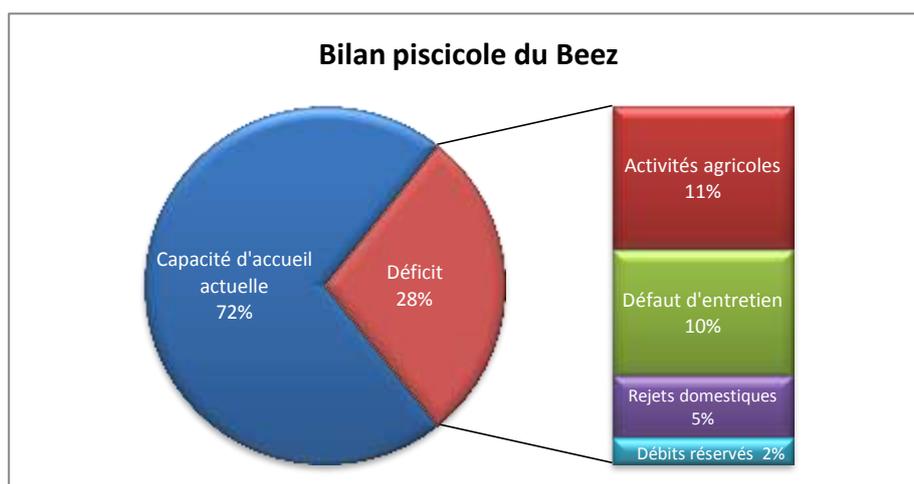
INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source du Bazet, commune de Louvie-Juzon (altitude 1 436 m) Aval : confluence avec le Gave de Pau, commune de Nay (altitude 255 m)
Cours d'eau principal	Le Beez en aval, le Bazet à la source
Longueur du cours d'eau principal	24,1 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	12,5 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	4,9%
Longueur des affluents	62,9 km
Surface en eau	51,2 ha
Surface du bassin versant	101,5 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Argileux, alluvions limono-argileux en aval et calcaire en amont
Masses d'eau	FRFR425 Le Béez de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR425_1 Ruisseau Lestarrès FRFR425_2 Le Landistou
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE :</b> Le Béez à l'aval du confluent du Lestarrès (ou Lestarezou) (B) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée) :</b> tous les cours d'eau <b>Réservoirs biologiques :</b> BV de la rivière le Béez à l'amont de la confluence du ruisseau le Landistou (inclus) <b>Natura 2000 :</b> Tous les cours d'eau (FR7200781) <b>Parc National des Pyrénées :</b> la zone d'adhésion représente 60% du contexte
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau Communauté de Communes du Pays de Nay
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à truite puis à ombre (Huet) B2 à B5 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage montagnard Coteaux molassiques bassin de l'Adour
Qualité de l'eau 2010	Pas de station mais supposée bonne en amont et moyenne en aval
Habitat	Habitats constitués par la granulométrie : blocs, galets et sables, sous berges et arbres morts
Bassin versant	Élevages bovins, ovins, porcins, équins, canards, maïsiculture, prairies, forêts, petits villages
PEUPLEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune
État fonctionnel	Perturbé

Peuplement théorique	Amont : SDF, CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE Aval : CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, TOX, VAN, BAF
Peuplement en place	APP, CHA, GOU, LOF, LPP, TAC, TRF, VAI
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA la Gaule Paloise AAPPMA la Batbielhe
Espèces cibles	Truite commune
Déversements	Truite fario capturables à l'ouverture Truitelles 6-8 cm
Taille minimale de capture de l'espèce repère	20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

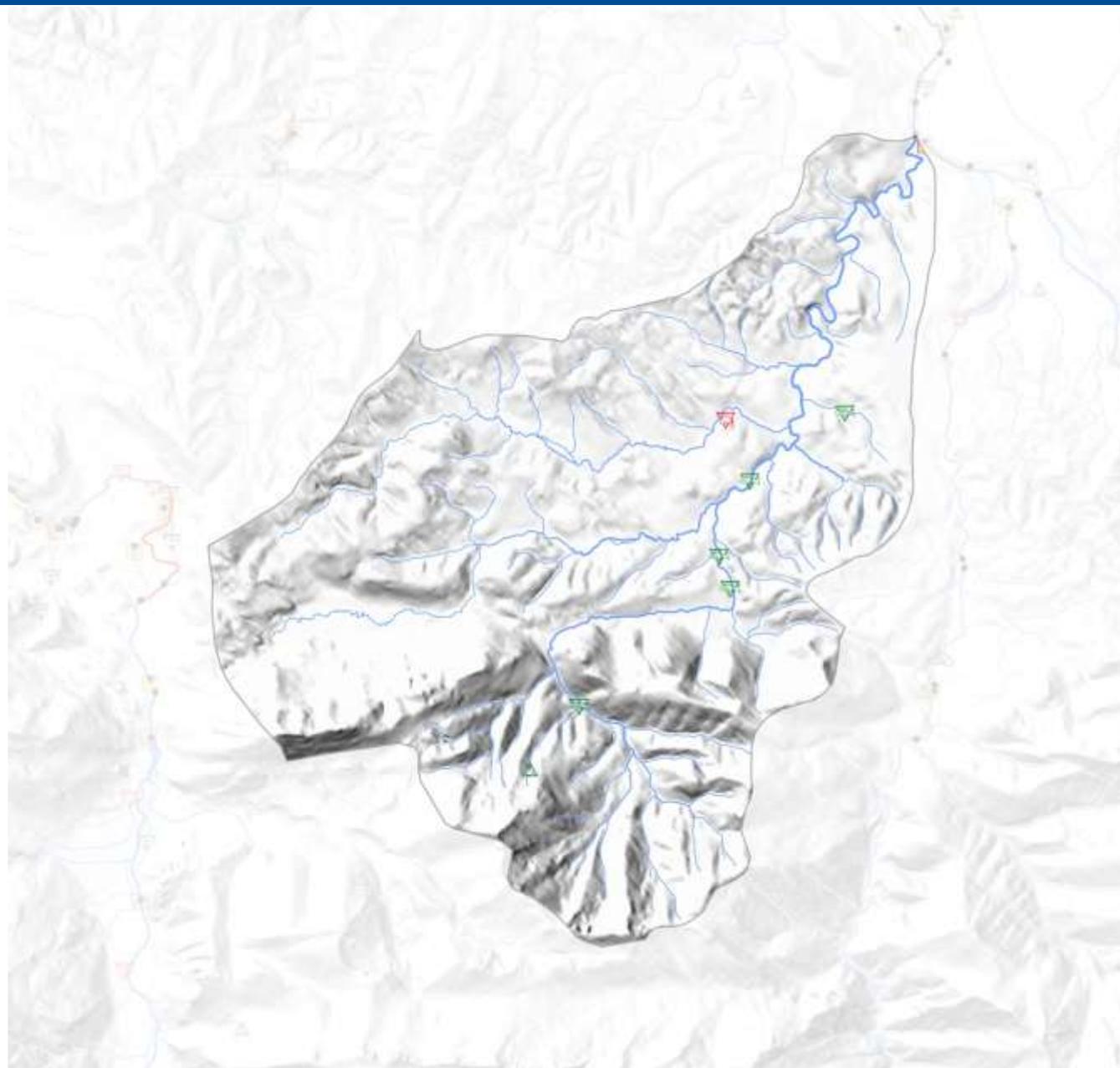
## État des lieux piscicole

Les principales perturbations sont :

- Les activités agricoles (élevage à l'amont, cultures intensives à l'aval)
- L'encombrement du lit et des berges de la plupart des affluents
- Des rejets domestiques encore mal maîtrisés
- Dans une moindre mesure, les débits réservés des piscicultures (1/40<sup>ème</sup> ou 1/10<sup>ème</sup> non respecté)



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Beez

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(ORIGMA)

- 1/30
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

Levée topographique - IGN, CORINE Land Cover, IGN  
BD Carthage © IGN 2010 - Reproduction interdite  
Système d'information géographique - Beez  
Reproduction interdite en tout ou partie  
Mise à jour par l'IGN en 2010

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Programme pluriannuel de restauration/entretien (en cours) surtout sur les affluents pour améliorer la capacité de recrutement qui est presque limitante sur ce bassin
- Amélioration de la continuité écologique
- Préservation des têtes de bassin (APP et TRF) pour les réservoirs biologiques

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau et limitation de l'érosion	À définir	À définir
Programme de restauration entretien	Amélioration des fonctionnalités et de la qualité des habitats sur 25 % du linéaire d'affluents	- S.M. du Bassin du Gave de Pau - AAPPMA	150000
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes et propriétaires	À définir

Le contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles

## Recommandation d'actions complémentaires

- Ne pas autoriser un projet de carrière à Louvie-Juzon près des sources du Bazet : risque de modification hydrogéologique (modification des écoulements et des débits), de colmatage du lit (apport de fines par les eaux de ruissèlement)
- Améliorer la connaissance des populations piscicoles

## Gestion piscicole préconisée

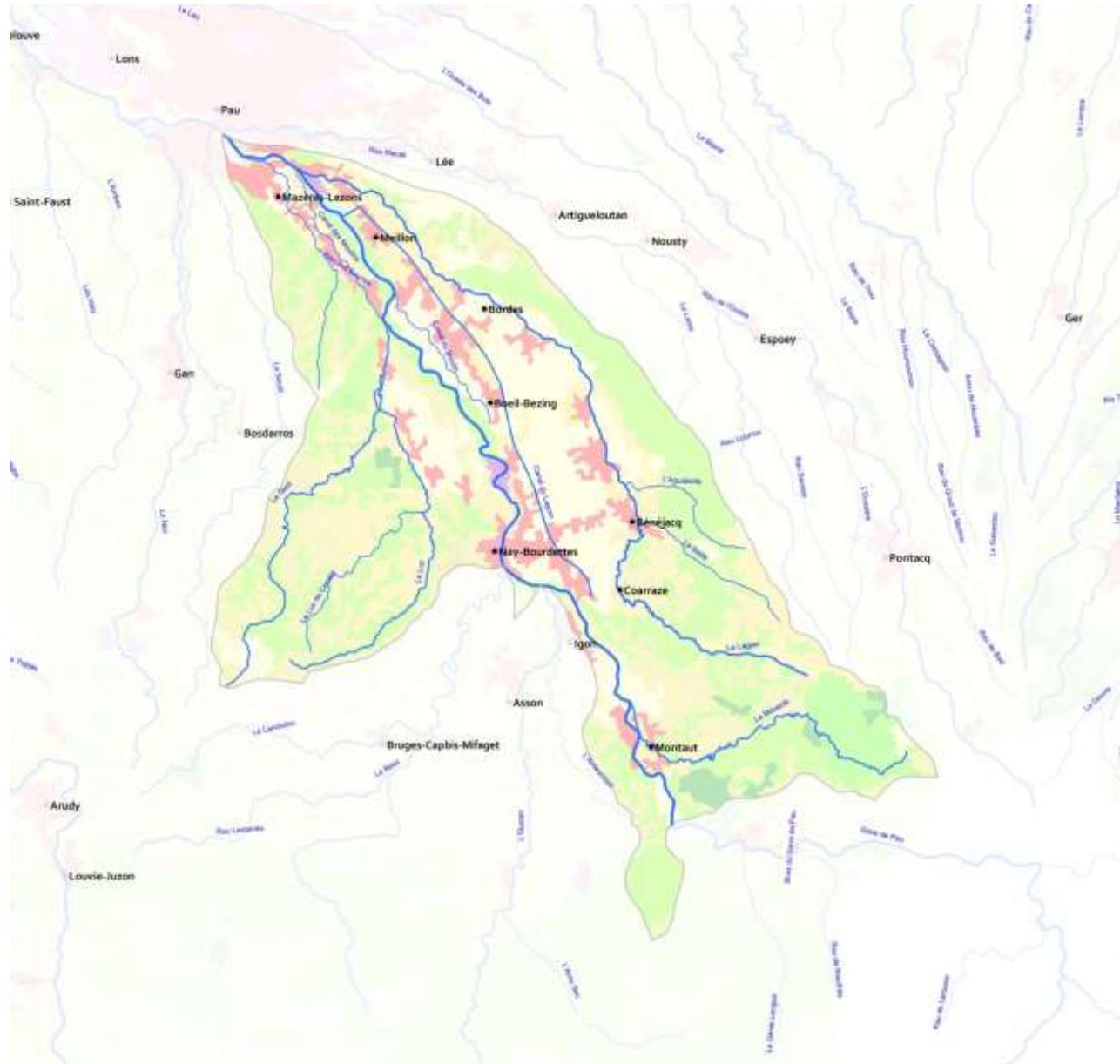
Une gestion patrimoniale à 5 ans est proposée pour ce contexte.

# GAVE DE PAU AMONT



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gave de Pau amont

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Source:

Univ. Montpellier - 10/10, CORNE Jean-Claude, 2008  
 SET La Fage de N. 2001 - Proj. INRA, Université  
 Système d'Information des Trains de Basses Alpes - Dots de  
 répartition chorologique et géométrique de la  
 Réalité en Europe TERRAS AGD et IGN TRISAUT

# ÉTAT DES LIEUX

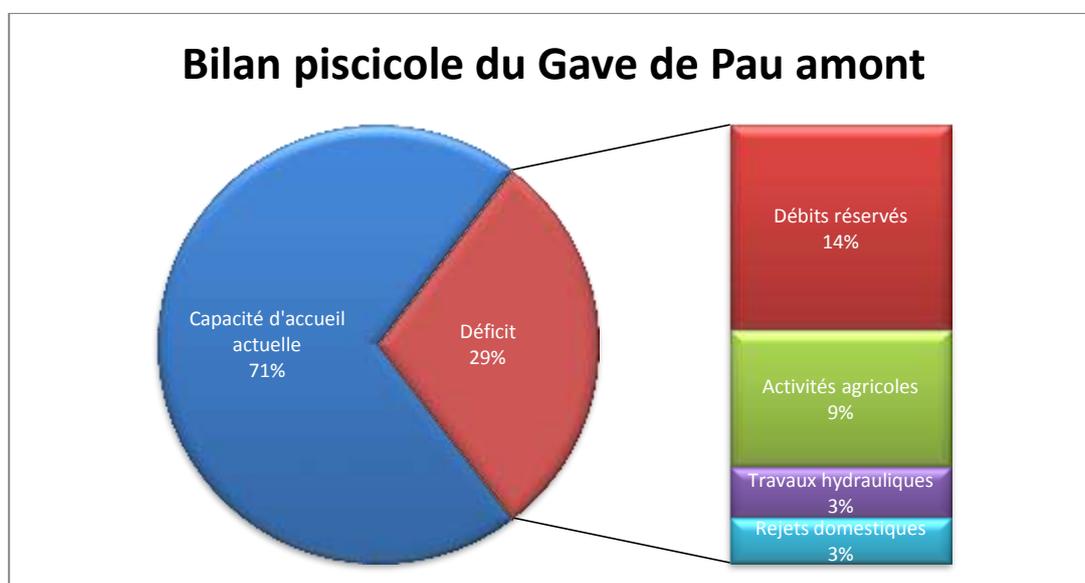
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES													
Limites du contexte	Aval : confluence du Gave de Pau avec l'Ousse sur la commune de Pau (altitude 175 m) Amont : entrée dans le département des Pyrénées-Atlantiques, commune de Lestelle-Bétharram (altitude 313 m)												
Cours d'eau principal	Le Gave de Pau												
Longueur du cours d'eau principal	29,7 km												
Largeur moyenne du cours d'eau principal	56 m												
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,46 %												
Longueur des affluents	184 km												
Surface en eau	Cours d'eau : 212 ha Plans d'eau : 40,5 ha												
Surface du bassin versant	217 km <sup>2</sup>												
Substrat Géologique	Calcaire, alluvions argileux et galets dans la vallée												
Masses d'eau	FRFR423 Le Lagoïn de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR424 Le Luz de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR903A Le Gave de Pau du confluent du Béz au confluent de l'Ousse FRFR903B Le Gave de Pau du lieu-dit Grottes de Bétharram au confluent du Béz FRFR424_1 Le Luz de Casalis FRFR424_2 Le Gest FRFR903A_1 Ruisseau des Bouries FRFR903B_1 La Mouscle												
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le gave de Pau (A), le Lagoïn (B) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> le gave de Pau <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> le gave de Pau et ses affluents <b>Réservoirs biologiques</b> : Le gave de Pau en amont du pont des Grottes à Lestelle-Bétharram <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200781) <b>Arrêté de Protection de Biotope</b> : Le gave de Pau en amont du pont des Grottes à Lestelle-Bétharram (protection des frayères à SAT, TRM & TRF)												
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de défense contre les inondations du Luz SIVU de régulation des cours d'eau Syndicat de défense contre les inondations du bassin du Lagoïn S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté de Communes Gave et Côteaux Communauté de Communes du Pays de Nay												
MILIEU													
Typologie théorique	Zone à ombre (Huet) B5 (Verneaux)												
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour												
Qualité de l'eau 2010	<table border="1"> <tr> <td>Le Gave de Pau à St Pé de Bigorre (05216150) (pour information)</td> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td>Le Gave de Pau à Assat (05215100)</td> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td>Le Lagoïn à Assat (05214600)</td> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Le Gave de Pau à St Pé de Bigorre (05216150) (pour information)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Gave de Pau à Assat (05215100)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Lagoïn à Assat (05214600)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Le Gave de Pau à St Pé de Bigorre (05216150) (pour information)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie										
Le Gave de Pau à Assat (05215100)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie										
Le Lagoïn à Assat (05214600)	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie										

Habitat	Constitué de blocs, galets et graviers, profonds, sous berges, racines et embâcles.
Bassin versant	Cultures maraîchères, viticulture, maïsiculture, forêts, prairies et zones urbanisées
PEUPEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE
Peuplement en place	ANG, APP, BAF, BRO, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LPP, ROT, SAT, TAN, TRF, VAI, VAN
HALIEUTISME	
Catégorie piscicole	<u>Gave de Pau</u> : 1 <sup>ère</sup> catégorie domaine privé en amont du Vieux pont de Lestelle Bétharram puis 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public <u>Affluents</u> : 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA La Batbielhe AAPPMA Le Pesquit
Espèces cibles	Truite fario
Déversements	TAC et TRF capturables Alevins et truitelles TRF
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	25 cm sur le Gave de Pau et les canaux en dérivation 20 cm sur les affluents
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

Le contexte est faiblement perturbé (29%)



Sur ce contexte, les principales perturbations pour l'espèce repère sont :

- Les débits réservés : 4 usines sont encore au 1/40<sup>ième</sup> du module, parfois non respectés
- Les activités agricoles (grandes cultures de maïs et maraichage de la plaine de Nay)
- Les travaux hydrauliques et la chenalisation (arasement d'atterrissements et autres travaux de lutte contre les inondations et les divagations du Gave de Pau)
- Les rejets domestiques
- Les obstacles à la continuité écologique

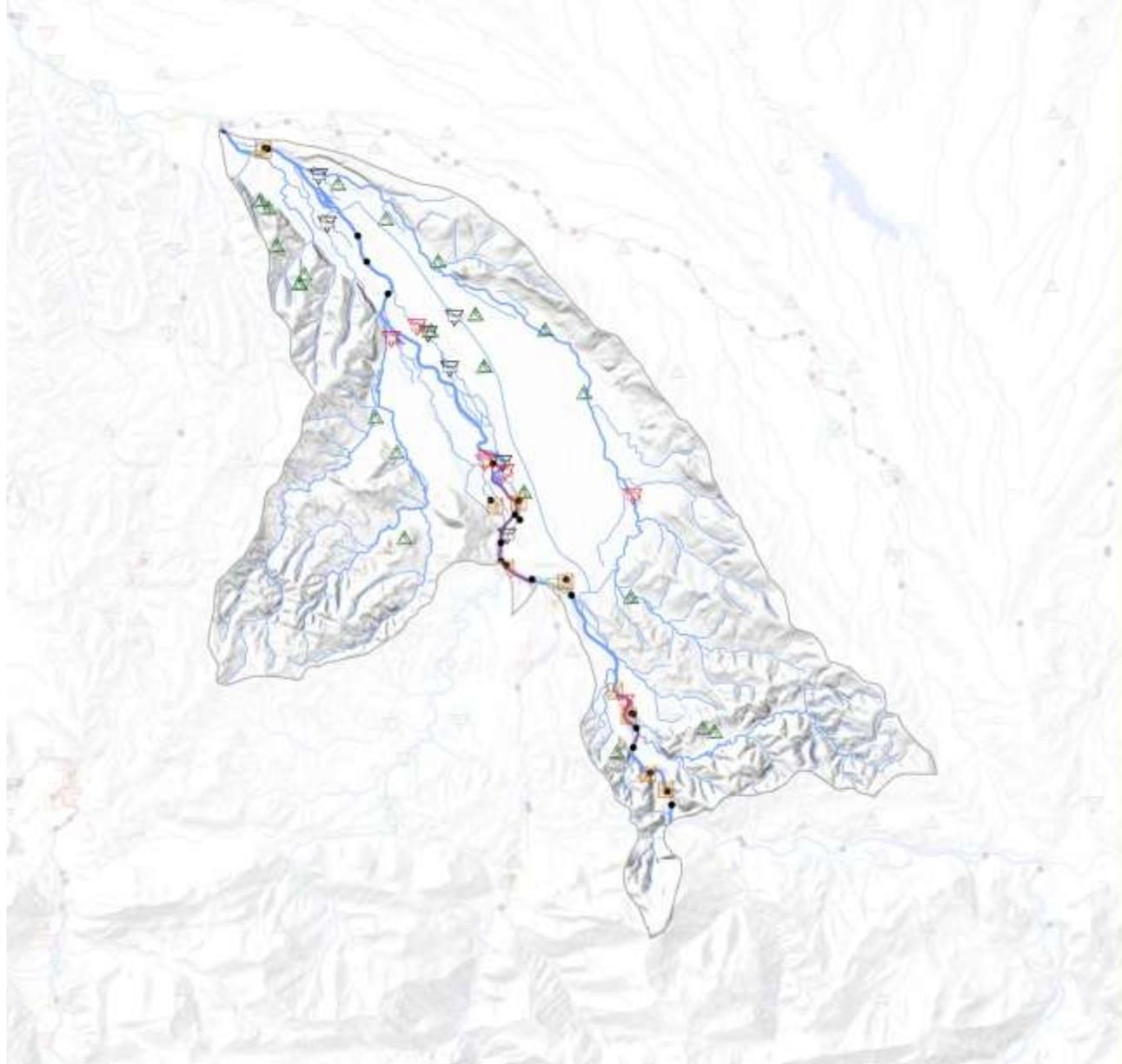
À signaler, une contamination aux PCB sur la Mouscle pour certaines espèces (goujon), polluée par l'ancienne décharge de Lourdes.

De même, les enjeux migrateurs amphihalins sont très forts sur ce secteur, notamment pour le saumon car le linéaire amont abrite les premières zones favorables à sa reproduction. Si la montaison est difficile, la dévalaison des juvéniles (ainsi que celle des adultes d'anguille) est encore plus problématique du fait du positionnement en série des usines sur un même canal captant l'essentiel du débit.

D'autre part, du fait de la dynamique du gave (érosion régressive, déchaussement, transport et dépôt importants...), les passes à poissons les plus anciennes perdent de leur efficacité.

# CARTES DES PERTURBATIONS

## Gave de Pau amont



### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(ONVMA)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Source(s)

Ligne topographique : IGN, CBRE Land Cover, etc.  
Et Cartographie IGN (Etat) - Réajustée annuelle  
Système d'Information Géographique : ArcGIS - Esri  
Approuvé par le Comité de Bassin de Pau et le Bassin Adour-Garonne - DSDS  
Rédigé en 2012 par l'APPMA 64 et l'EECET THOISE

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

- Augmentation des débits réservés des usines hydroélectriques
- Amélioration des pratiques agricoles
- Travaux à limiter au strict nécessaire (protection des biens et personnes) et favoriser la déchenalisation sur les zones à plus faibles enjeux
- Améliorer la continuité écologique sur le gave

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration de la gestion hydraulique	Augmentation des débits réservés	Producteurs d'hydroélectricité	À définir
Amélioration des pratiques agricoles	Améliorer la qualité de l'eau	À définir	À définir
Améliorer la continuité écologique	- Accès aux meilleures zone de fraie pour les salmonidés - Limiter la mortalité à la dévalaison	S.M. du Bassin du Gave de Pau Institution Adour Conseil général Producteurs d'hydroélectricité	À définir

Deux DIG concernant l'entretien du lit et des berges du Lagon (2011) et du Gave de Pau (2012) sont en cours de mise en œuvre.

La création récente du Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau pourrait constituer un atout pour des actions d'envergure (Contrat de rivière, SAGE...)

Le contexte fait partie de l'Unité 1 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Améliorer la connaissance des populations piscicoles sur les principaux affluents (Lagon, Mouscle, Luz, Gest) : potentialités salmonicoles et astacicoles, renaturation...
- Recensement des obstacles sur les affluents (21 obstacles sur le Lagon, par exemple)

## Gestion piscicole préconisée

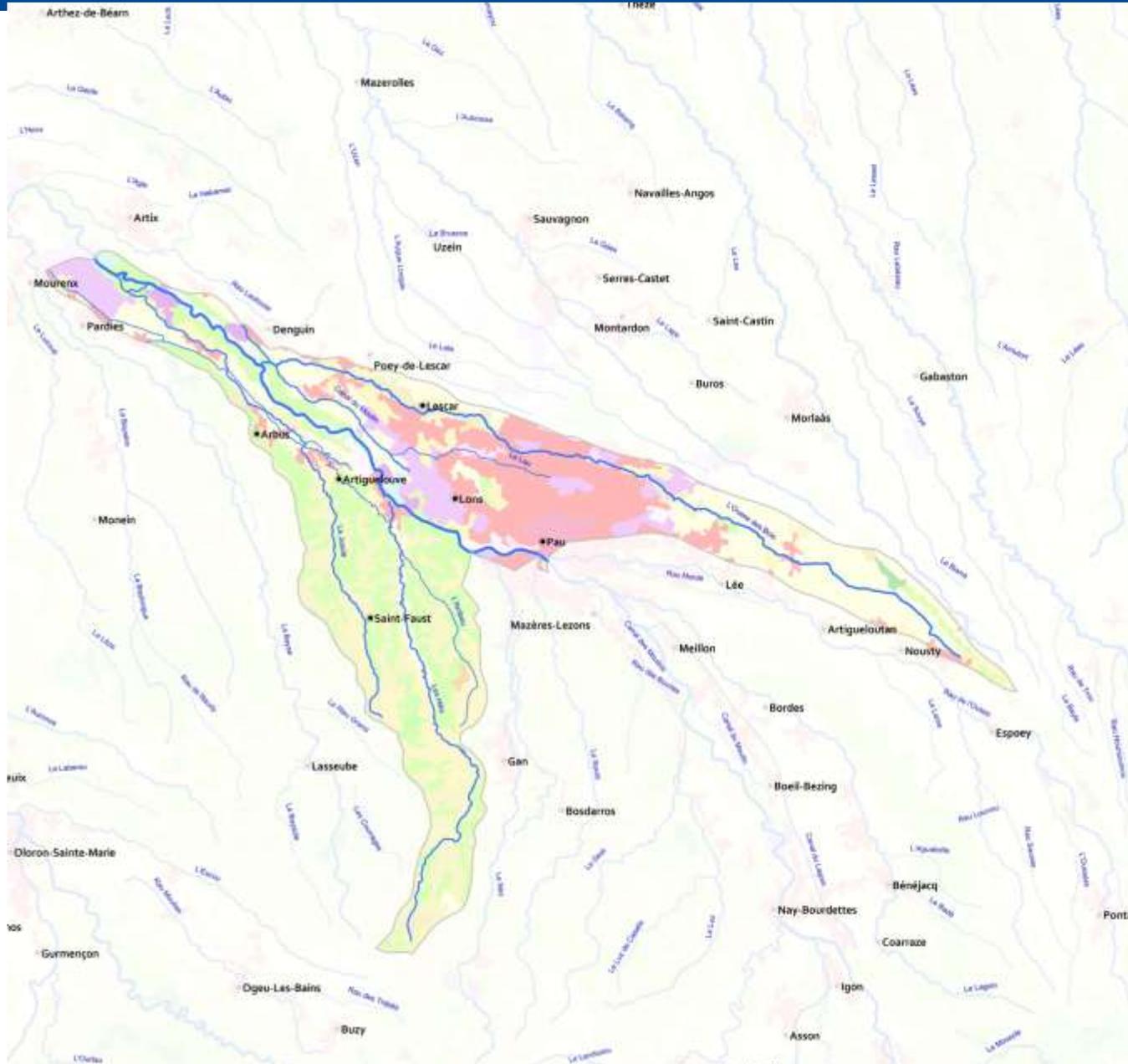
Une gestion patrimoniale à 5 ans est préconisée sur ce contexte. Une gestion d'usage est également admise pour satisfaire la demande des pêcheurs nombreux sur ce secteur (déversements ponctuels d'individus adultes).

# GAVE DE PAU INTERMEDIAIRE



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gave de Pau intermédiaire

### Occupation du sol

(Par tronçon de cours d'eau)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources :

Univ. européenne - SOT, CORNE Labo Corail, 2001.  
 MDC (Mairie) - IGN (Léz - Répertoire des infrastructures)  
 Système d'Informations Géographiques - Données  
 spatiales géométriques et géométriques.  
 Réalisé en collaboration avec l'INRA et l'INRAE Toulouse.

# ÉTAT DES LIEUX

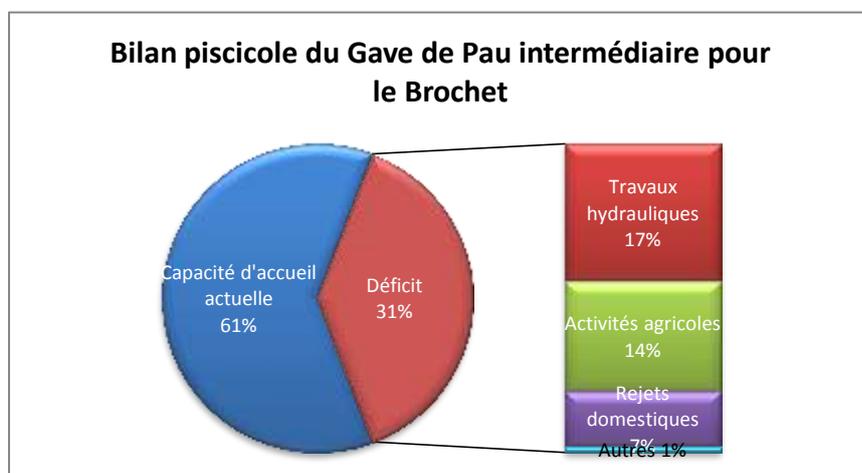
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : confluence avec l'Ousse, commune de Pau (altitude 175m) Aval : barrage de Pardies-Artix commune de Pardies (altitude 105 m)						
Cours d'eau principal	Le Gave de Pau						
Longueur du cours d'eau principal	23 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	60 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,3 %						
Longueur des affluents	125 km						
Surface en eau	Cours d'eau : 233 ha Plans d'eau : 123 ha						
Surface du bassin versant	178 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Argilo-calcaire, alluvions et galets dans la vallée						
Masses d'eau	FRFR277C Le Gave de Pau du confluent de l'Ousse au confluent du bras du Gave (inclus) FRFR277C_3 Les Hiès FRFR277C_4 L'Ousse des Bois FRFR277C_5 La Juscle						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Gave de Pau (A), las Hiès (B), ruisseau de Pontac (B) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : le gave de Pau <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : le gave de Pau et ses affluents <b>Réservoirs biologiques</b> : BV du ruisseau la Juscle, BV du ruisseau les Hiès (Las Hiès) <b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200781)						
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. pour l'Aménagement du Bassin de Las Hies Syndicat aménagement bassin versant de la Juscle et de ses affluents S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées Communauté de Communes du Miéy de Béarn Communauté de Communes de Lacq						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à barbeau de Huet B7 de Verneaux						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour						
Qualité de l'eau 2010	Le Gave de Pau à Lescar (05214000) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Gave de Pau à Mourenx (05213000) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Habitats très diversifiés constitués par la granulométrie (graviers, blocs), profonds, sous berges, racines et embâcles.						
Bassin versant	Saligues, zone industrialisée, élevages bovins, maïsiculture, forêts, agglomérations						
PEUPLEMENT							

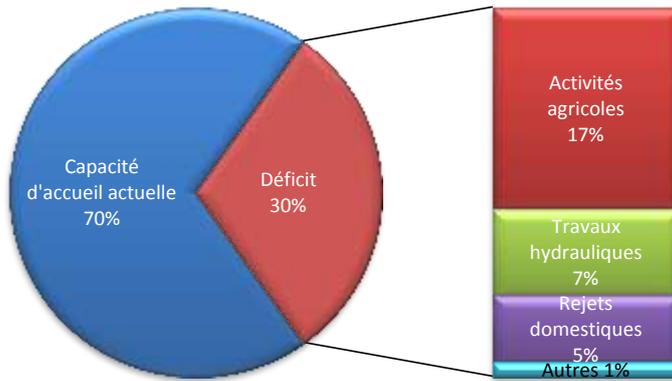
Domaine	Intermédiaire
Espères repères	Truite et brochet
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	LOF, GOU, CHE, TOX, VAN, BAF, PER, BRO, GAR, TAN
Peuplement en place	ABL, ANG, APP, BAF, BRO, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LPM, LPP, PER, PES, ROT, SAT, TRF, TRM, VAI, VAN (OBR)
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	<u>Gave de Pau</u> : 1 <sup>ière</sup> catégorie piscicole du domaine public de Pau jusqu'au pont de Lescar 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine public en aval du pont de Lescar <u>Affluents rive droite</u> : Ousse des Bois 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé <u>Affluent rive gauche</u> : La Juscle : 1 <sup>ière</sup> catégorie du domaine privé en amont du pont d'Artiguelouve, 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval Las Hies : 1 <sup>ière</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA Le Pesquit AAPPMA Les Bayses
Espèces cibles	Truite, goujon, brochet, perche
Déversements	TAC et TRF capturables, alevins et œufs TRF sur des affluents Essais d'implantation de l'Ombre commun (OBR) sur le gave de Pau depuis 2006 (15000 ombres/an)
Tailles minimale de capture des espèces repères	TRF : 25 cm sur gave de Pau, 20 cm ailleurs BRO : 50 cm en 2 <sup>nd</sup> e catégorie
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF : 10 BRO : pas de quota

## État des lieux piscicole

Le contexte est perturbé à 31 % pour l'espèce repère brochet et à 30 % pour l'espèce repère truite commune. L'état du contexte étant donné par celui de l'espèce la plus perturbée (cf. méthodologie), le contexte est donc perturbé à 31%.



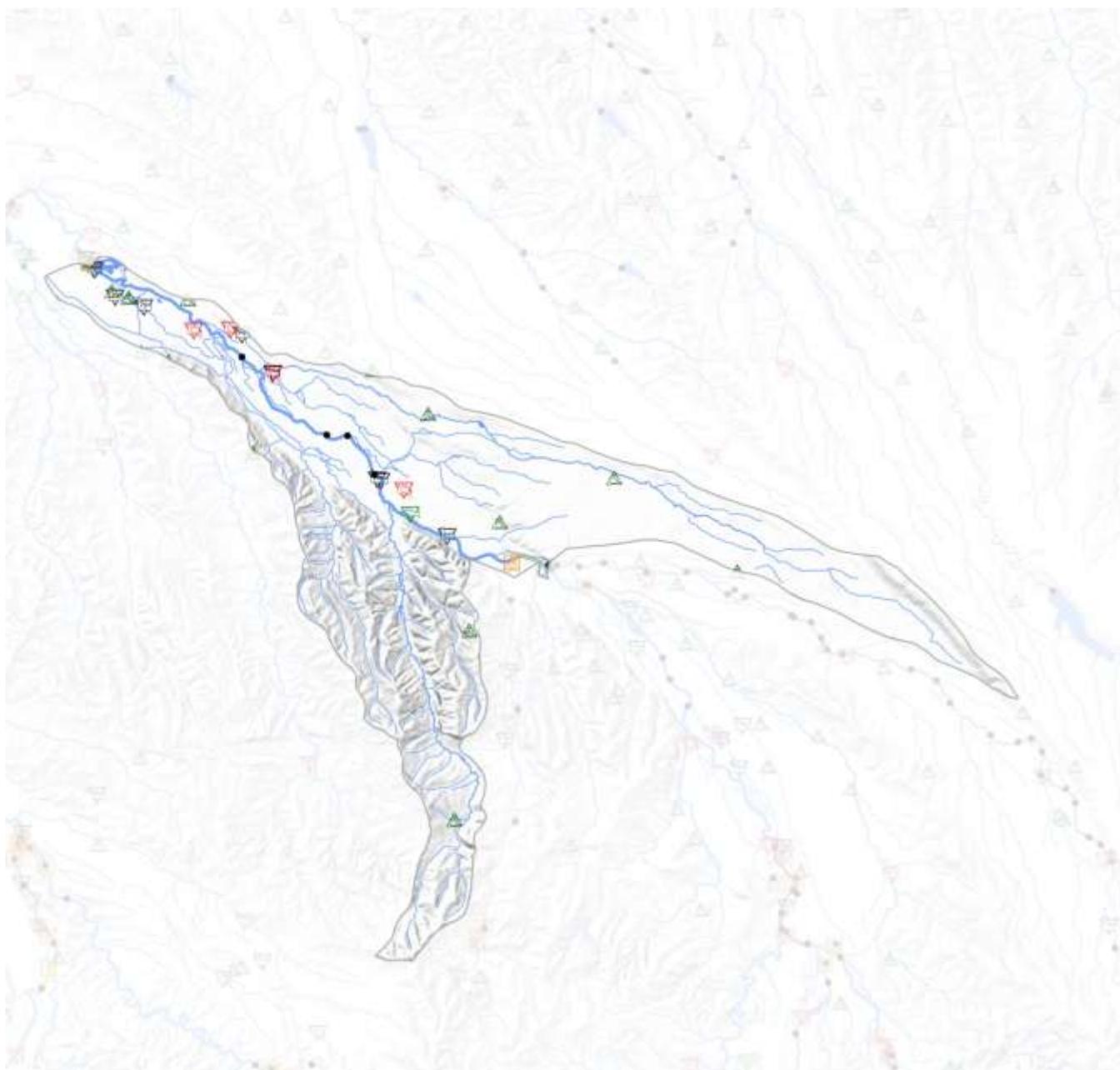
### Bilan piscicole du Gave de Pau intermédiaire pour la Truite



Les principales perturbations sont pour les 2 espèces repères :

- les modifications hydromorphologiques du lit du gave suite aux extractions passées de granulats (incision du lit), et aux mesures correctives (seuils de stabilisation, protections lourdes des berges...)
- Les activités agricoles (grandes cultures, pollutions diffuses, prélèvements d'eau sur les affluents...)
- Les rejets domestiques non maîtrisés sur les affluents

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Gave de Pau intermédiaire

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(DR/GMA)

- 1/30
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



**SOURCES :**  
Données topographiques : IGN, IGNEM L'and Couv., 2004  
Bé Cartographie IGN 2004 - Bép webcartographie  
Système d'Information sur l'État de l'Environnement - État de l'Environnement  
Régional de l'Occitanie et de l'Est de la France  
Région de l'Occitanie - TERPMA 64 et DDEP 64

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes retenu

- Travaux à limiter au strict nécessaire (protection des biens et des personnes) et favoriser la déchenalisation sur les zones à plus faibles enjeux
- Identification et restauration des frayères à brochet
- Amélioration des pratiques agricoles

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Favoriser l'espace de liberté Renaturation	Amélioration des fonctionnalités des Saligues et annexes fluviales	Communauté d'agglomération de Pau S.M. du Bassin du Gave de Pau	À définir
Amélioration des pratiques agricoles	Améliorer la qualité de l'eau, limiter l'érosion	À définir	À définir
Restauration de frayères à brochet	Augmenter la productivité du milieu (10000 m <sup>2</sup> )	S.M. du Bassin du Gave de Pau FDAAPPMA	100000

Une DIG concernant l'entretien du lit et des berges du Gave de Pau (2012) est en cours de mise en œuvre.

La création récente du Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau pourrait constituer un atout pour des actions d'envergure (hydromorphologie).

Le contexte appartient à l'Unité 9 du programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Amélioration des assainissements des communes rejetant dans les affluents.
- Améliorer la continuité écologique (Orthez notamment)
- Actualiser les connaissances sur les affluents (APP, TRF)
- Suivi de l'introduction de l'Ombre commun

## Gestion piscicole préconisée

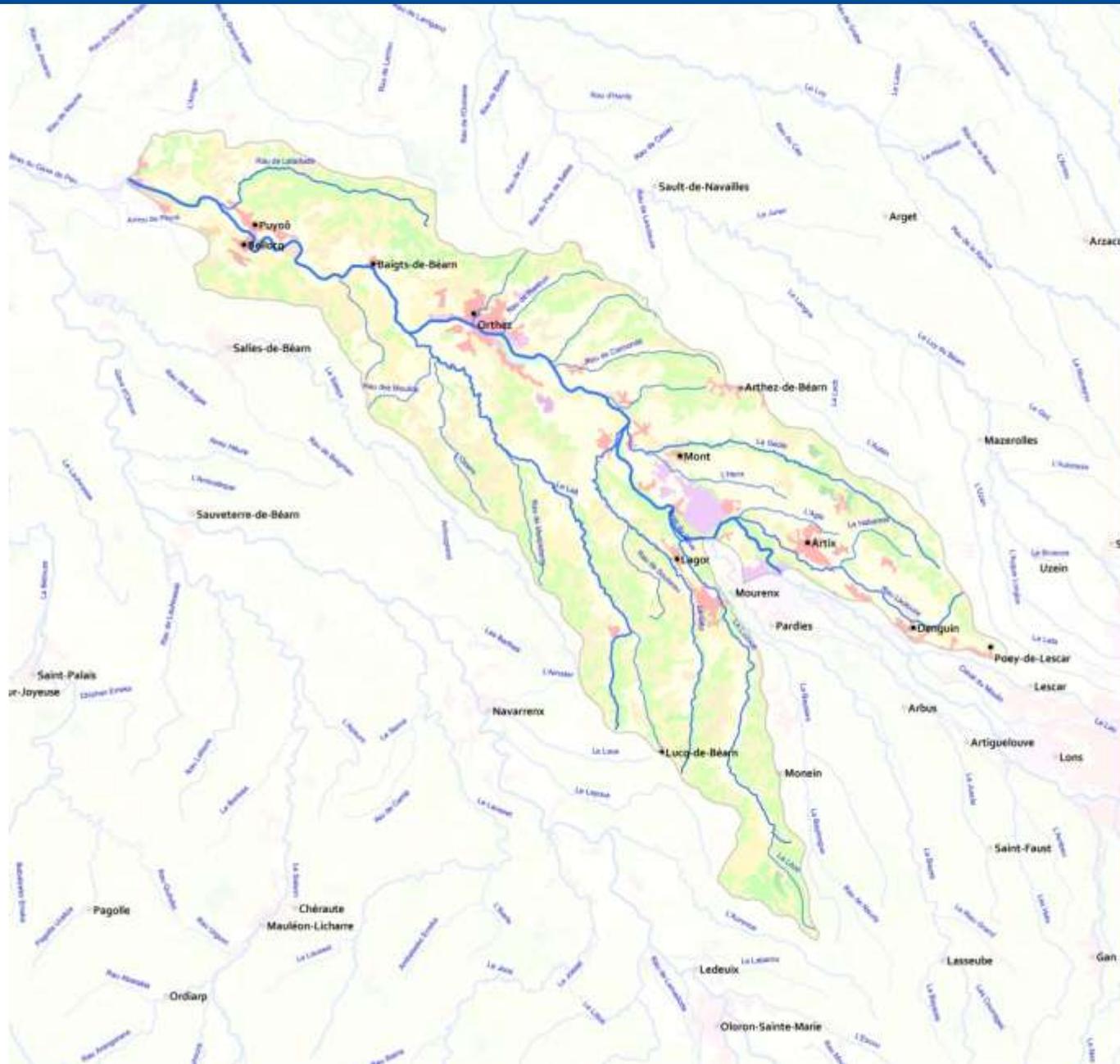
Une gestion patrimoniale à 5 ans est préconisée sur ce contexte

# GAVE DE PAU AVAL



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gave de Pau aval

### Occupation du sol (Partenariat de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources

Usine européenne - Artix, COIRMO LandCare, 2008  
 BSE Cartographie - IGN 2008 - Reproduit avec autorisation  
 Système d'information sur l'eau de Bassin Adour - Système - Société de  
 géographie et d'écologie et d'écologie locale  
 Préfecture 64 - 2017 - DPMN - 64 - 41033 - 10 - 10

# ÉTAT DES LIEUX

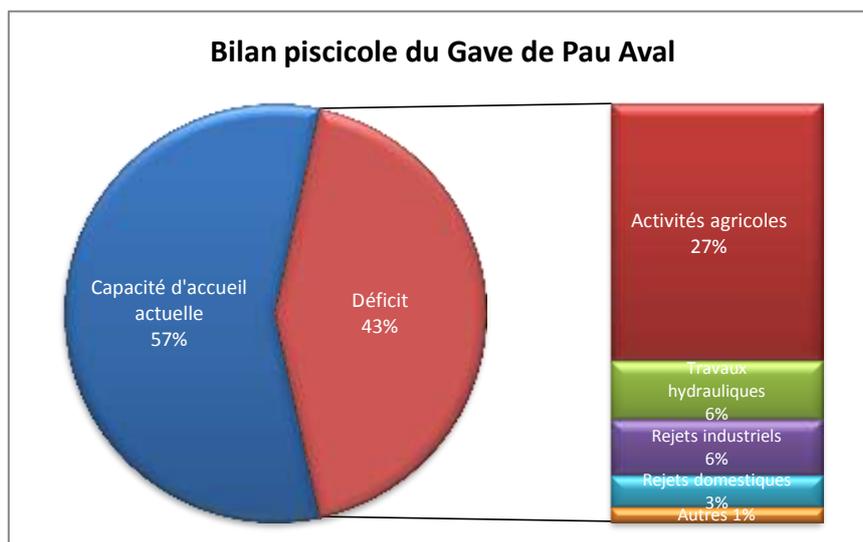
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : barrage de Pardies-Artix commune de Pardies (altitude 105 m) Aval : entrée dans le département des Pyrénées Atlantiques, limite des communes de Labatut et Lahontan (altitude 12,5 m)						
Cours d'eau principal	Le Gave de Pau						
Longueur du cours d'eau principal	49 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	65 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,19 %						
Longueur des affluents	393 km						
Surface en eau	Cours d'eau : 488 ha Plans d'eau : 87 ha						
Surface du bassin versant	482 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Argilo-calcaire, alluvions et galets dans la vallée						
Masses d'eau	FRFR277A Le Gave de Pau du confluent du Clamondé (inclus) au confluent du Gave d'Oloron FRFR277B Le Gave de Pau du confluent du bras du Gave au confluent du Clamondé FRFR430 Le Laâ de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR431 Le Luzoué de sa source au confluent du Gave de Pau FRFRR277A_2 Ruisseau de Rontrun FRFRR277A_3 Ruisseau de Clamondé FRFRR277A_7 Ruisseau de Lataillade FRFRR277B_1 Ruisseau Laulouze FRFRR277B_2 Le Géu FRFRR277B_4 La Geüle FRFRR430_3 L'Ozenx FRFRR431_1 La Lèze						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Gave de Pau (A), Le Laâ à l'aval du pont de la D111 (B) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : le Gave de Pau <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : le Gave de Pau et ses affluents <b>Très bon état</b> : BV du ruisseau la Lèze à l'amont du pont de la RD9 à Cardesse <b>Réservoirs biologiques</b> : ruisseau la Geüle <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200781) et vallon du Clamondé (FR7200766)						
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau SIVU de l'Agle et de l'Aulouze S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté de Communes de Lacq						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à barbeau à zone à brème (Huet) B8-B9 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour						
Qualité de l'eau 2010	Le Gave de Pau à Mourenx (05213000) <table border="1"> <tr> <td>Écologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Gave de Pau à Abidos (05212000) <table border="1"> <tr> <td>Écologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Gave de Pau à Argagnon (05210000)	Écologie	Physico-Chimie	Biologie	Écologie	Physico-Chimie	Biologie
Écologie	Physico-Chimie	Biologie					
Écologie	Physico-Chimie	Biologie					

	<table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Gave de Pau en aval d'Orthez (05209000)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Gave de Pau en amont du Gave d'Oloron (05207150)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Luzoué à Lagor (05211500)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Laà à Loubieng (05209500)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Gave de Pau en aval d'Orthez (05209000)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Gave de Pau en amont du Gave d'Oloron (05207150)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Luzoué à Lagor (05211500)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Laà à Loubieng (05209500)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																										
Le Gave de Pau en aval d'Orthez (05209000)																												
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																										
Le Gave de Pau en amont du Gave d'Oloron (05207150)																												
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																										
Le Luzoué à Lagor (05211500)																												
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																										
Le Laà à Loubieng (05209500)																												
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																										
Habitat	Habitats constitués par les sous berges, racines, arbres morts et quelques herbiers en bordure. La granulométrie est composée de blocs, galets, graviers et sables. Les faciès sont représentés par une alternance de plats et profonds.																											
Bassin versant	Saligues, viticulture, maïsiculture, élevages bovins, porcins et canards, zone industrielle de Lacq, agglomérations.																											
<b>PEUPEMENT</b>																												
Domaine	Cyprinicole																											
Espèce repère	Brochet																											
État fonctionnel	Perturbé																											
Peuplement théorique	GOU, CHE, TOX, VAN, BAF, PER, BRO, GAR, TAN, CCO, ABL, SAN, PES, BRE, ROT, PCH, BBG																											
Peuplement en place	ABL, ANG, APP, BAF, BRE, BRO, CAS, CCO, CHE, GAR, GOU, LOF, LPM, LPP, PER, PES, ROT, TAC, TAN, TOX, TRF, VAL, VAN																											
<b>HALIEUTISME</b>																												
Catégorie piscicole	<p>Gave de Pau : 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine public</p> <p>Affluents rive droite : 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont du pont de la RN 117, 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval</p> <p>Affluents rive gauche :</p> <p>Laà : 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont de la scierie Bernet commune de Laà-Mondrans, 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval</p> <p>Gèu : 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont de la digue Dulac commune de Maslacq, 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval</p> <p>Luzoué : 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont du pont à l'entrée de Mourenx-Ville, 2<sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval</p>																											
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA Les Bayses AAPPMA la Gaule Orthézienne AAPPMA la Gaule Puyolaise																											
Espèces cibles	Brochet, perche, anguille, sandre, truite, goujon, gardons et rotengles.																											
Déversements	BRO, SAN, TAC (+ TRF sur affluents)																											
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	50 cm pour le brochet en 2 <sup>ème</sup> catégorie. 25 cm pour la truite sur le gave de Pau, 20 cm ailleurs																											
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF : 10																											

## État des lieux piscicole

Ce contexte est perturbé à 43 % pour la capacité d'accueil de l'espèce repère.



Les principales perturbations pour l'espèce repère sont :

- Les activités agricoles (grandes cultures de maïs)
- Les travaux hydrauliques et la chenalisation (arasement d'atterrissements et autres travaux de lutte contre les inondations et les divagations du Gave de Pau)
- Les rejets industriels (complexe pétrochimique de Lacq) et domestiques



# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Pour améliorer la situation de ce contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Lutte contre les pollutions d'origine industrielle du bassin de Lacq
- Recherche et reconstitution de zone favorable à la reproduction du brochet

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Améliorer la qualité de l'eau, limiter l'érosion	À définir	À définir
Lutte contre les pollutions industrielles	Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments (PCB, métaux lourds)	SOBEGI	À définir
Restauration de frayères à brochet	Augmenter la productivité du milieu (18000 m <sup>2</sup> )	S.M. du Bassin du Gave de Pau FDAAPPMA	180000

Une DIG concernant l'entretien du lit et des berges du Gave de Pau (2012) est en cours de mise en œuvre.

La création récente du Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau pourrait constituer un atout pour des actions d'envergure (hydromorphologie).

Le contexte appartient à l'Unité 9 du programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

Les actions suivantes pourront aussi contribuer à améliorer le fonctionnement général du gave de Pau

- Améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices
- Rétablir un espace de liberté pour le lit mineur
- Améliorer la connaissance des populations piscicoles
- Suivi des pollutions aux PCB

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale différée est recommandée pour ce contexte.

# LOURDIOS



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



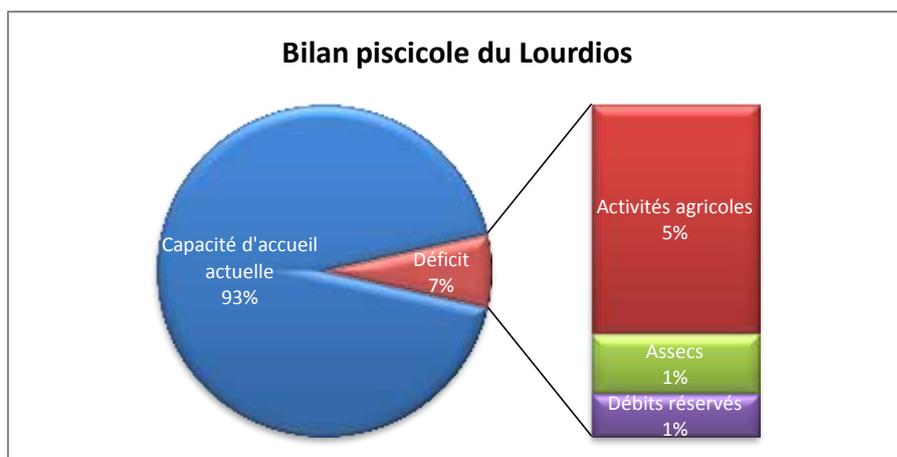
# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont: source du Gave d'Issaux (altitude 1350 m) Aval : confluence avec le Gave d'Aspe, commune d'Asasp-Arros (altitude 271 m)			
Cours d'eau principal	Le Lourdios			
Longueur du cours d'eau principal	20,8 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	11 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	5,2 %			
Longueur des affluents	35,8 km			
Surface en eau	29 ha			
Surface du bassin versant	93 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Calcaire (+karst à l'amont)			
Masses d'eau	FRFR253 Le Gave de Lourdios (d'Issaux) de sa source au confluent du Gave d'Aspe FRFR253_1 L'Aidy FRFR253_2 Le Laboo			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Lourdios à l'aval de la chute naturelle d'Issor (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le Lourdios, en aval du pont de Lourdios, à Lourdios-Ichère <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Le Lourdios, en aval du pont de Lourdios, à Lourdios-Ichère <b>Très bon état</b> : BV de L'Aidy et BV du Laboo <b>Réservoirs biologiques</b> : BV du Lourdios à l'exclusion des BV de l'Aidy et du Laboo <b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200792) <b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone cœur et la zone d'adhésion représentent respectivement 0 et 49 % du contexte			
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (amont)			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite (Huet) B0 à B3 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage alpin et subalpin occidental Pyrénées Étage montagnard			
Qualité de l'eau 2010	Le gave d'Issaux en amont de Lourdios-Ichère (05206500) <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #00FF00;">Ecologie</td> <td style="background-color: #00FF00;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #D3D3D3;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Granulométrie constituée de galets et graviers			
Bassin versant	Forêt, élevages bovins, ovins, équins, petits villages, estives (zone de montagne)			
PEUPEMENT				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			

État fonctionnel	Conforme
Peuplement théorique	TRF, CHA, VAI, LOF
Peuplement en place	TRF, CHA, ANG, et SAT en aval
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA du Gave d'Oloron, AAPPMA La Gaule Paloise, AAPPMA La Gaule Aspoise
Espèces cibles	Truite fario
Déversements	
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm en amont du barrage de Lourdios 20 cm sur l'aval (Taille à 3 ans : de 15,7 à 22 cm)
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole



# CARTES DES PERTURBATIONS

## Lourdios

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés (DRVDMA)

-  1/20
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



Sources:  
Donnée européenne - SCRS, CORSE Land Cover, 2006  
M3 Carthage 2010 pour la République française  
Système d'Informations Géographiques de la Région Corse - Données  
réparties par communes et révisées 2014  
Modèle de la carte FORPMA ADR et SICOR Trévis

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Ce contexte conforme ne nécessite pas de MAC en particulier.

## Recommandation d'actions complémentaires

### *Qualité de l'eau*

Sur le bassin versant du Lourdios un effort doit être maintenu afin de **conserver** une bonne *qualité de l'eau* au niveau du fonctionnement de la STEP communale d'Issor.

### *Continuité écologique*

Il subsiste encore quelques points noirs sur le bassin du Lourdios en matière de continuité écologique :

- franchissement du seuil en amont du pont de la N 134
- dévalaison au niveau du barrage d'Osse-en-Aspe, Chute de Lourdios
- montaison et dévalaison au niveau du barrage d'Issor sur le Laboo

### *Prédation*

Les espèces animales prédatrices semblent avoir un impact non négligeable mais difficile à évaluer objectivement : les effectifs de cormorans semblent se stabiliser tandis que visons d'Amérique et hérons sont en expansion. Une attention particulière doit être portée sur ce problème

## Gestion piscicole préconisée

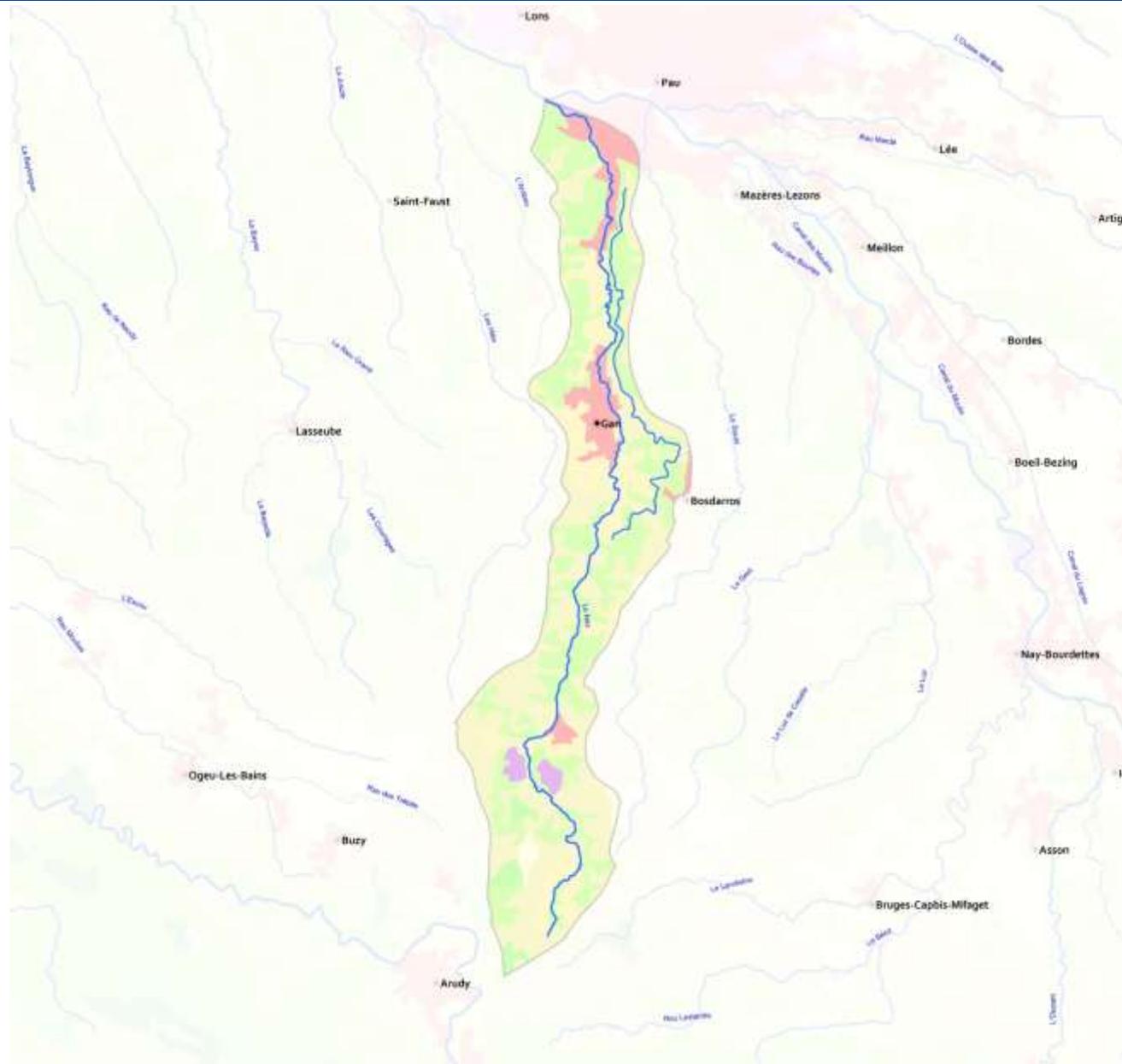
Une gestion de type **patrimoniale immédiate** est possible pour ce contexte.

# NEEZ



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Neéz

### Occupation du sol

(Par densité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



**SOURCES :**  
 IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018) - IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018)  
 IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018) - IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018)  
 IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018) - IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018)  
 IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018) - IGN - BD Carthage® (© IGN, 2018)

# ÉTAT DES LIEUX

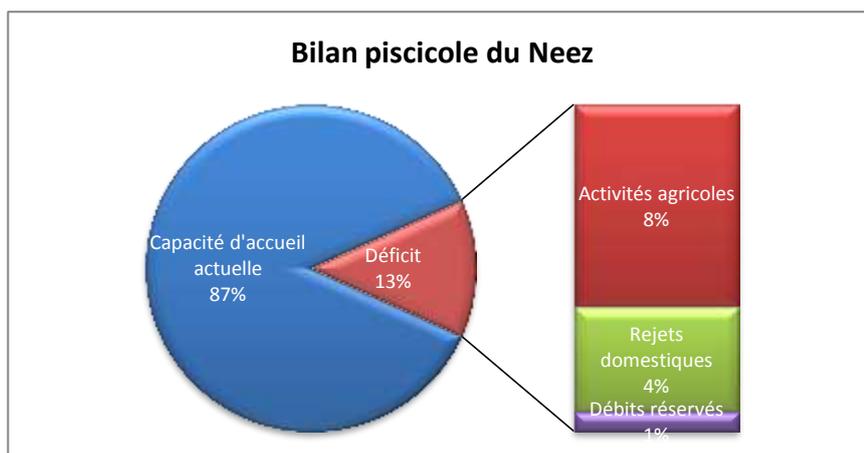
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : source du petit Neez, commune de Sévignacq-Meyracq (altitude 475 m) - source principale : résurgence de « l'œil du Neez » à Rébénacq provenant de pertes du gave d'Ossau à Arudy. Aval : confluence avec le Gave de Pau, commune de Jurançon (altitude 163 m)			
Cours d'eau principal	Le Neez			
Longueur du cours d'eau principal	26 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	10,5 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	1,2 %			
Longueur des affluents	23,3 km			
Surface en eau	28,7 ha			
Surface du bassin versant	47,5 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Argiles, alluvions limono-argileux, calcaires (moraines)			
Masses d'eau	FRFRR277C_2      Le Neez			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Neez à l'aval de L'œil du Neez (A) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : tous les cours d'eau <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200781) <b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone d'adhésion représente 22% du contexte			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. pour l'Aménagement du Neez S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées Communauté de Communes Gave et Côteaux Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite, zone à ombre (Huet) B3 à B5 de Verneaux			
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour			
Qualité de l'eau 2010	Le Neez à Jurançon (05214100) <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #4682B4;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats constitués par la granulométrie (pierres, cailloux, blocs), par des fonds profonds, racines et sous berges.			
Bassin versant	Maïsiculture, élevages bovins, bois, prairies, villages			
PEUPEMENT				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			

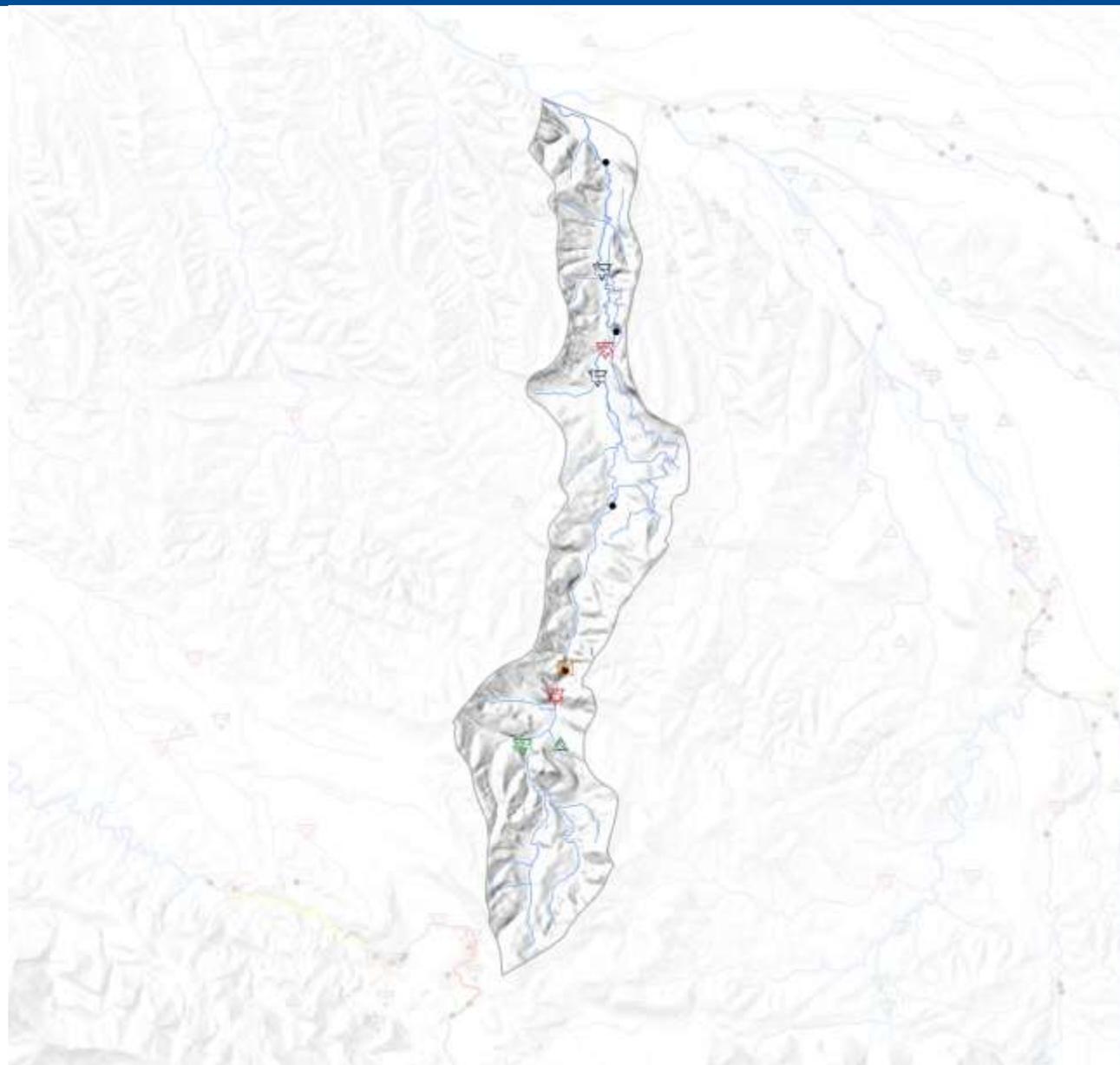
État fonctionnel	Conforme
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, VAN, BAF en aval
Peuplement en place	ANG, BAF, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP, TRF, VAI
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA Le Pesquit
Espèces cibles	Truite fario
Déversements	AAPPMA La Gaule Paloise : TRF capturables, alevins et œufs (Alevibox), OBR. AAPPMA le Pesquit : gestion patrimoniale
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

Le contexte est conforme. Les principales perturbations viennent des activités agricoles et des rejets domestiques (ensemble du bassin) et industriels et agro-alimentaires (aval du bassin).



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Neéz

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés (06/10/14)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Source(s)

Document élaboré par : S.I. M. COHNE Lamoignon, 2016  
© 2016 S.I. M. COHNE Lamoignon. Tous droits réservés.  
Reproduction interdite sans autorisation écrite de S.I. M. COHNE Lamoignon.  
Modifié en 2013 par l'ADP de la Vallée de la Neéz.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Le contexte étant conforme, l'application d'un plan des actions nécessaires n'est pas justifiée pour l'espèce repère.

Ce contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Amélioration de la continuité écologique : des reproductions de truite ont été observées (FDAAPPMA) dans un canal de fuite (servant aussi d'exutoire d'eaux pluviales) à l'aval du premier obstacle infranchissable faute de pouvoir accéder à des zones de meilleure qualité en amont
- Améliorer la connaissance des populations piscicoles (à l'aval de Jurançon pour la reproduction SAT et OBR)

## Gestion piscicole préconisée

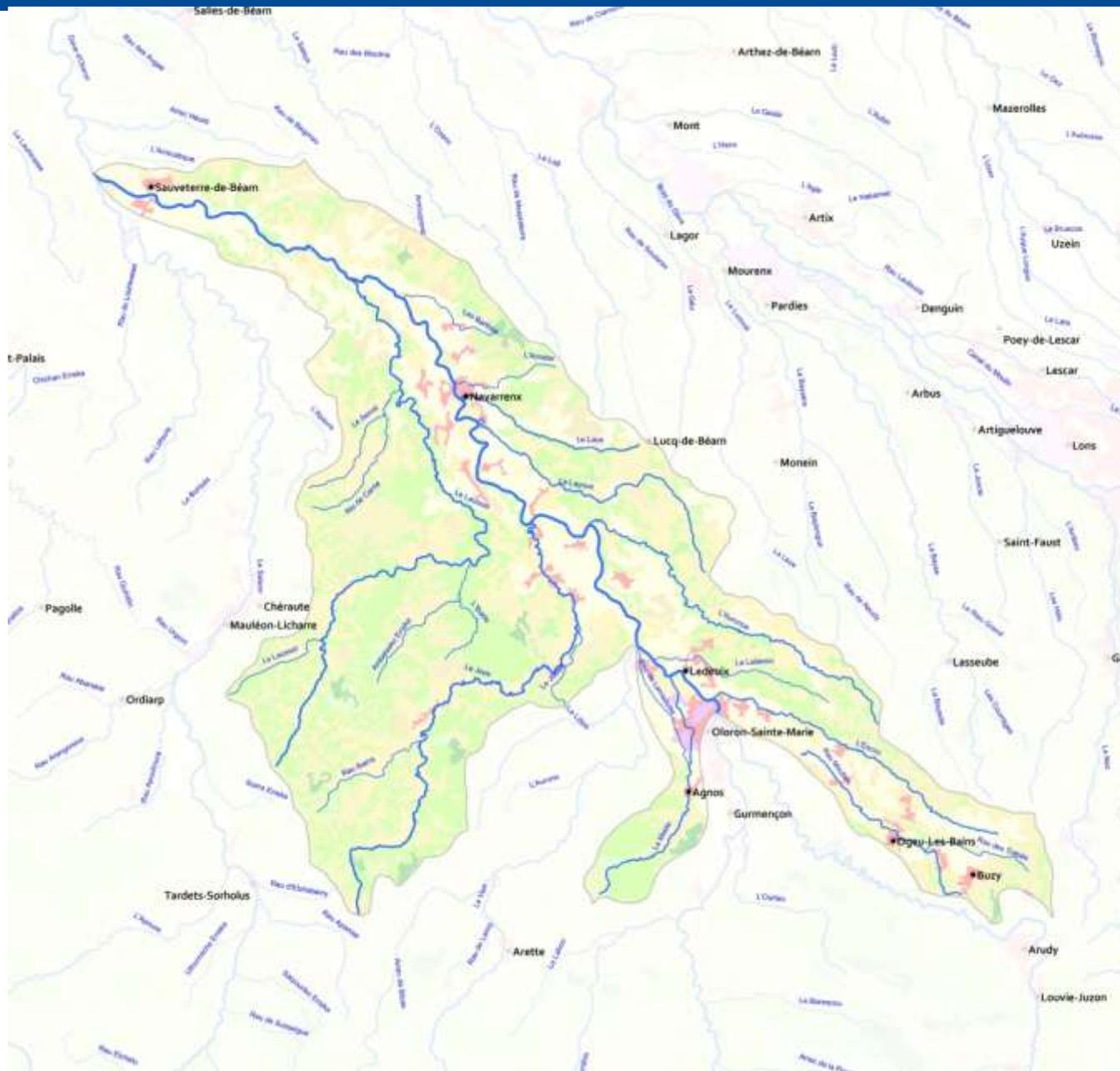
Une gestion patrimoniale immédiate est recommandée sur ce contexte. Toutefois, une gestion d'usage peut y être admise (déversement de truites capturables) sur les parties aval très fréquentées par la population paloise.

# GAVE D'OLORON AMONT



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gave d'Oloron amont

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources

Données topographiques : IGN, IGN (IGN) et IGN (IGN)  
 IGN (IGN) et IGN (IGN) - Reproductions interdites  
 Système d'information géographique : IGN (IGN) et IGN (IGN)  
 Reproductions interdites et strictement interdites  
 Révisé en octobre 2010 (IGN) et IGN (IGN)

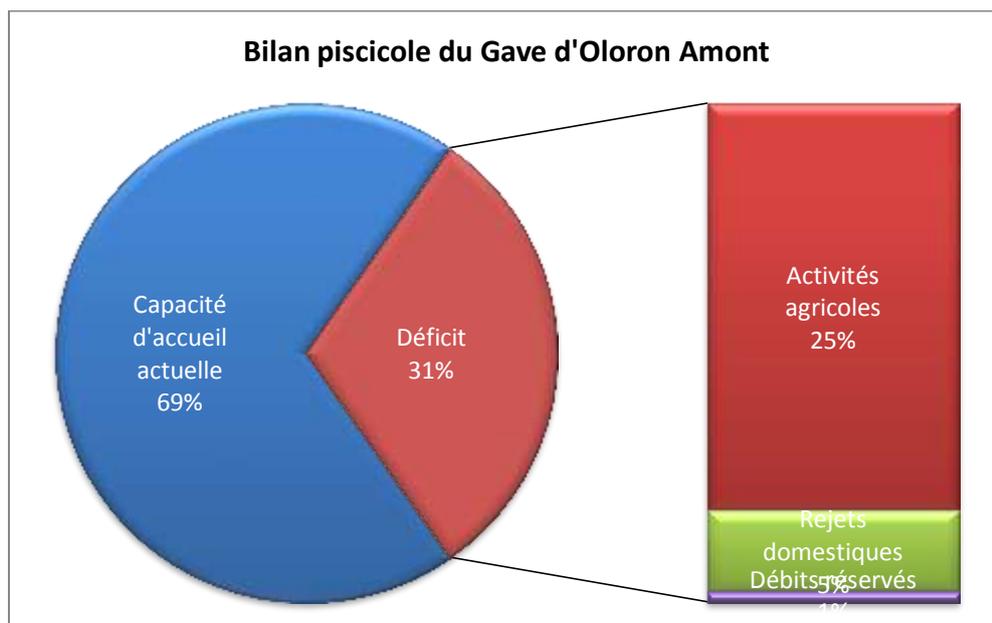
# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : confluence des gaves d'Aspe et d'Ossau, commune d'Oloron-Sainte-Marie (altitude 200 m) Aval : confluence avec le Saison, commune d'Athos-Aspis, altitude 39 m			
Cours d'eau principal	Le Gave d'Oloron			
Longueur du cours d'eau principal	50 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	50,5 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,32 %			
Longueur des affluents	302,2 km			
Surface en eau	Cours d'eau : 397 ha Plans d'eau : 1,1 ha			
Surface du bassin versant	533 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Calcaire, alluvions sablo-argileux et galets dans la vallée			
Masses d'eau	FRFR259 Le Joos de sa source au confluent du Gave d'Oloron FRFR260 Le Lausset de sa source au confluent du Gave d'Oloron FRFR264 Le Gave d'Oloron du confluent du Gave d'Aspe au confluent du Saison FRFRR259_1 Ruisseau Ibarra FRFRR260_1 Ruisseau Aiguette FRFRR260_2 L'Ibarle FRFRR260_4 Riu de Carrié FRFRR264_2 La Mielle FRFRR264_3 L'Escou FRFRR264_4 L'Auronce FRFRR264_5 Les Barthes FRFRR264_6 Le Laus FRFRR264_7 Le Layous			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Gave d'Oloron (A) le Joos (A), le Lausset (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : gave d'Oloron <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : gave d'Oloron <b>Très bon état</b> : BV du ruisseau la Mielle à l'amont du pont de Larradé à Agnos <b>Réservoirs biologiques</b> : ruisseau le layous <b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200791)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I.G.O.M. SIVU de l'écrêteur des crues d'Agnos S.I. Etudes et Aménagement Bassin versant du Vert et de ses affluents Communauté de Communes de Josbaig Communauté de Communes du Piémont Oloronais Communauté de Communes du Canton de Navarrenx Communauté de Communes de Sauveterre-de-Béarn			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à ombre, zone à barbeau ( Huet). B4 à B8 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Bordure Pyrénéenne atlantique Coteaux molassiques bassin de l'Adour			
Qualité de l'eau 2010	Le Gave d'Oloron en aval d'Oloron (05205000) L'Escou à Goes (05204960)			
	<table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		

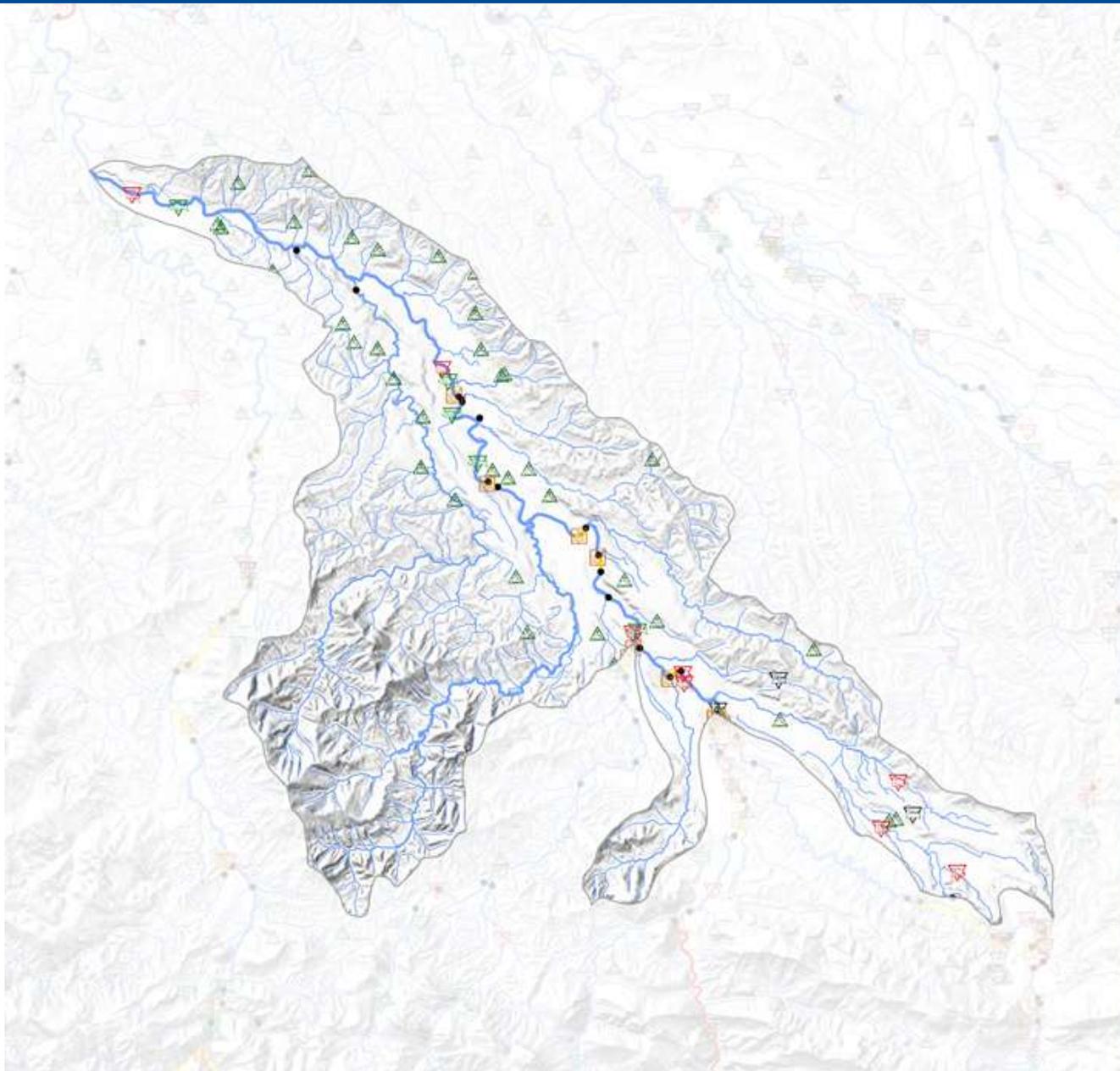
	<table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Joos à Geus d'Oloron (05204700)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Lausset en amont de l'Hopital-Saint-Blaise (05204200)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Le Gave d'Oloron à Sauveterre (05204000)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Joos à Geus d'Oloron (05204700)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Lausset en amont de l'Hopital-Saint-Blaise (05204200)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Le Gave d'Oloron à Sauveterre (05204000)			Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																				
Le Joos à Geus d'Oloron (05204700)																						
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																				
Le Lausset en amont de l'Hopital-Saint-Blaise (05204200)																						
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																				
Le Gave d'Oloron à Sauveterre (05204000)																						
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																				
Habitat	Habitats diversifiés constitués par la granulométrie (blocs, pierres, cailloux), quelques profonds, sous berges et branchage.																					
Bassin versant	Elevages bovins, ovins, équins, maïsiculture, forêt, prairie, agglomérations																					
<b>PEUPEMENT</b>																						
Domaine	Salmonicole																					
Espèce repère	Truite commune																					
État fonctionnel	Perturbé																					
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, OBR, GOU, CHE en amont TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, VAN, BAF, PER en aval																					
Peuplement en place	Gave d'Oloron : TRF, TAC, VAI, LOF, GOU, CHE, BAF, ABL, ANG, SAT, TRM, LPP en aval LPM, ALA jusqu'à Dognen, ALF jusqu'à Navarrenx CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, LPP, SAT, TRM en amont Affluents : GOU, LOF, VAI, TRF, CHE, ANG, APP, LPP																					
<b>HALIEUTISME</b>																						
Catégorie piscicole	Gave d'Oloron : 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public Affluents : 1 <sup>ère</sup> catégorie piscicole du domaine privé																					
AAPPMA	AAPPMA du Gave d'Oloron AAPPMA du Pays de Soule (Lausset amont et Joos amont) AAPPMA les Bayses (affluents rive droite)																					
Espèces cibles	Truite fario, Saumon atlantique, Truite de mer, Grande Alose, Anguille																					
Déversements	TAC dans le Gave d'Oloron (aval). TAC capturables à l'ouverture de la pêche dans les affluents à l'aval																					
Taille minimale de capture de l'espèce repère	25 cm (taille à 3 ans : 36,8 cm sur le gave d'Oloron)																					
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	2																					

## État des lieux piscicole



# CARTES DES PERTURBATIONS

## Gave d'Oloron amont



### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(DVGMA)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### SOURCES:

Données géographiques : IGN, CORINE Land Cover, psh  
BD Carthage© IGN 2010 - Reproduction interdite  
Système d'information sur l'eau du Bassin Adour Garonne - Droits de  
reproduction réservés et strictement limités  
Réalisé en 2012 par l'EPFMA 64 et IDOUX Thibaut

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes retenu

Les actions à mener seront orientées vers l'amélioration des pratiques agricoles pour un gain à terme de 15% sur la capacité d'accueil :

- développement des bandes enherbées,
- réduction des intrants,
- réflexion sur le drainage (création de bassins ou zones tampons associés aux bandes enherbées...).

De même, sur la plupart des affluents, il a été constaté un fort piétinement par le bétail (déstabilisation des berges et du lit entraînant des colmatages) : un travail devra être mené avec les éleveurs pour l'aménagement d'abreuvoirs et d'ouvrage de franchissement des cours d'eau.

Pour compléter ces actions à moyens terme, des actions de restauration de cours d'eau et de frayères pourront être menées sur les affluents principaux (Joos, Lausset) et sur le gave d'Oloron lui-même (gain de 5,6 %). Toutefois, la restauration des frayères ne sera réalisée que si le problème de colmatage du fond du lit est maîtrisé. Ce serait trop coûteux et fastidieux si l'opération devait être mise en place tous les ans. C'est pourquoi une étude sédimentaire du fond du lit du Gave d'Oloron pourrait être effectuée avec analyse granulométrique et dosage des éléments dissous dans l'eau associé à l'analyse du taux de survie de l'œuf à l'alevin émergent (protocole INRA à mettre en place également pour le Saumon dans le cadre du nouveau PLAGEPOMI).

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Réduction des rejets, de l'érosion, du piétinement des cours d'eau	Syndicat du gave d'oloron	A définir
Entretien-restauration des affluents sur Navarrenx	Maintenir ces cours d'eau en bon état de fonctionnement	AAPPMA	15 000 €
Restauration des affluents entre Navarrenx et Oloron	restaurer continuité écologique+ réhabiliter ces cours d'eau	Syndicat du Gave d'Oloron	300 000 €
Restauration des bras morts sur la partie aval du Gave	Maintenir ces annexes en état de fonctionnement	SIGOM	300 000 €
Etude sédimentaire du gave	Evaluer le colmatage et en comprendre l'origine	FDAAPPMA-MIGRADOUR	A définir
Amélioration des connaissances fonctionnement population truite	Améliorer la protection et la gestion de la population	FDAAPPMA	50 000 €

## Recommandation d'actions complémentaires

## **Qualité de l'eau**

Un effort doit être maintenu afin de rétablir une bonne *qualité de l'eau* :

- Au niveau de l'assainissement des communes (Hopital-St-Blaise, St-Goin, Oloron-Sainte-Marie (Navarrot), Verdets, Aren, Meritein)
- du point de vue de la *ressource en eau*, il serait primordial de mettre en place une gestion raisonnée des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

## **Travaux en rivière**

Les principaux affluents nécessitant une restauration sont le Joos (10 km), le Lausset (10 km), l'Aiguette 1 km, l'Arriou (500 m), l'Arriou tort (1500 m), l'Arroder (1 km), l'Espondics (300 m), l'Ibarle (500 m), le Labaigt (300 m), le Laus (2 km), le Layous (1 km), le Lescuncette (300 m), le ruisseau Lausset (500 m), le Lucq (1 km), la Mousquère (300 m), le Riu de Carriè (800 m), le Salié (500 m), l'Auronce (8 km), le Laberou (5 km) et l'Escou (5 km).

Ces travaux sont fortement liés à la création du Syndicat Mixte du Gave d'Oloron (en cours)

## **Continuité écologique**

La *libre circulation des espèces* n'est pas encore optimale à ce jour sur le Gave d'Oloron. La construction de la passe à poisson au barrage Masseys à Navarrenx associée à l'augmentation du débit réservé devrait améliorer les choses pour la plupart des espèces. Il convient de plus de surveiller les aménagements existants (microcentrale du Moulin de Verdets par exemple).

## **Prédation**

Les espèces animales prédatrices semblent avoir un impact non négligeable mais difficile à évaluer objectivement : les effectifs de cormorans semblent se stabiliser tandis que visons d'Amérique et hérons sont en expansion. Une attention particulière sera portée sur ce problème

## **Hydrobiologie**

Enfin, après vérification du profil thermique du gave, réfléchir à l'intérêt de travailler sur la truite fario si la température est limitante (à l'aval du contexte).

## **Halieutisme**

La forte croissance de la truite fario sur le gave d'Oloron (36 cm à 3 ans) pourrait être prise en compte par la réglementation pour une mise en valeur halieutique particulière (parcours sans tuer, parcours sélectifs, fenêtre de capture...).

## **Gestion piscicole préconisée**

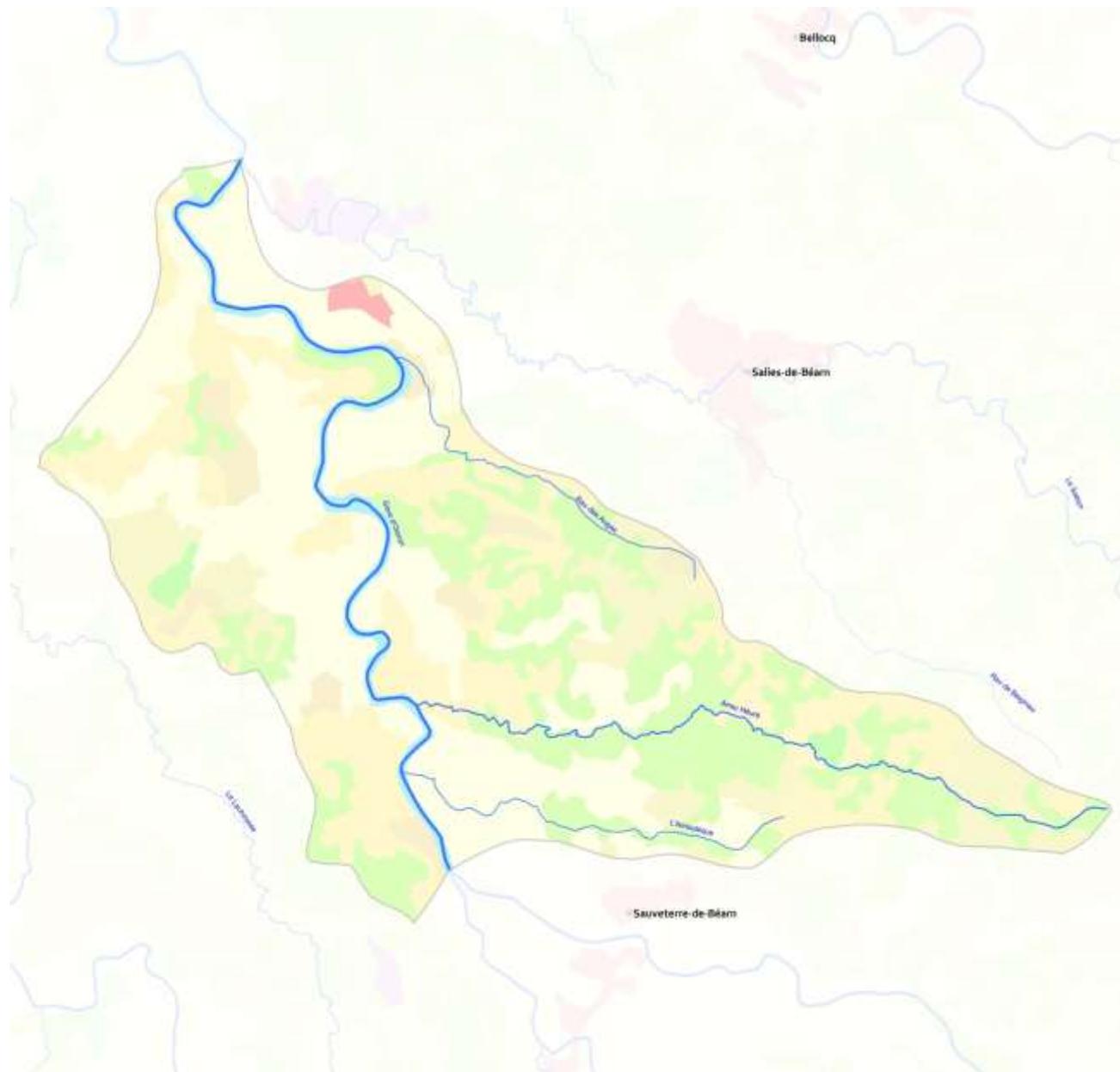
Une gestion de type **patrimoniale à 5 ans** est proposée dans ce contexte.

# GAVE D'OLORON AVAL



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gave d'Oloron aval

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Données géographiques : IGN, CORINE Land Cover, 2010.  
BD Carthage® (© 2010) - Reproduction interdite.  
Topologie et coordonnées issues de Base de Données IGN - IGN  
Reproduction interdite sous réserve de droits.  
Modèle en 2011 par POPPM & G de BICOLO Théron

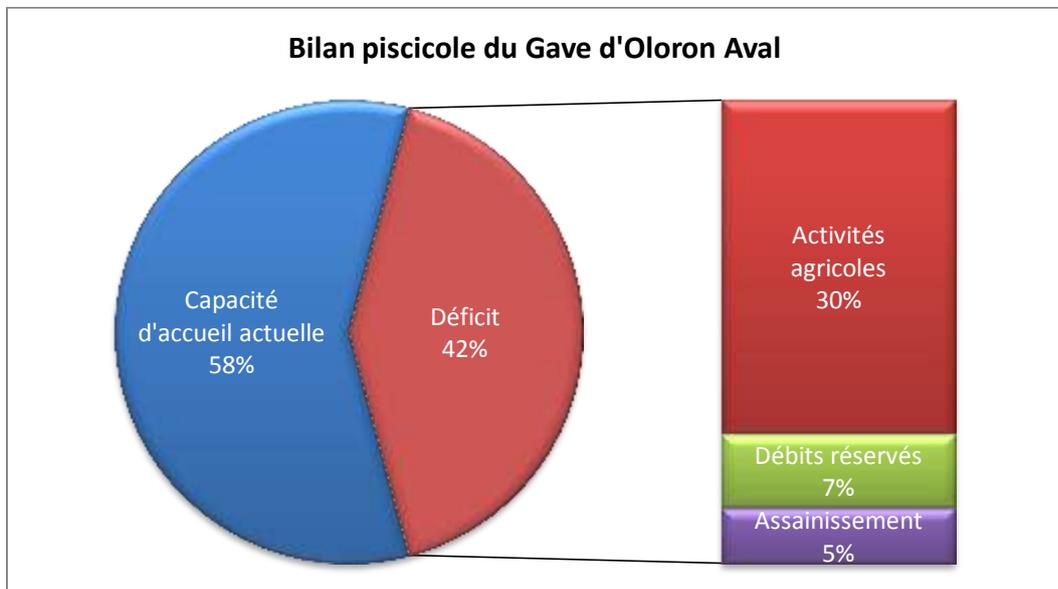
# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

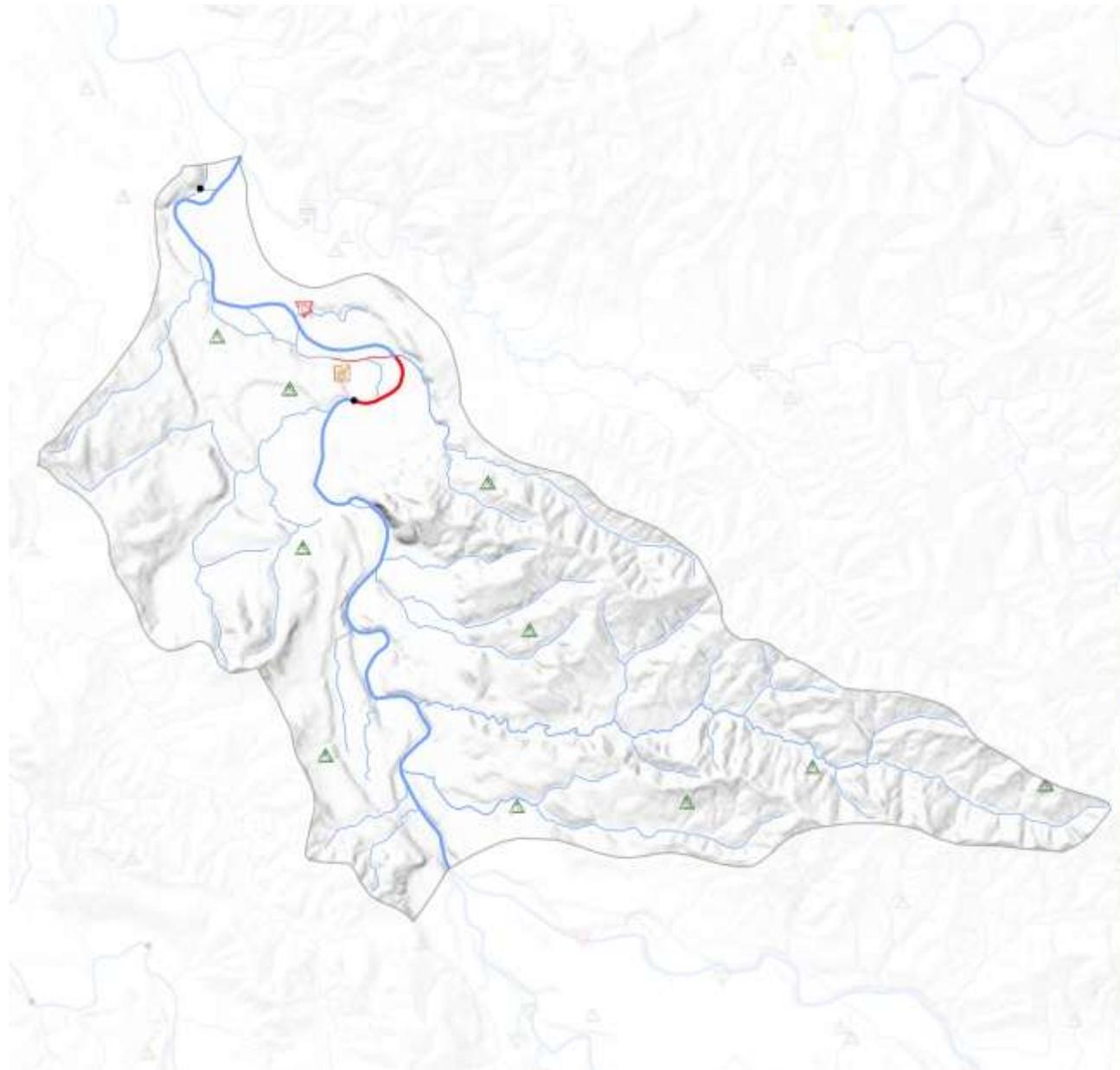
INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : confluence avec le Saison, commune d'Athos-Aspis, altitude 39 m Aval : confluence avec le Saleys, commune de Saint-Pé-de-Leren, altitude 12 m.
Cours d'eau principal	Le Gave d'Oloron
Longueur du cours d'eau principal	17,1 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	71 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,19 %
Longueur des affluents	42,5 km
Surface en eau	Cours d'eau : 134 ha Plans d'eau : 23 ha
Surface du bassin versant	71,5 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Argilo-calcaire, alluvions sablo-argileux et galets dans la vallée.
Masses d'eau	FRFR276 Le Gave d'Oloron du confluent du Saison au confluent du Gave de Pau FRFR276_1 Arrec Héuré FRFR276_2 Ruisseau de la Pounte
Classements réglementaires	Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE : le Gave d'Oloron (A) L 432.6 du Code de l'Environnement : gave d'Oloron Loi du 16/10/1919 (rivière réservée) : gave d'Oloron Natura 2000 : tous les cours d'eau (FR7200791)
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de défense contre les eaux du Canton de Salies de Béarn S.I.G.O.M. Communauté de Communes de Sauveterre-de-Béarn Communauté de Communes de Salies-de-Béarn
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à Barbeaux (Huet) B7 à B8 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour
Qualité de l'eau 2010	Pas de station sur ce contexte
Habitat	Habitats diversifiés constitués par la granulométrie (blocs, pierres, cailloux), des profonds, sous berges et branchages.
Bassin versant	Maïsiculture, forêts, prairies, élevages bovins et canards, petites agglomérations
PEUPLEMENT	
Domaine	Intermédiaire
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles
État fonctionnel	Perturbé

Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX
Peuplement en place	VAI, TRF, LOF, GOU, CHE, VAN, BAF, ABL, PER, PES, BRO, CCO, MUC, SAT, TRM, LPM, ALA, ALF
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public en amont du pont de chemin de fer de Castagnède, 2 <sup>ème</sup> du domaine public en aval.
AAPPMA	AAPPMA du Gave d'Oloron
Espèces cibles	Truite fario, Anguille, Saumon Atlantique, Truite de mer, Brochet
Déversements	L'unité de gestion de Sauveterre déverse des TAC capturables dans le gave d'Oloron.
Taille minimale de capture de l'espèce repère	Non concerné
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Non concerné

## État des lieux piscicole



# CARTES PERTURBATIONS



## Gave d'Oloron aval

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés (DR/DMR)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### SOURCES

Union européenne - N2001 - CORINE Land Cover, pont  
BD Carthage IGN 2012 - Reproduction interdite  
Topographie d'altitude sur base de données IGN - France  
représentation visuelle et cartographie IGN  
Réalité en 3D par TOPOMATIGN et IGN/2D - Projeat

## Module d'actions cohérentes retenu

## Recommandation d'actions complémentaires

### *Qualité de l'eau*

Un effort doit être maintenu afin de rétablir une bonne *qualité de l'eau* :

- Au niveau de l'amélioration de l'assainissement des communes (Castagnède, Labastide-Villefranche centre de vacances)
- Au niveau de l'amélioration des pratiques agricoles : mise aux normes des installations d'élevages et maîtrise des effluents des drainages, développement et maintien des bandes enherbées le long des cours d'eau, emploi raisonné des insecticides, pesticides, herbicides, engrais.

De même, sur la plupart des affluents, il a été constaté un fort piétinement par le bétail (déstabilisation des berges et du lit entraînant des colmatages) : un travail devra être mené avec les éleveurs pour l'aménagement d'abreuvoirs et d'ouvrage de franchissement des cours d'eau.

### *Prédation*

Les espèces animales prédatrices semblent avoir un impact non négligeable mais difficile à évaluer objectivement : les effectifs de cormorans semblent se stabiliser tandis que visons d'Amérique et hérons sont en expansion. Une attention particulière sera portée sur ce problème

### *Hydrobiologie*

D'un point de vue typologique et halieutique, l'espèce à privilégier sur ce contexte serait le Brochet en travaillant sur les annexes hydrauliques du gave d'Oloron et les zones inondables pour favoriser les zones de frayères de cette espèce (sans oublier la pêche des migrateurs).

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion de type **patrimoniale différée** est proposée dans ce contexte.

# GAVE D'OSSAU



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Ossau

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



± Km



### Source(s) :

Données topographiques : IGN, IGN 2009, LandCover\_2006  
 PÉI Cartographie IGN 2010 - Reproduktion interdite  
 Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour-Garonne - Status de  
 reproduction interdite et à diffusion limitée  
 Modèles en accès libre (EMMA, AgU) et ESCUT (Néon)

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

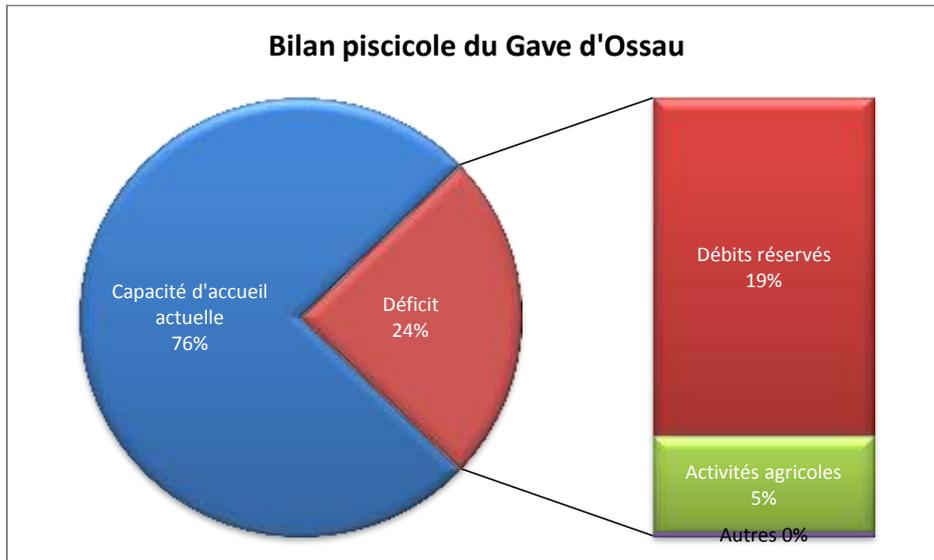
INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source gave du Brousset, commune de Laruns (altitude 2272 m) Aval : confluence avec le gave d'Aspe, commune d'Oloron-Sainte-Marie (altitude 200 m)
Cours d'eau principal	Le Gave d'Ossau
Longueur du cours d'eau principal	74,3 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	12,6 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	2,8 %
Longueur des affluents	248 km
Surface en eau	Cours d'eau : 187 ha Plans d'eau : :227 ha
Surface du bassin versant	493 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Calcaire, granites, rhyolithes
Masses d'eau	FRFR256A Le Gave d'Ossau du confluent du Lau au confluent du Gave d'Aspe FRFR256B Le Gave d'Ossau du confluent du Gave de Bioux au confluent du Lau (inclus) FRFR438 Le Valentin de sa source au confluent du Gave d'Ossau FRFR439A Le Gave Soussouéou du lac d'Artouste au confluent du Gave d'Ossau FRFR440 Le Gave de Bioux de sa source au confluent du Gave de Brousset FRFRR256A_1 Arrec de Lacerbelle FRFRR256B_1 Gave d'Oloron FRFRR256B_2 Ruisseau de Cotcharas FRFRR256B_3 L'Arrioutort FRFRR256B_4 Le Canceigt FRFRR256B_5 L'Arriou Mage FRFRR256B_6 Le Lau FRFRR438_1 La Sourde FRFL6 Lac d'Artouste
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Gave d'Ossau à l'aval du pont d'Enfer à Laruns (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le gave d'Ossau, en aval du pont d'Enfer, en amont des Eaux-Chaudes <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Le Gave d'Ossau en aval d'Arudy <b>Très bon état</b> : BV du gave du Brousset à l'amont de la centrale électrique de Pont de Camps, BV du gave de Bioux à l'amont du barrage de Bioux-Artigues, BV du ruisseau de Leignièrès, BV du ruisseau le Canceigt à l'amont de la confluence de l'arrec de Serrémédât (inclus), arrec de Condil, BV du ruisseau de Magnabaigt, arrec d'Aas, arrec d'Aule, arrec de Houratâtère, BV de l'Arrec de Lacerbelle, arrec Dayguebère, arrec d'Er, arrec de Gélan, arrec de Gaziès à l'amont de la prise d'eau, BV du ruisseau de Cotcharas à l'amont de la prise d'eau du Bitet, arrec de Sesques à l'amont de la prise d'eau de Sesques, arrec de Bouerzy, arrec de Besse à l'amont de la prise d'eau, BV du ruisseau l'Arrioutort à l'amont du pont de Barthèque à Laruns, ruisseau la Sourde à l'amont du pont de la Sourde à Eaux-Bonnes, arrec de Légnière, ruisseau le Lamay à l'amont du piège à sédiments RTM, ruisseau Caou-Sèque, BV de l'arriou Mage <b>Réservoirs biologiques</b> : BV du ruisseau le Valentin à l'amont de la confluence du ruisseau le Cély (inclus), BV du gave du Soussouéou en aval de la confluence du ruisseau des Tourettes (inclus) <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200793) <b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone cœur et la zone d'adhésion représentent

	respectivement 16 et 77 % du contexte						
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau Communauté de Communes du Piémont Oloronais						
<b>MILIEU</b>							
Typologie théorique	Zone à truite puis zone à ombre (Huet) B0 à B5 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage alpin et subalpin occidental Pyrénées Étage montagnard Coteau molassique bassin del'Adour (aval)						
Qualité de l'eau 2010	Le Gave d'Ossau à Arudy (05207030) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #FFD700; text-align: center;">Ecologie</td> <td style="background-color: #FFD700; text-align: center;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #4169E1; text-align: center;">Biologie</td> </tr> </table> Le Gave d'Ossau à Maysonave (05207000) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #00FF00; text-align: center;">Ecologie</td> <td style="background-color: #00FF00; text-align: center;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #4169E1; text-align: center;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Rivière à régime torrentueux où les habitats sont constitués essentiellement par la granulométrie (pierres, blocs et cailloux) et quelques sous berges et racines.						
Bassin versant	Élevages bovins (lait), ovins, équins, forêts de feuillus, estives (montagne), villages						
<b>PEUPEMENT</b>							
Domaine	Salmonicole						
Espèce repère	Truite commune						
État fonctionnel	Perturbé						
Peuplement théorique	TRF, CHA, VAI, LOF en aval TRF, CHA, VAI, en amont						
Peuplement en place	TRF, VAI, LOF, GOU, CHA, LPP, ANG, SAT en aval TRF, >500men amont Présence d'APP entre Laruns et Castet (à confirmer)						
<b>HALIEUTISME</b>							
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé						
AAPPMA	AAPPMA de Laruns AAPPMA de Bielle AAPPMA d'Arudy AAPPMA du Gave d'Oloron						
Espèces cibles	Truite fario						
Déversements	<b>AAPPMA d'Arudy</b> : truites fario capturables à l'ouverture et dans la saison sur le Gave d'Ossau, et des truitelles 0+. <b>AAPPMA de Bielle</b> : truites fario capturables à l'ouverture sur le Gave d'Ossau et ses affluents. Des truitelles dans les Lacs d'Ayous. <b>AAPPMA de Laruns</b> : alevins de truite fario dans le Gave d'Ossau et la plupart de ses affluents, des alevins de Saumon de Fontaine dans le lac de Pombie et sur le Brousset. Des Truites arc-en-ciel capturables dans les retenues du Valentin, les lacs de Bious, Artouste et Fabrèges, le parcours enfant sur le Gave d'Ossau. Des truitelles 0+ dans les Lacs d'Ayous et Ombles chevaliers (Lacs de montagne)						
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm sur le Gave d'Ossau et ses affluents en amont du barrage Merville, commune d'Aste-Béon, dans les lacs et les retenues de montagne (Sauf lacs d'Ayous : 20 cm) 20 cm pour la truite ailleurs Tailles à 3 ans : de 17,3 à 25,3 cm d'amont en aval						
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10 (6 sur les lacs d'Ayous)						

## État des lieux piscicole

Le contexte est faiblement perturbé à 24 %. Les causes principales de perturbations sont par ordre décroissant :

- des débits réservés trop faibles sur les secteurs amont du gave d'Ossau (40<sup>ième</sup> du module)
- une pollution agricole peu importante mais à surveiller
- d'autres sources (assainissement, busage ou canalisation de cours d'eau, travaux hydrauliques)



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Ossau

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés (DAR/DMA)

- 1/30
- 1/20
- 1/60
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources

Cartographie : S. Jais, C. Béné, J. and C. Jais, 2010.  
Bil Car Nagell, S. Jais - Agence Intercommunale  
Système d'information sur l'État des Bassins Adour-Garonne (Etat de  
surveillance des bassins et de l'équipement des bassins)  
Modèle en 3D par TERRAM 3D et le logiciel 3DMap

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes retenu

Pour une amélioration significative et visible il est donc nécessaire d'orienter le MAC sur le passage des débits réservés du 40<sup>ième</sup> au 10<sup>ième</sup> du module pour un gain de 15,2 %. Or, la plupart des installations concédées étant des usines de production de pointe, elles pourront ne passer qu'au 20<sup>ième</sup> du module en 2014, d'où un gain moindre (de l'ordre de 8%)

A l'issue du MAC et toutes choses égales par ailleurs, le contexte gave d'Ossau serait considéré comme conforme avec une fonctionnalité à 84 % de son potentiel.

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration de la gestion hydraulique	Augmentation des débits réservés + modulation	Hydroélectricien	–
Restauration du tronçon doublement court circuité sur Arudy	Créer un chenal d'étiage	CCVO	15 000 €
Aménagement du Tronçon court circuité de Laruns	Diversifier les écoulements	CCVO	10 000 €
Entretien du canal des moulins	Favoriser l'accès des géniteurs aux frayères	AAPPMA Laruns	1 500 €
Restauration de la résurgence rive droite à Béon	Favoriser l'accès des géniteurs aux frayères	AAPPMA Laruns	1 500 €
Reconnexion de l'Arrigast avec le Gave	Favoriser l'accès des géniteurs aux frayères	AAPPMA Bielle-CCVO	10 000 €
Entretien - restauration des affluents autour de Castet	Maintenir ces cours d'eau en bon état de fonctionnement	AAPPMA Bielle	5 000 €

**Remarque** : l'augmentation des débits réservés ne sera effective qu'après le renouvellement des concessions hydroélectriques de la vallée d'Ossau en 2012, et pour les installations fondées en titre qu'après 2014. Il convient donc de rechercher dès maintenant des solutions permettant d'atteindre la conformité avant ces échéances (négociations et recherche d'un protocole d'accord avec le concessionnaire). D'autre part, une attention particulière doit être portée sur un tronçon court-circuité impacté par 2 exploitants fondés en titre afin d'améliorer la capacité d'accueil en période d'étiage dans l'attente d'une amélioration par les échéances réglementaires.

Enfin, une attention et une vigilance particulière devront être portées sur les **projets de création de nouvelles microcentrales** sur ce contexte ou d'augmentation de puissance des concession prochainement renouvelées.

## Recommandation d'actions complémentaires

### *Qualité de l'eau*

Sur le bassin versant du Gave d'Ossau un effort doit être maintenu afin de **conserver** une bonne *qualité de l'eau* au niveau de :

- l'assainissement des communes (STEP Gabas-Pont de Camps, Gourette, Castet, Bescat)
- l'amélioration des pratiques agricoles (plateau d'Arudy) et forestières (forêt du Bager)
- l'amélioration des rejets industriels (Arudy)

### *Variations des débits*

La reproduction naturelle est affectée à des degrés divers de la centrale électrique de Geteu à Oloron par des variations quotidiennes du niveau d'eau. Des frayères se retrouvent à sec et des poissons restent piégés dans des flaques. Il serait souhaitable de privilégier une gestion hydraulique sur le lac de régulation de Castet afin de limiter les variations de débits journaliers et les marnages à l'aval.

### *Continuité écologique*

Le rétablissement de la *libre circulation des espèces* n'est pas effectué à ce jour sur le Gave d'Ossau. Il faudrait procéder soit à l'amélioration soit à l'équipement en dispositif de **dévalaison** pour les obstacles suivants : barrage Lailhacar, barrage Saint-Cricq (en cours), barrage Caü amont « Laprade », barrage Caü aval « Morello », barrage de Castet.

L'équipement en dispositif de **montaison** du barrage de Merville à Aste-Béon sur le Gave d'Ossau présente des dysfonctionnement (entrée de la passe masquée par le fort débit de l'exutoire de dévalaison).

### *Prédation*

Les espèces animales prédatrices semblent avoir un impact non négligeable mais difficile à évaluer objectivement : les effectifs de cormorans semblent se stabiliser tandis que visons d'Amérique et hérons sont en expansion. Une attention particulière sera portée sur ce problème.

### *Connaissances sur la truite fario*

Le Parc National des Pyrénées a entrepris des études sur la génétique des populations de truite fario dans les plans d'eau et les cours d'eau du Parc. Plusieurs stations d'échantillonnage se trouvent sur le Gave d'Ossau et ses affluents. L'ensemble des résultats devrait être disponibles fin 2008

### *Travaux en rivière*

Enfin, le suivi et l'entretien du Gave d'Ossau et de ses principaux affluents pourraient être effectués par le SIVOM de la Vallée d'Ossau en collaboration avec les associations de pêche et après concertation de la fédération de pêche. En définitive, tous travaux ou projet de travaux en rivière devraient automatiquement intégrer la dimension piscicole en privilégiant dans la mesure du possible la préservation et/ou la restauration des habitats et des fonctionnalités des peuplements.

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion de type **patrimoniale à 5 ans** est proposée dans ce contexte. Toutefois, une gestion patrimoniale immédiate est possible sur certains affluents et sur les gaves de Bioux et du Brousset à l'amont des retenues de Bioux et de Fabrèges.

# OUSSE



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

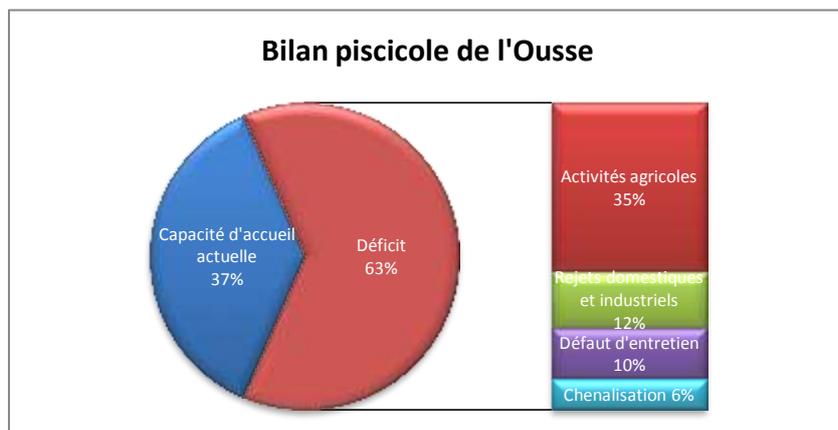
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : source, commune de Bartres dans les Hautes Pyrénées (altitude 489 m) Aval : confluence avec le Gave de Pau, commune de Pau (altitude 175 m)						
Cours d'eau principal	L'Ousse						
Longueur du cours d'eau principal	42,5 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	7,6 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,74 %						
Longueur des affluents	56,6 km						
Surface en eau	47 ha						
Surface du bassin versant	119 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Calcaire, alluvions argileux et galets dans la vallée						
Masses d'eau	FRFR243 L'Ousse de sa source au confluent du Gave de Pau (Masse d'eau fortement modifiée) FRFR243_2 Ruisseau Lourrou						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : l'Ousse (B) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : tous les cours d'eau <b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200781)						
Structures locales de gestion (hors pêche)	Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à truite et à zone ombre (Huet). B4 B5 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour						
Qualité de l'eau 2010	L'Ousse à Barzun (05214320) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> L'Ousse à Bizanos (05214200) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Habitats constitués par la granulométrie (galets et graviers), les sous berges et les embâcles.						
Bassin versant	Maïsculture, élevages bovins, porcins, équins, prairies, forêts et petites agglomérations						
PEUPEMENT							
Domaine	Salmonicole						
Espèce repère	Truite commune						
État fonctionnel	Perturbé						
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE						

Peuplement en place	ANG, CHA, CHE, GOU, LOF, LPP, TRF, VAI
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA Le Pesquit
Espèces cibles	Truite
Déversements	TAC à l'ouverture
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

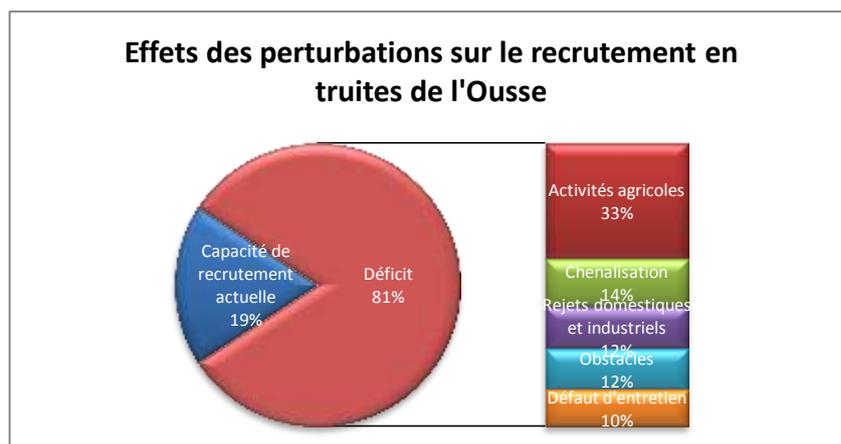
Ce contexte est fortement perturbé (63% de déficit) : c'est ici la capacité de recrutement qui limite la capacité d'accueil en espèce repère. C'est dire que le nombre de truites adultes produites chaque année est inférieur à la capacité d'accueil actuelle du milieu. Les zones favorables à la reproduction en truites communes se cantonnent à l'amont de Pontacq, et sur quelques affluents en amont de Barzun.



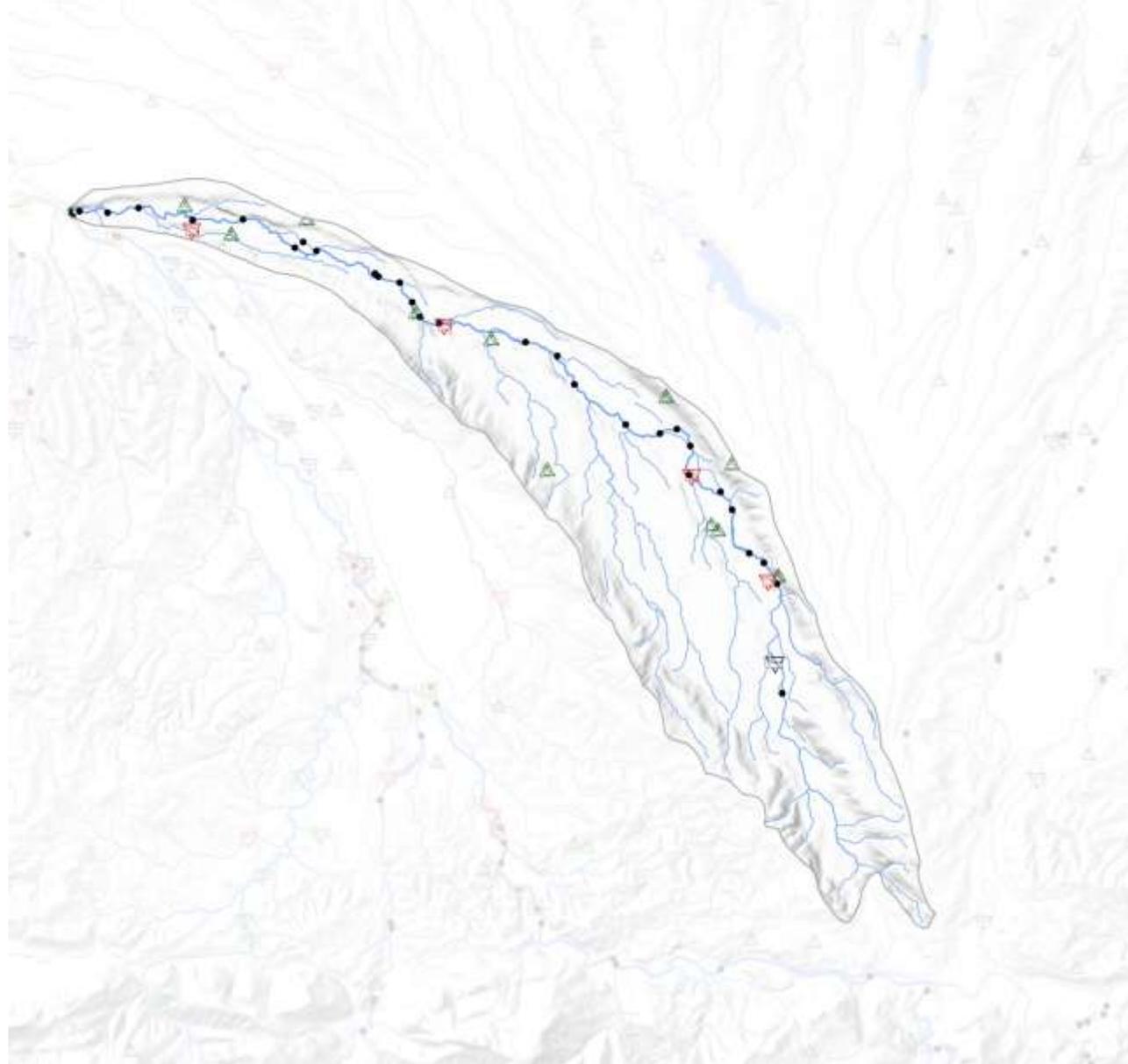
Ce sont les activités agricoles (élevages bovin laitier, porcheries et cultures de maïs) qui sont les plus pénalisantes à l'amont suivi de près par les conséquences de l'urbanisation croissante (zones résidentielles) entre Soumoulou et Pau (chenalisation, artificialisation des berges, protections contre les crues, rejets domestiques et industriels...)

Il faut également ajouter le cloisonnement intense du milieu (38 obstacles transversaux dont 16 infranchissables), vestiges d'anciens moulins ou de systèmes d'irrigations (encore existant sous forme de pompage).

Ces fortes pressions hydromorphologiques ont conduit les autorités à classer l'Ousse en masse d'eau fortement modifiée, (MEFM), la seule du département dans le cadre du SDAGE 2010-2015.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Ousse

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(DRE/DMA)

- 1/10
- 1/30
- 1/60
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Source(s)

Données géographiques : IGN, CORINE Land Cover, 2010  
BD Carthage® (IGN) avec : Reproduction interdite  
Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour Garonne - Échelle de  
référence des données : Système UTM  
Réalisation 2013 par TOPOM (G. B. et D. C. T. H. M.)

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

L'importance des perturbations ne permet pas d'envisager un module d'action cohérente susceptible d'améliorer significativement la situation piscicole de l'Ousse pour l'espèce repère Truite commune.

Ce contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

A défaut de pouvoir rétablir dans un délai raisonnable (< à 10 -15 ans) la fonctionnalité de l'Ousse, on peut essayer de rétablir une certaine qualité physico-chimique en :

- améliorant les pratiques agricoles et les usages du sol
- rétablissant une certaine continuité écologique
- favorisant la déchenalisation si possible sur certains tronçons

Il est également souhaitable d'actualiser la connaissance des populations piscicoles à l'amont (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) autrement que lors des mortalités récurrentes de la STEP de Pontacq ou de la tannerie de Montbrun (recherche de simili « réservoirs biologiques »). Selon les résultats de ces études, le contexte pourrait se voir reclasser en contexte intermédiaire à cyprinidés rhéophiles (+ classement en seconde catégorie piscicole ?) ou être maintenu en contexte salmonicole.

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion d'usage est préconisée aujourd'hui sur ce contexte.

# OUZOM



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source Cirque du Litor, à Béost et Arbéost (altitude 2097 m) Aval : confluence avec le Gave de Pau (altitude 259 m)
Cours d'eau principal	L'Ouzom
Longueur du cours d'eau principal	33,3 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	8,2 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	5,52 %
Longueur des affluents	61,6 km
Surface en eau	Cours d'eau : 45 ha Plans d'eau : 0,6 ha
Surface du bassin versant	163 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Calcaire, grés
Masses d'eau	FRFR437 L'Ouzom de sa source au confluent du Gave de Pau FRFR437_1 Ruisseau de Hougarou FRFR437_2 L'Arriu Sec
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : L'Ouzom à l'aval de la confluence du Laussies (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : L'Ouzom, en aval de la prise d'eau de l'usine Prat, commune d'Arthez-d'Asson (Hautes-Pyrénées) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : tous les cours d'eau <b>Réservoirs biologiques</b> : BV de la rivière l'Ouzom <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau dans les Pyrénées- Atlantiques( FR7200781) <b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone d'adhésion représente 53,3% du contexte
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.M. du Bassin du Gave de Pau S.I. de défense contre les inondations du Gave de Pau Communauté de Communes du Pays de Nay
MILIEU	
Typologie théorique	B0 à B3 de Verneaux
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage alpin et subalpin occidental Pyrénées Étage montagnard Coteau molassique bassin del'Adour (aval)
Qualité de l'eau 2010	Pas de station sur ce contexte mais qualité considérée comme bonne à très bonne
Habitat	Alternance de zones de graviers et galets, plats et profonds
Bassin versant	Élevages ovins, équins, estives (zone de montagne), petits villages
PEUPELEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune

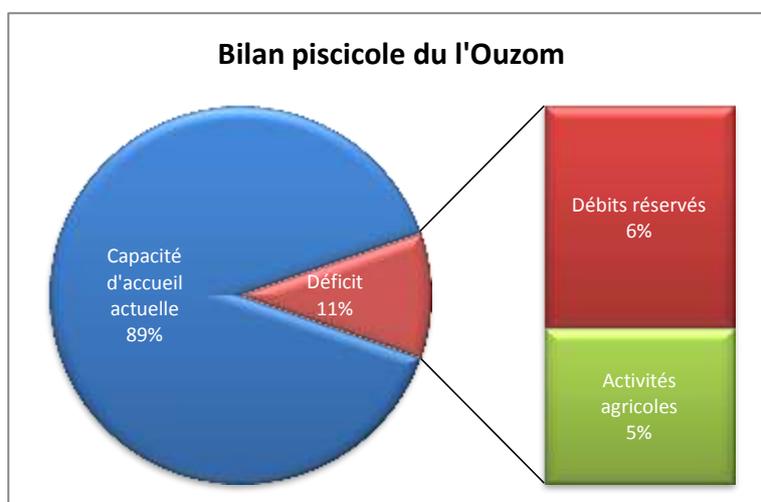
État fonctionnel	Conforme
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI
Peuplement en place	CHA, GOU, LOF, LPP, SAT, TRF, VAI
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA La Batbielhe AAPPMA La Gaule Paloise AAPPMA de Laruns AAPPMA de Lourdes
Espèces cibles	Truite commune
Déversements	AAPPMA la Batbielhe : TRF capturables AAPPMA des pêcheurs lourdais et du Lavedan(65) : TRF, TAC et SDF capturables en amont (en partenariat avec Laruns)
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm à l'amont du Pont Baburet à Louvie-Soubiron 20 cm à l'aval (Taille à 3 ans : 24,9 cm à l'aval d'Arthez-d'Asson)
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

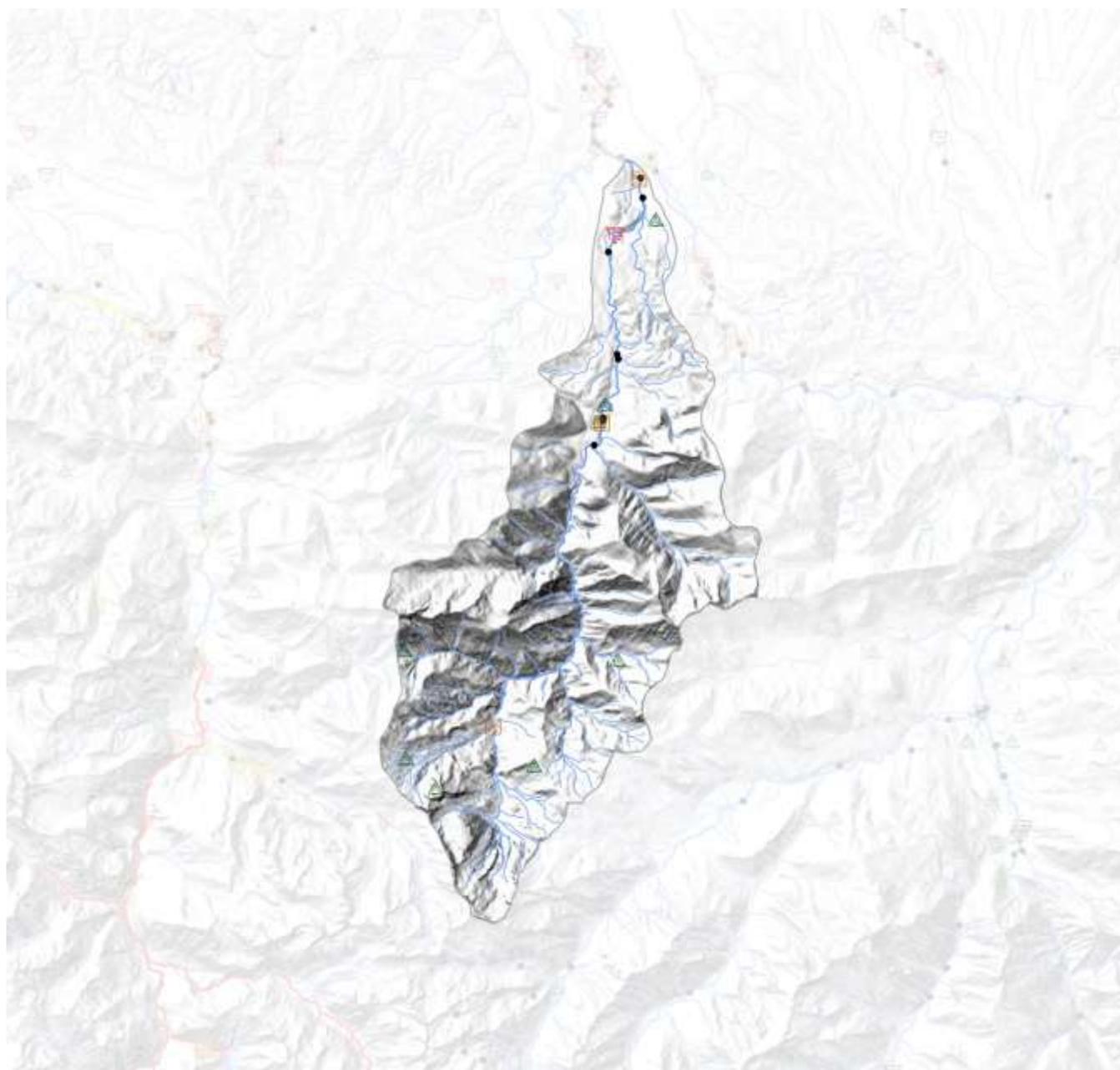
Ce contexte est conforme et fonctionnel (11 % de déficit seulement) pour l'espèce repère Truite commune.

Les principales perturbations sont le fait de l'hydroélectricité (débit réservés et obstacles à la migration) ainsi que sur les activités agricoles à l'aval du contexte.

L'Ouzom constitue également le premier affluent d'importance sur l'axe du Gave de Pau présentant un potentiel majeur pour le recrutement en juvéniles de saumon atlantique.



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Ouzom

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(DR/OMM)

-  1/30
-  1/20
-  1/40
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

Données cartographiques : SOG, CORREJard Com, 2006.  
© IGN Cartographie IGN 2006 - Ne pas reproduire sans autorisation  
Société d'Édition et de Vente de Cartes et Plans - Service Clientèle  
reproduction interdite et strictement limitée.  
Rédigé en 2004 par l'IFPMA 64 et l'ADOUR Habitat

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Le contexte étant conforme, l'établissement d'un plan des actions nécessaires est inutile.

Ce contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

Les actions suivantes pourront toutefois contribuer à maintenir ou à améliorer encore la situation :

- Améliorer la continuité écologique à l'usine SHEM d'Arthez-d'Asson (en cours), au seuil du pont d'Asson, au barrage (montaison) et à l'usine d'Igon (dévalaison)
- Passer au 1/10<sup>ème</sup> du module à l'usine d'Igon (à l'étude)
- Connexion de certains affluents
- Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles, notamment dans la perspective de la restauration du saumon.

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale immédiate est conseillée pour ce contexte.

# SAISON AMONT



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Saison amont

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources :

Univ. européenne - SDIS, CORSE LandCover, 2005.  
 SD Carthage© IGN 2014 - Reproduction interdite.  
 Système d'information sur l'eau de l'Agence Nationale de l'Eau - Institut  
 National de l'Environnement et des Risques Industriels  
 Modélisé en 2010 par l'EPFMA 64 et ESCOM Toulon

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source du Gave de Larrau (altitude 1150 m) et du Gave de Sainte-Engrâce (altitude 1300 m) Aval : confluence du Saison avec l'Arangorena, commune de Gotein-Libarrenx (altitude 150 m)
Cours d'eau principal	Le Saison
Longueur du cours d'eau principal	21,5 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	38 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,64%
Longueur des affluents	212 km
Surface en eau	Cours d'eau : 185 ha Plans d'eau : 4,4 ha
Surface du bassin versant	453 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Calcaire (karst), grés.
Masses d'eau	FRFR261 Le Saison de sa source au confluent du Gave FRFR262 Le Saison du confluent du Gave au confluent de l'Arangorena FRFR434 Le Gave de sainte-Engrâce de sa source au confluent du Saison FRFRR261_1 Ruisseau d'Odeyzakia FRFRR261_2 Ruisseau Etchélu FRFRR261_3 Olhadoko Erreka FRFRR262_2 Ruisseau d'Etcheberry FRFRR262_3 Uthurrotche Erreka FRFRR262_4 Ruisseau de Susselgue FRFRR262_5 Ruisseau Apanise FRFRR262_6 L'Apoura FRFRR262_8 Ruisseau Guéchala FRFRR262_9 Ruisseau Apouhoura FRFRR263_1 Ruisseau Arangorena FRFRR434_1 Ruisseau des Gorges de Kakouéta
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Le Saison en aval du pont de Logibar (A), le Gave de Sainte-Engrâce en aval du barrage de Saint-Engrâce (A), L'Apoura en aval du barrage du moulin de Çaro (A) <b>L432-6 du Code de l'Environnement</b> : Le Saison, en aval du confluent du gave de St-Engrâce <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Le Gave de Larrau, en aval de ses confluent avec les gaves d'Olhadubi et d'Olhadoko, le Gave d'Olhadubi, le Saison, l'Apoura. <b>Très bon état</b> : BV du Uthurrotche erreka, BV du Abitolako erreka BV du Itzaléko erreka, BV du Satzouriko erreka, BV du ruisseau l'Apoura, BV du Murrubelzéko erreka <b>Réservoirs biologiques</b> : BV du ruisseau la Batasse, BV du ruisseau d'Etcheberry, BV du saison à l'amont de la confluence du ruisseau d'Anthole (inclus) à l'exclusion du Gave de Saint-Engrâce <b>Natura 2000</b> : Le Saison (FR7200790)
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I.G.O.M. SIVOM du Canton de Tardets Communauté de Communes de Soule-Xiberoa

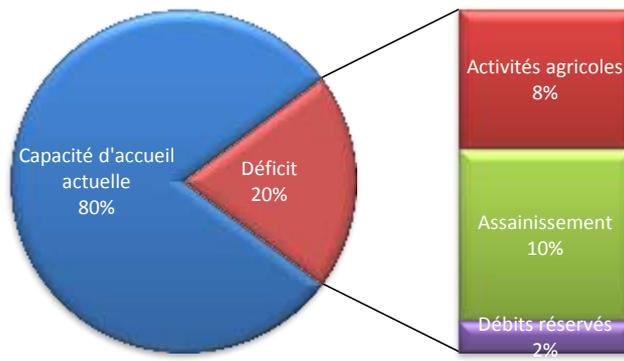
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite puis à ombre (Huet) B0 à B5 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage montagnard Bordure Pyrénéenne atlantique			
Qualité de l'eau 2010	Le Saison à Ossas-Suhare (05203050) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats constitués de blocs, pierres, cailloux et accessoirement de dalles, des sous berges et profonds.			
Bassin versant	Élevages bovins, ovins, équins, estives (zone de montagne), petits villages			
PEUPEMENT				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			
État fonctionnel	Perturbé			
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE sur le Saison CHA, TRF, VAI sur les Gaves de Larrau et de Sainte-Engrâce			
Peuplement en place	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, LPP, TAC, SAT, ANG, APP sur le Saison CHA, TRF, VAI, LPP, ANG et SAT sur les Gaves de Larrau et de Sainte-Engrâce			
HALIEUTISME				
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé			
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Soule AAPPMA Basabürüa			
Espèces cibles	Truite fario			
Déversements	Alevins de truites 6-10 cm dans tous les affluents du Saison TRF et TAC adultes			
Taille minimale de capture de l'espèce repère	25 cm sur le Saison en aval du pont de Menditte 18 cm sur le Saison et ses affluents en amont du pont d'Ossas 20 cm ailleurs (taille à 3 ans = 28 cm sur le Saison et 21,4 cm sur le Larrau et le Sainte-Engrâce)			
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10			

## État des lieux piscicole

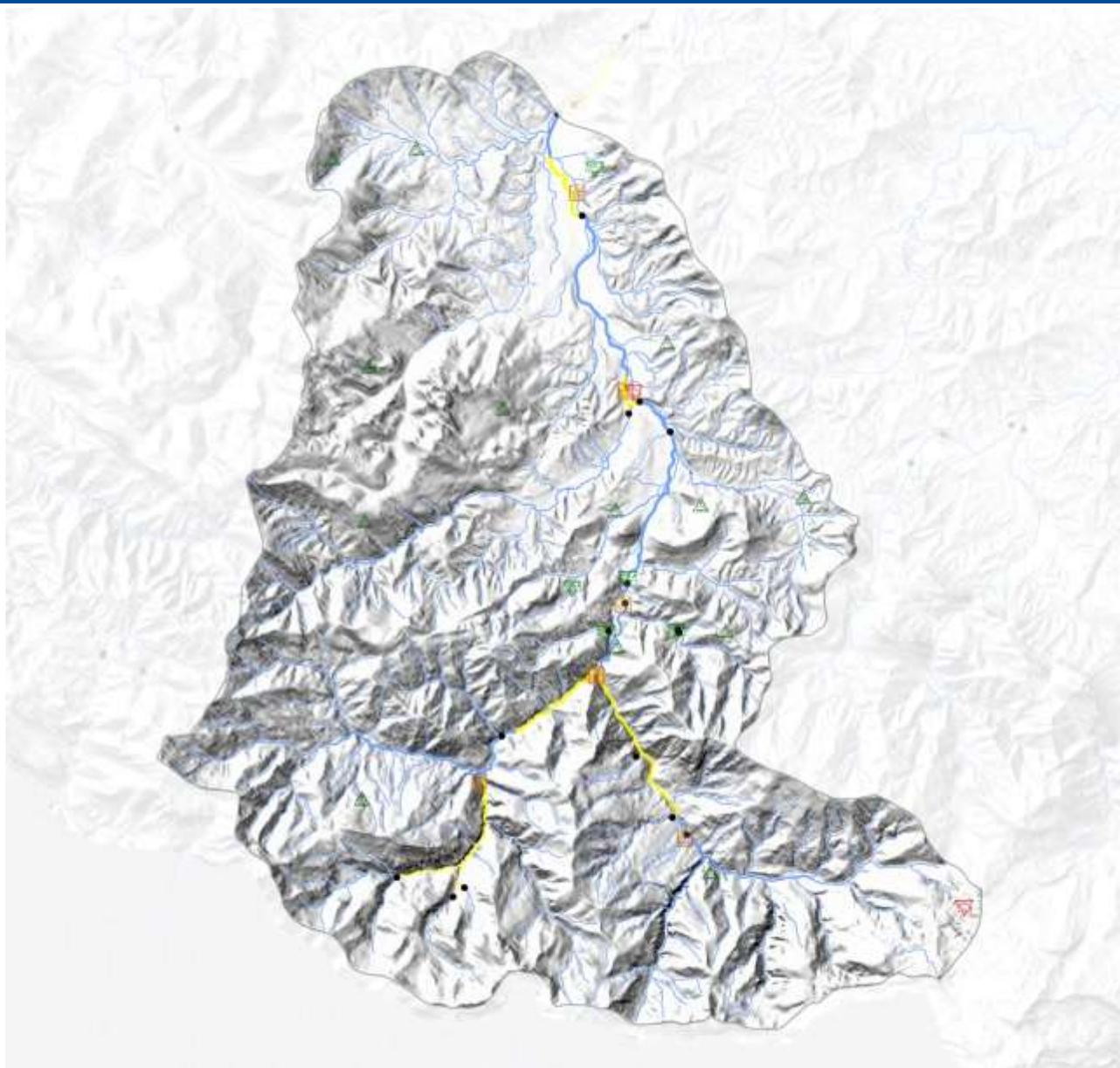
Le contexte est faiblement perturbé à 20%. Les causes principales de perturbations sont par ordre décroissant :

- Assainissement non totalement maîtrisé
- Pollution agricole et forestière diffuse : élevages et piscicultures, travaux forestiers en amont (débardages, pistes, franchissements de cours d'eau entraînant apports de fines et colmatant les substrats).
- débits réservés : usines hydroélectriques et piscicultures.

### Bilan piscicole du Saison Amont



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Saison amont

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(D401044)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### SOURCES:

Hydrogéologie - IGN, C. LERNE Land Cover, 2010  
© IGN, 2010  
Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour-Garonne. Droits de reproduction réservés et encouragés.  
Réalisation par l'UMRI 1048 du CNRS et l'INRA

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Pour une amélioration significative et visible il est nécessaire d'orienter le MAC sur la résorption des pollutions diffuses dues à l'agriculture/piscicultures ainsi que sur les travaux forestiers. Une amélioration est à apporter sur l'assainissement individuel et collectif sur l'ensemble du contexte.

L'ouverture de zones de reproduction sur l'Aphoura pour le saumon et la truite est soumise à l'équipement du barrage du Moulin à Alos-Sibas-Abense en passe à poissons. De même, la réfection de la passe à poisson du moulin Datto à Licq-Atherey (SHEM) est recommandée pour l'accès à l'amont du Saison, au Larrau et au Sainte-Engrâce.

Une convention entre les propriétaires des principaux barrages et seuils sur le Saison (producteurs d'électricité, pisciculture, ville de Mauléon) a été signée avec l'AEAG pour améliorer ou équiper 12 ouvrages d'ici à 2014 (animation par le SIGOM).

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Réduction des rejets, de l'érosion, du piétinement des cours d'eau	À définir	À définir
Amélioration de l'assainissement	Amélioration de la qualité des rejets	Syndicat d'assainissement	À définir
Restaurer la continuité écologique	Accès des géniteurs (TRF et SAT) aux zones de frayères	SIGOM-AEAG	À définir
Etude impact éclusées	Proposition de solutions d'amélioration	ONEMA	À définir
Entretien et restauration des affluents au niveau de Menditte	Maintenir ces cours d'eau en bon état	SIGOM-AAPPMA Pays de Soule	3 000 €
Restauration écologique de l'Apouhoura	Redonner à ce cours d'eau un bon état écologique	SIGOM-AAPPMA	15 000 €
Restauration continuité écologique Apouhoura	Permettre la remontée des géniteurs (TRF) du gave	FDAAPPMA	20 000 €

Ce contexte fait partie de l'Unité 5 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

Le respect des débits réservés par les piscicultures est à surveiller. De plus, le fonctionnement par éclusées des usines hydroélectriques a un effet non négligeable sur la capacité d'accueil des adultes (marnages) mais surtout sur le recrutement en juvéniles (risque d'assec de frayères, piégeage de juvéniles dans des flaques) à l'aval des centrales de Licq-Atherey.

Il convient de poursuivre les actions d'entretien et restauration du Saison et de ses affluents suite au Contrat de rivière du Saison (SIGOM) en privilégiant le génie végétal, la diversité ripicole et l'espace de liberté en lit majeur.

## Gestion piscicole préconisée

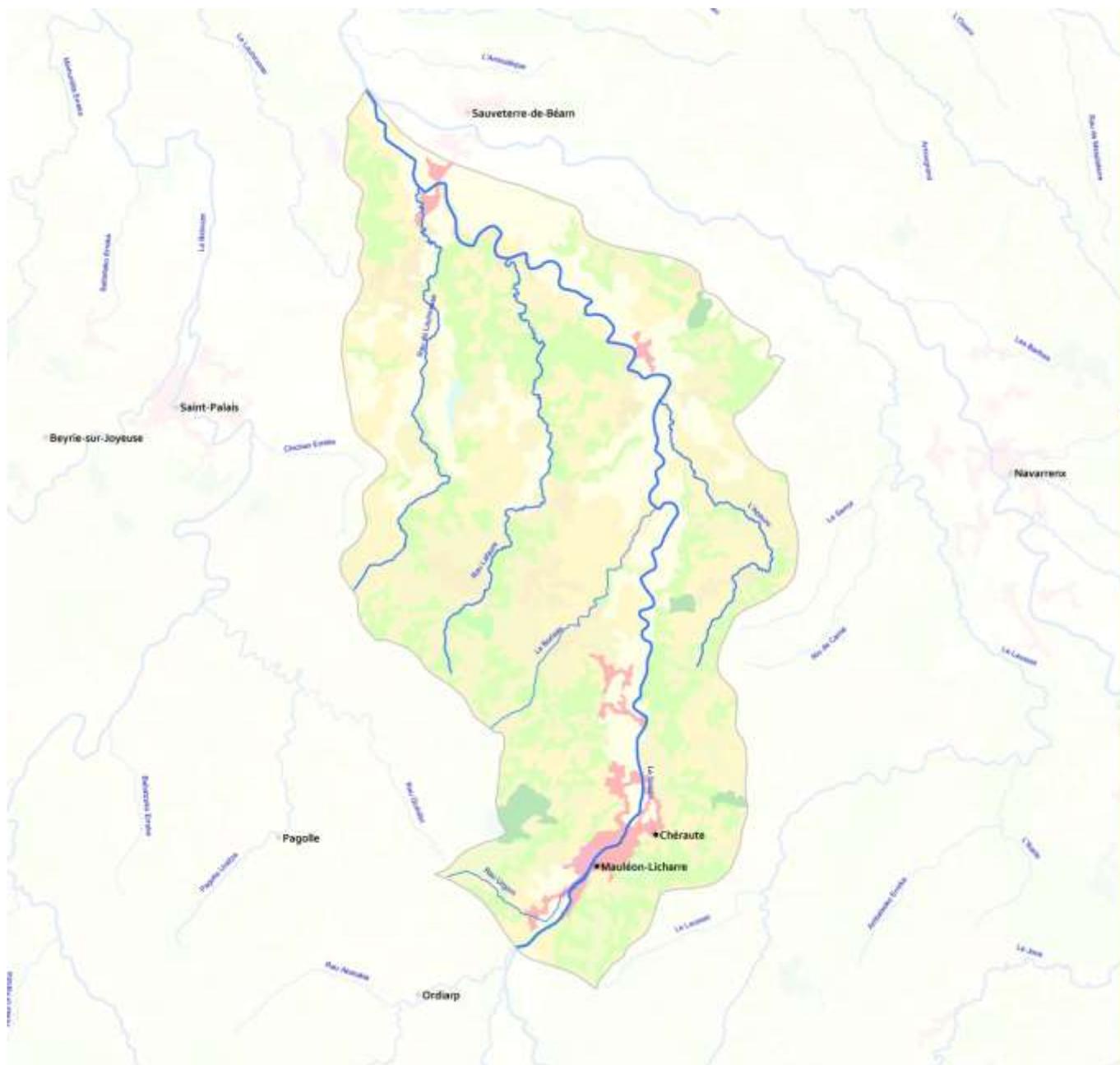
Une gestion de type **patrimoniale à 5 ans** est proposée dans ce contexte. Toutefois, une gestion patrimoniale immédiate est possible sur la plupart des affluents à l'amont d'Ossas-Suhare et des têtes de bassin.

# SAISON AVAL



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Saison aval

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Source(s)

Cartographie : ICH, DDEB, Land Cover, 2010  
 BD Carthage IGN 2010 - Reproduction interdite  
 Système d'Information en Fleuve de Bassin Adour Garonne - Données  
 reproduites avec l'accord de l'Etat et de l'Etat de Béarn.  
 Révisé et mis à jour par l'EPHRI 64 et l'OCCLP Toulousain

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

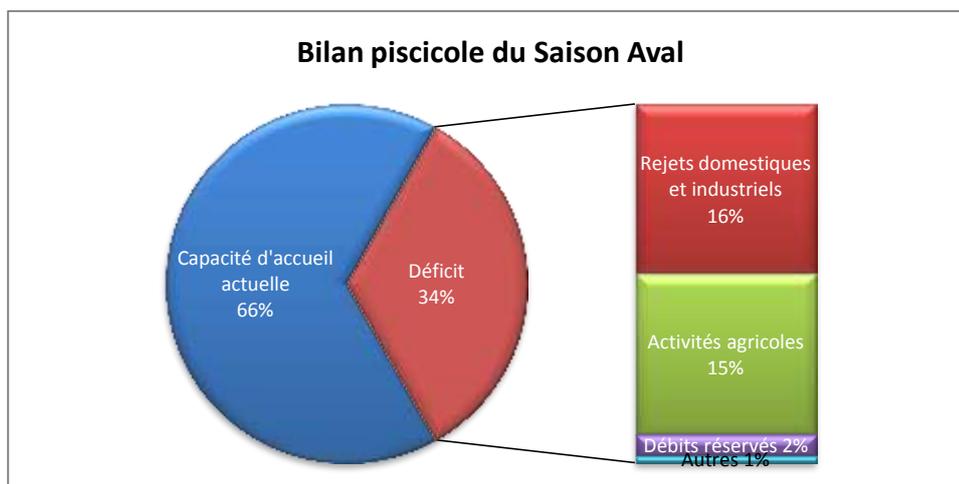
INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : confluence du Saison avec l'Arangorena, commune de Gotein-Libarrenx (altitude 150 m) Aval : confluence du Saison avec le Gave d'Oloron, commune de Athos-Aspis (altitude 39 m)
Cours d'eau principal	Le Saison
Longueur du cours d'eau principal	35 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	40 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,3%
Longueur des affluents	77,8 km
Surface en eau	Cours d'eau : 170 ha Plans d'eau : 16 ha
Surface du bassin versant	178 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Argilo-calcaire
Masses d'eau	FRFR263 Le Saison du confluent de l'Arangorena au confluent du Gave d'Oloron FRFRR263_2 Le Borlaas FRFRR263_3 L'Apaure FRFRR263_4 Ruisseau Lafaure FRFRR263_5 Ruisseau de Lauhirasse
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Saison (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : le Saison <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : le Saison <b>Natura 2000</b> : Le Saison et ses affluents (FR7200790)
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I.G.O.M. Communauté de Communes de Soule-Xiberoa
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à ombre puis zone à barbeau (Huet) B4 à B7 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'adour Bordure Pyrénéenne atlantique
Qualité de l'eau 2010	Le Saison à Espes-Undurein (05202950) Ecologie Physico-Chimie Biologie Le Saison à Osserain Rivareyte (05203950) Ecologie Physico-Chimie Biologie
Habitat	Habitat constitué de blocs, pierres, cailloux et accessoirement de dalles.
Bassin versant	Elevages bovins et canards, maïsiculture, prairie, bois, agglomérations
PEUPELEMENT	
Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite commune

État fonctionnel	Très perturbé
Peuplement théorique	TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, VAN, BAF en aval CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE en amont
Peuplement en place	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, BAF, LPP, SAT, TRM, ANG, VAN, LPM, ALA en aval du barrage de Charitte-de-Bas Présence d'APP dans des affluents du Saison, commune de Rivehaute, ainsi que dans trois ruisseaux de Viodos
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont du pont d'Osserain 1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine public en aval du pont d'Osserain
AAPPMA	AAPPMA du Pays de Soule AAPPMA du Gave d'Oloron
Espèces cibles	Truites, saumon, Anguille, goujon et vairon
Déversements	TRF et TAC adultes sur le Saison en aval de Mauléon Alevins de truite 5-6 cm dans les affluents du Saison + boîtes Vibert (TRF et TAC) + Alevibox
Taille minimale de capture de l'espèce repère	25 cm sur le Saison (taille à 3 ans : 35,7 cm) 20 cm ailleurs
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

Selon le protocole classique, le contexte est perturbé à 34 %. Les causes principales de perturbations sont par ordre décroissant :

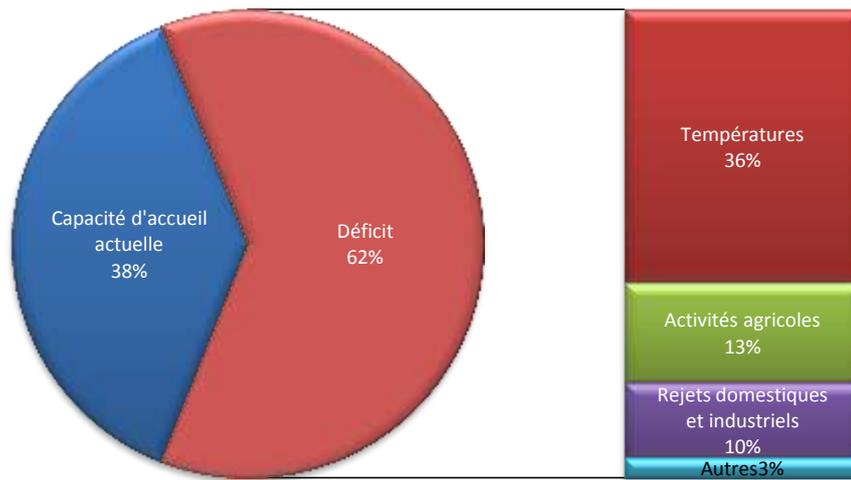
- Assainissement domestique et industriel pour 16% de la capacité d'accueil
- Pollution agricole diffuse à concurrence de 15% : surtout maïsiculture via les excès d'azote et phosphore, les drainages et les prélèvements d'eau (irrigation).
- Débits réservés pour 2%: usines hydroélectriques



Toutefois, après vérification du profil thermique du Saison (étude FDAAPPMA, 2010), il convient de réfléchir à l'intérêt de travailler sur la truite commune : en effet, la température est limitante sur la partie aval du Saison. De plus, le taux de survie de l'œuf à l'éclosion (protocole INRA) au niveau d'Espès-Undurein est nul (FDAAPPMA, 2012)

Si on prend en compte ces nouveaux éléments, le Saison aval est perturbé à 62%, dont près de la moitié viendrait de températures estivales trop élevées pour les salmonidés, la contribution de chaque type de perturbation se distribue alors selon le graphe suivant :

### Bilan piscicole du Saison Aval





## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

L'importance des perturbations ne permet pas d'envisager un module d'action cohérente susceptible d'améliorer significativement la situation piscicole du Saison aval.

La détermination de l'origine de ces anomalies thermiques (réchauffement climatique, gestion des rejets, disparitions de la ripisylve, phénomène ancien masqué par une mauvaise appréhension des populations piscicoles...) permettra d'orienter les mesures possibles.

En attendant, il convient donc d'accélérer le rétablissement de la libre circulation afin de permettre l'accès des saumons et autres truites de mer aux secteurs amont plus favorables à leur survie et à leur reproduction. À ce titre, une convention entre les propriétaires des principaux barrages et seuils sur le Saison (producteurs d'électricité, pisciculture, ville de Mauléon) a été signée avec l'AEAG pour améliorer ou équiper 12 ouvrages d'ici à 2014 (animation par le SIGOM) : cel va donc dans le bon sens.

Ce contexte fait partie de l'Unité 11 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

### Recommandation d'actions complémentaires

L'amélioration des rejets domestiques, industriels et agricoles contribueront à l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau du contexte.

Une actualisation des connaissances des peuplements piscicoles sur les affluents est également recommandée (TRF, APP...).

### Gestion piscicole préconisée

Une gestion d'usage paraît adaptée pour ce contexte.

D'un point de vue halieutique, la pêche des migrateurs pourrait être développée.

# SALEYS



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : source du Saleys, communes d'Ogenne-Camptort et de Vielleségure (altitude 249 m) Aval : confluence avec le Gave d'Oloron, commune de Carresse-Cassaber (altitude 12 m)			
Cours d'eau principal	Le Saleys			
Longueur du cours d'eau principal	48,8 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	6,8 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,49%			
Longueur des affluents	48,8 km			
Surface en eau	46,3ha			
Surface du bassin versant	116 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Argiles, limons, gypses			
Masses d'eau	FRFR445A Le Saleys du confluent du Beygmau (inclus) au confluent du Gave d'Oloron FRFR445B Le Saleys de sa source au confluent du Beigmau FRFR445A_1 Ruisseau de Beigmau FRFR445B_1 Arriougrand			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Saleys (A) <b>Natura 2000</b> : Saleys et ses affluents en aval de la confluence avec l'arriou de Boucau (FR7200791)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. de défense contre les eaux du Canton de Salies de Béarn Communauté de Communes de Salies-de-Béarn Communauté de Communes de Sauveterre-de-Béarn			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite à zone à barbeau (Huet) B4 à B8 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour			
Qualité de l'eau 2010	Le Saleys à Salies-de-Béarn (05202150) <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #f4a460;">Ecologie</td> <td style="background-color: #f4a460;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #ffff00;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats constitués d'embâcles, racines, sous berges. Succession de courants et profonds. Granulométrie moyenne blocs, graviers et sables			
Bassin versant	Maïsiculture, viticulture, kiwis, élevages bovins, canard, bois, prairies, petites agglomérations			
PEUPLEMENT				
Domaine	Intermédiaire			
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles			
État fonctionnel	Très perturbé			

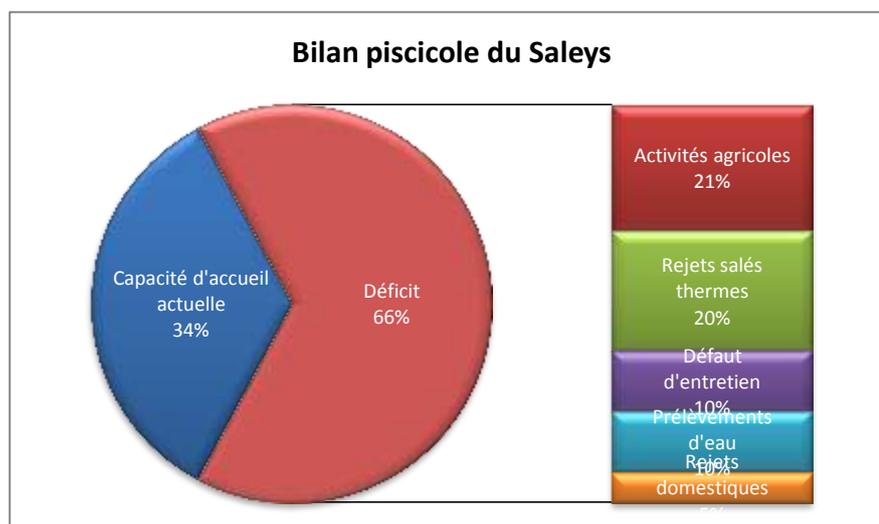
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX
Peuplement en place	ANG, GOU, VAI, CHE, BAF, LOF, ABL, CCO, TRF, TAC
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé en amont de l'Hopital-d'Orion 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé en aval.
AAPPMA	AAPPMA du Gave d'Oloron AAPPMA la Gaule Puyolaise AAPPMA des Bayses
Espèces cibles	Anguille et goujon dans le Saleys Anguille, truite et goujon dans le Bernatère
Déversements	<u>AAPPMA du Gave d'Oloron</u> : TAC vers Salies et TRF capturables en aval du pont de la commune de l'Hopital-d'Orion <u>AAPPMA La Gaule Puyolaise</u> : TAC et TRF capturables à l'ouverture en amont du pont de la commune de l'Hopital-d'Orion. <u>AAPPMA des Bayses</u> : TAC et TRF sur les communes de Vielleségure, Bugnen, Castetbon et Audaux. Une année sur deux, elle déverse des goujons et des truitelles (10-12 cm).

## État des lieux piscicole

Quantitativement, ce contexte est fortement perturbé (66% de déficit).

Les principales causes de perturbation sont :

- Les activités agricoles
- Les rejets salés des thermes de Salies de Béarn
- Un fort encombrement du lit et des berges



Qualitativement, le calcul de l'indice cyprinidés rhéophiles est impossible du fait de l'absence quasi-totale d'inventaires piscicoles sur ce contexte.

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Salays

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(QMV/QMA)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

Données géographiques : IGN, CORINE LandCover, joint  
BD Carthage® IGN 2012 - Reconstitué par InterSIS  
Système d'Information sur l'eau de l'Etat Adour Garonne - SIREIS  
Reproduction interdite et strictement limitée  
Réalisation par HYDROLOGIE et SILEX - Toulouse

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Ce contexte est fortement perturbé pour les cyprinidés rhéophiles, et l'établissement d'un MAC et d'un PAN ne permettra pas d'améliorer significativement l'état du contexte dans un délai raisonnable. Toutefois les principales actions à mettre en œuvre sont :

- L'amélioration des pratiques agricoles
- L'amélioration des rejets des thermes

## Recommandation d'actions complémentaires

L'amélioration de la connaissance des populations piscicoles à l'amont de Salies est indispensable sur ce contexte.

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion d'usage est préconisée pour ce contexte.

# SOUST



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

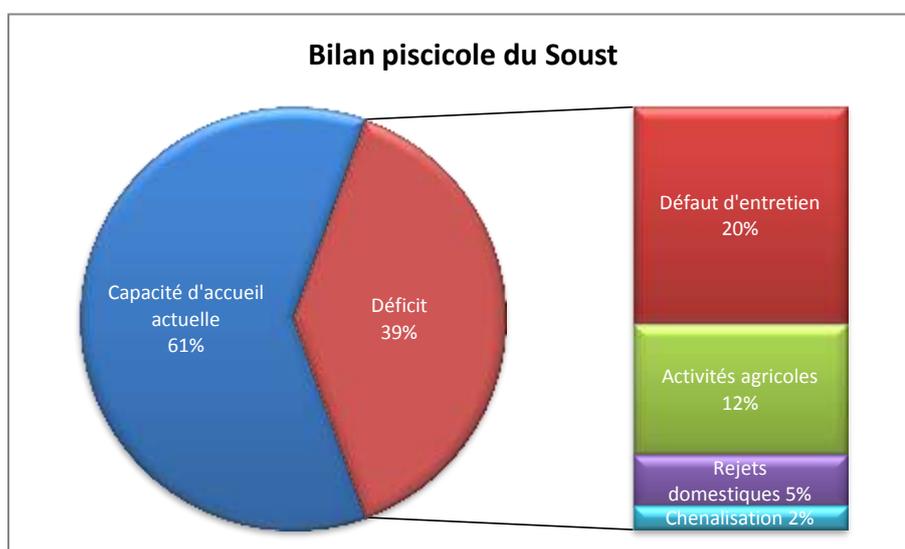
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Aval : confluence avec le Gave de Pau, commune de Jurançon (altitude 174 m) Amont : source sur la commune de Sévignac-Méracq (altitude 441 m)
Cours d'eau principal	Le Soust
Longueur du cours d'eau principal	24,5 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	4,7 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	1,14 %
Longueur des affluents	15,6 km
Surface en eau	15,5 ha
Surface du bassin versant	33 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Argiles, alluvions limono-argileux, calcaires (moraines)
Masses d'eau	FRFRR277C_1 Le Soust
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Soust (B) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Tous les cours d'eau <b>Natura 2000</b> : Tous les cours d'eau (FR7200781) <b>Parc National des Pyrénées</b> : la zone d'adhésion représente 13 % du contexte
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. Etudes et de Travaux d'Aménagement du Soust et de ses affluents S.M. du Bassin du Gave de Pau Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées Communauté de Communes Gave et Côteaux Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à truite puis zone à ombre (Huet). B4 à B5 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour
Qualité de l'eau 2010	Pas de station mais supposée bonne en amont et moyenne en aval
Habitat	Granulométrie importante constituée galets, dalles et pierres. Beaucoup de colmatage par des matières en suspension. Embâcles et sous berges importants
Bassin versant	Maïsculture, viticulture, élevages bovins, forêts, prairies, petits villages
PEUPLEMENT	
Domaine	Intermédiaire
Espèce repère	Cyprinidés Rhéophiles
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	BAF, CHE, GOU, TOX, VAI, VAN

Peuplement en place	APP, BAF, CHE, GOU, LOF, TRF, TAC, VAI
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>er</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	Le Pesquit
Espèces cibles	Truite, goujon
Déversements	Truite Arc-en-ciel capturables
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	Espèces repères non concernées TRF : 20 cm
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Espèces repères non concernées TRF : 10

## État des lieux piscicole

Le Soust est assez perturbé (39 % de déficit), principalement à cause du manque d'entretien de ces rives et des activités agricoles à l'amont de Gelos. Rejets domestiques et chenalisation dans les agglomérations à l'aval n'arrangent rien.



Qualitativement, on trouve les 4 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et aucune espèce de cyprinidés non rhéophiles :

$$\boxed{\text{ICR} = 66,7 \%}$$

Le contexte est dit conforme du point de vue qualitatif, mais à considérer avec prudence car basé sur une seule pêche sur une seule station.

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Soust

### Les pressions potentielles

-  Aquaculture
-  Obstacle à l'écoulement
-  Ouvrage hydroélectrique
-  Prélèvement d'eau
-  Rejet industriel
-  Station d'épuration

### Les débits réservés

(OMGMA)

-  1/10
-  1/20
-  Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

Élaboration: SCS, COMUE L'Unité d'Action  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Système d'Information Géographique de la Banque d'Ateliers  
Reproduction interdite sans autorisation écrite de la Banque d'Ateliers  
Mise en ligne par l'OMGMA sur le site de l'Unité d'Action

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes retenu

Pour améliorer l'état du contexte, les actions suivantes sont préconisées :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Programme de restauration/entretien
- traitement des rejets

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau et limitation de l'érosion	À définir	À définir
Programme de restauration entretien	Amélioration des fonctionnalités et de la qualité des habitats sur 25 % du linéaire	- S.M. du Bassin du Gave de Pau - AAPPMA	100000
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes et propriétaires	À définir

Le contexte fait partie de l'Unité 9 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles

## Recommandation d'actions complémentaires

Préserver des têtes de bassin (APP et TRF) comme réservoirs biologiques

Améliorer la connaissance des populations piscicoles est indispensable (aucune donnée piscicole disponible autre que celle d'un sauvetage en 2010).

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale à 5 ans est possible sur ce contexte.

# VERT



**Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016**

# CARTE DU CONTEXTE



## Vert

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Information géographique : IGN, IGN (2011) (and IGN, 2011)  
IGN (2011) (and IGN, 2011) (and IGN, 2011)  
Information géographique : IGN, IGN (2011) (and IGN, 2011)  
Information géographique : IGN, IGN (2011) (and IGN, 2011)  
Information géographique : IGN, IGN (2011) (and IGN, 2011)

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

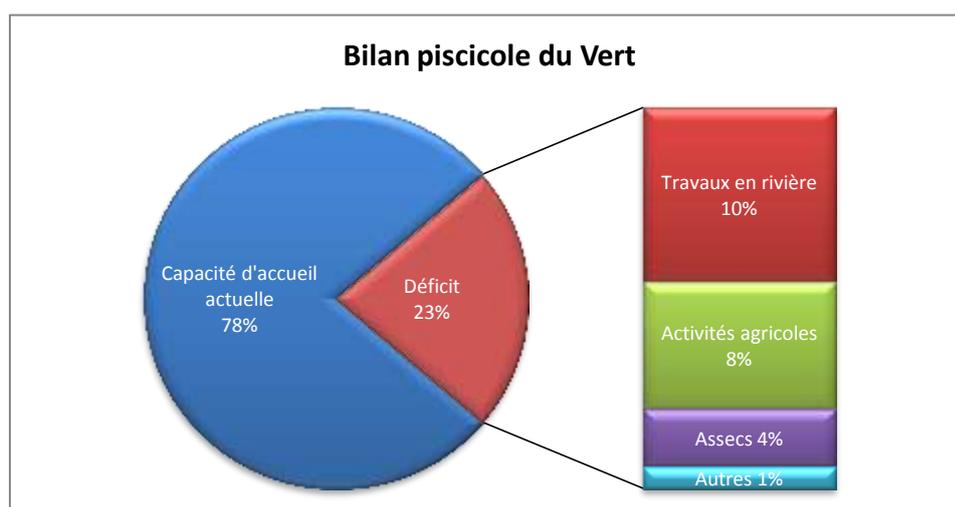
INFORMATIONS GENERALES				
Limites du contexte	Amont : source du Vert d'Arette, plateau de Chousse (altitude 850 m) Aval : confluence avec le Gave d'Oloron (altitude 175 m)			
Cours d'eau principal	Vert d'Arette et Vert			
Longueur du cours d'eau principal	35 km			
Largeur moyenne du cours d'eau principal	11,5 m			
Pente moyenne du cours d'eau principal	1,9 %			
Longueur des affluents	107 km			
Surface en eau	72 ha			
Surface du bassin versant	169 km <sup>2</sup>			
Substrat Géologique	Calcaire (karst) à l'amont, grès et marnes à l'aval			
Masses d'eau	FRFR258 Le Vert de sa source au confluent du Gave d'Oloron FRFR433 Le Vert de Barlanès de sa source au confluent du Vert FRFR258_2 Le Littos			
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Le Vert à l'aval de la confluence avec le Vert d'Arette (A) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le Vert (aval confluence Vert d'Arette et Vert de Barlanès) <b>Loi du 16/10/1919 (rivière réservée)</b> : Le Vert (aval confluence Vert d'Arette et Vert de Barlanès) <b>Réservoirs biologiques</b> : Bassin versant du Vert a l'exclusion du BV du ruisseau le littos, BV du ruisseau le littos <b>Natura 2000</b> : tous les cours d'eau (FR7200791)			
Structures locales de gestion (hors pêche)	S.I. Études et Aménagement Bassin versant du Vert et de ses affluents Communauté de Communes du Piémont Oloronais			
MILIEU				
Typologie théorique	Zone à truite puis zone à ombre (Huet) B0 à B6 (Verneaux)			
Hydro-écorégion	Pyrénées Étage montagnard Bordure Pyrénéenne atlantique Coteaux molassiques bassin de l'Adour			
Qualité de l'eau 2010	Le Vert à Oloron Ste Marie (05204850) <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="background-color: #90EE90;">Ecologie</td> <td style="background-color: #90EE90;">Physico-Chimie</td> <td style="background-color: #6699FF;">Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Granulométrie constituée de galets et graviers, profonds, caches et abris nombreux			
Bassin versant	Zone de piémont, prairie, maïs en aval, forêts, petits villages			
PEUPLEMENT				
Domaine	Salmonicole			
Espèce repère	Truite commune			

État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE
Peuplement en place	APP,CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, CHE, OBR, LPP, BAF, SAT, TAC, TRM, ANG
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA La Gaule Barétounaise et des Verts AAPPMA du Gave d'Oloron
Espèces cibles	Truite fario
Déversements	AAPPMA La Gaule Barétounaise : truite fario capturable avant l'ouverture. Alevins de truite fario 5 à 7 cm dans tout le chevelu AAPPMA du Gave d'Oloron : ombre commun (années 90 puis 2000). Une petite population semble se naturaliser.
Taille minimale de capture de l'espèce repère	18 cm sur le Vert de Barlanés, le Vert d'Arette et leurs affluents (taille à 3 ans = 21,2 cm) 20 cm sur le Vert et ses affluents (taille à 3 ans = 25 cm)
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	10

## État des lieux piscicole

Le contexte est faiblement perturbé à 23 %. Toutefois, ce faible déficit masque une forte dégradation du milieu, puisque ce déficit a augmenté de 11 points depuis 2004. Les causes principales de perturbations sont par ordre décroissant :

1. **Travaux en rivière sur le Vert** uniquement axés sur la lutte contre les inondations et la protection des berges par enrochement au coup par coup (demande des riverains et exploitants agricoles). Les berges et le lit sont déstabilisés par la création de points durs inadaptés, la ripisylve et les habitats sont fortement dégradés.
2. **Pollution agricole diffuse** se concentrant entre Aramits et Oloron (cultures céréalières dont maïs)
3. **Assecs** sur les parties amont (milieu karstique)
4. **Autres sources** (assainissement, débits réservés, barrages infranchissables)



# CARTE DES PERTURBATIONS



## Vert

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(QMV/QMA)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



### Sources:

Univ. Montpellier - IGN, CORINE Land Cover, 2005.  
MEL LandMap© IGN 2010 - Approuvé par le préfet.  
Système d'Information sur l'eau (SIE) Bassin Adour Garonne. Droits de  
réproduction réservés par l'Etat français. Modifié  
à l'initiative de la FED 64 et de l'ADG.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Pour une amélioration significative et visible il est nécessaire d'orienter le MAC sur la **restauration et la renaturation du Vert** (reconstitution des berges, de la ripisylve et des habitats) pour un gain attendu de 8,3% en capacité d'accueil. Pour compléter cela, une action parallèle sur l'amélioration des pratiques agricoles par l'intermédiaire de la mise en place de « bandes enherbées » contribuant aussi à créer un espace de liberté à la rivière produirait un gain supplémentaire de 2,5 % pour un total de 10,8 %.

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Programme de restauration de la ripisylve, des berges et du lit mineur du Vert	Redonner à ce cours d'eau un bon état écologique	Syndicat Mixte du gave d'Oloron et affluents	500 000 €
Entretien-restauration des affluents	Maintenir ces cours d'eau en bon état de fonctionnement	AAPPMA	5 000 €
Amélioration de la dévalaison de la centrale Bessonneau	améliorer la dévalaison	Hydroélectricien	À définir
Aménagement du Seuil de la scierie sur le Virgou	Permettre la migration des géniteurs	AAPPMA-FDAAPPMA	À définir

Une DIG concernant l'entretien des berges est en cours de mise en œuvre sur ce contexte : elle prescrit notamment une étude approfondie sur la possibilité de mettre en place un espace de liberté au tronçon soumis à de fortes divagations naturelles, plutôt que de protéger les berges par enrochement.

Le contexte fait partie de l'Unité 6 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015 dans lequel un certain nombre d'actions ci-dessus pourraient être éligibles

## Recommandation d'actions complémentaires

- Sur le bassin versant du Vert un effort doit être maintenu afin de **conserver** une bonne *qualité de l'eau* au niveau de l'amélioration de l'assainissement des communes (Ance, Esquiule)
- Equipement en dispositifs de franchissement des obstacles à la migration sur les Vert d'Arette et de Barlanès (3 barrages)
- Vérifier par un suivi thermique sur le Vert aval (en cours) le caractère salmonicole de ce tronçon en vue d'orienter la restauration et la gestion de la ripisylve (expérimentation d'un tampon thermique).

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion de type **patrimoniale à 5 ans** est proposée dans ce contexte.

# ADOUR

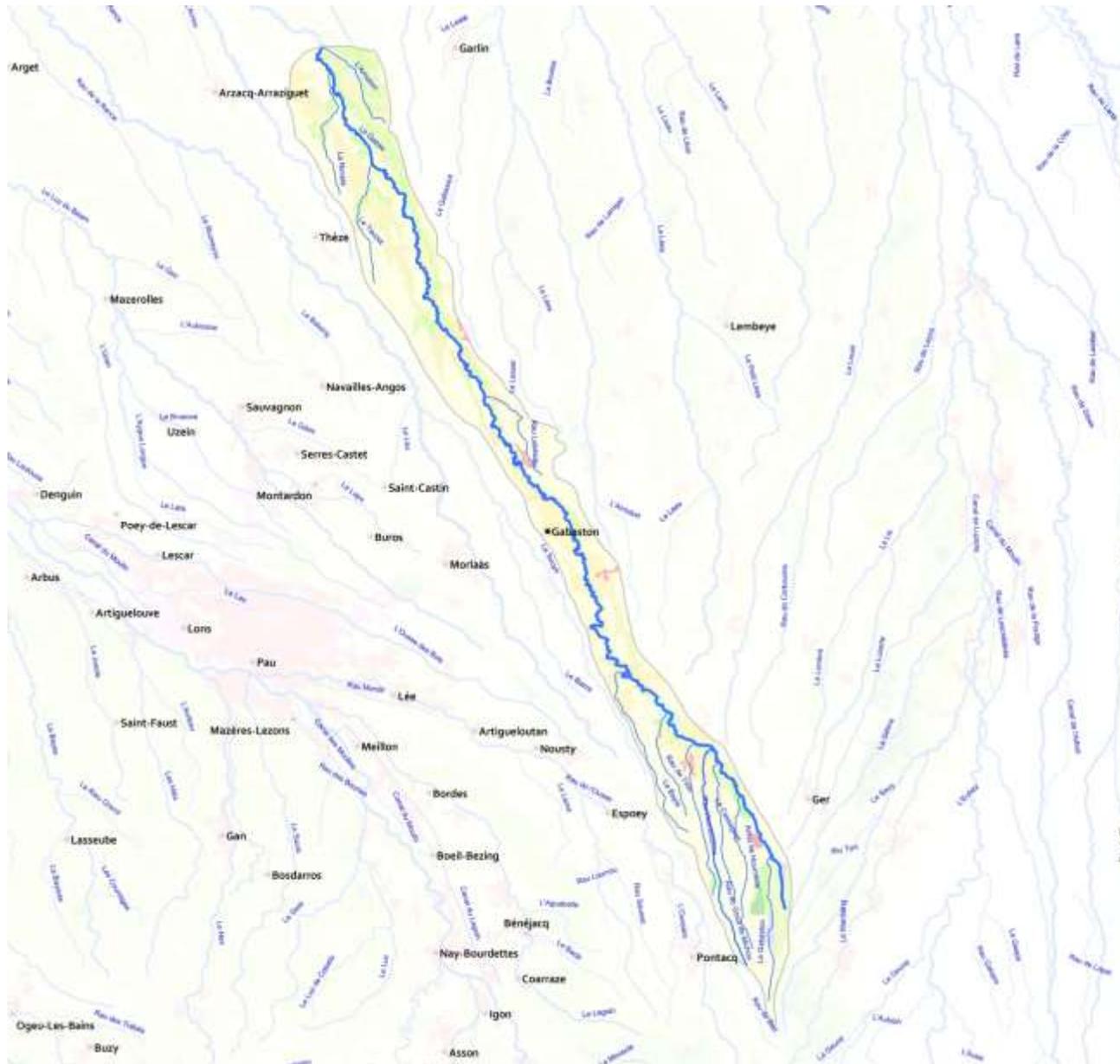
- Gabas
  - Lées
- Luy de France
- Luy de Béarn

# GABAS



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Gabas

- Occupation du sol**  
(Partenariat de couleur)
- Surfaces urbanisées ou artificialisées
  - Milieux aquatiques et zones humides
  - Roches, sables, et végétation clairsemée
  - Terres arables et cultivées
  - Forêts
  - Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



**Sources:**  
 Données topographiques: IGN, CORINE Land Cover, 2006  
 BD Carthage® 2011, 2012 - Révisé/Corrigé en 2015  
 Système d'Information sur les Traces de Bassin (SITB) - Gestion - Étude de  
 appui aux travaux de planification de bassin  
 Réalisé en 2015 par l'EPFPA (Agglo) en CC-BY (Thierry)

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

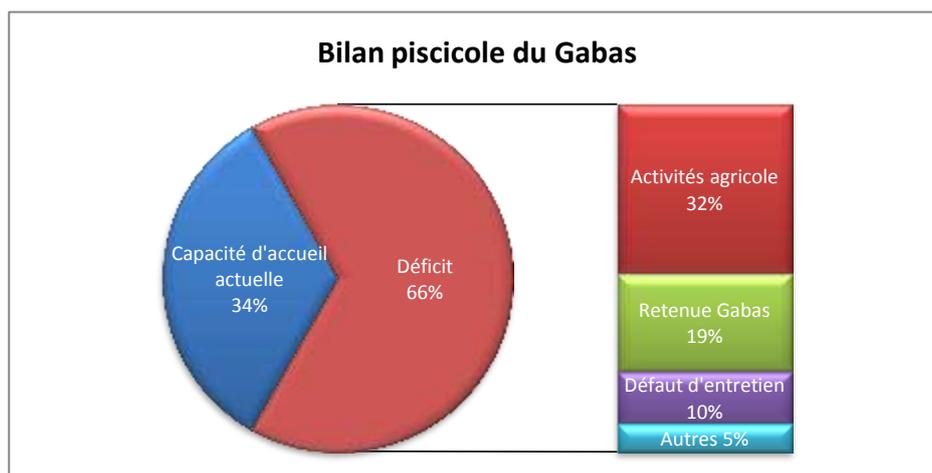
INFORMATIONS GENERALES							
Limites du contexte	Amont : source dans la commune de Ossun, Hautes Pyrénées (altitude 448 m) Aval : confluence avec l'Arriutort, commune de Boueilh-Boueilho-Lasque (altitude 119 m)						
Cours d'eau principal	Le Gabas						
Longueur du cours d'eau principal	64 km						
Largeur moyenne du cours d'eau principal	6 m						
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,51 %						
Longueur des affluents	84 km						
Surface en eau	Cours d'eau : 60 ha Plan d'eau : 209 ha						
Surface du bassin versant	149 km <sup>2</sup>						
Substrat Géologique	Argileux						
Masses d'eau	FRFR239 Le Gabas du barrage du Gabas au confluent de l'Adour FRFRL103_1 Le Gabas FRFL103 Réservoir du Gabas						
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : le Gabas à l'aval de la confluence de l'Arriutort (A), le Gabas entre la confluence de l'Arriutort et le barrage de Gardères-Eslourentis <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> Le Gabas, en aval du pont de la route d'Arzacq à Garlin, commune d'Arzacq <b>Réservoirs biologiques</b> : BV de la rivière le Gabas à l'amont de la confluence du Goua de Michou (inclus) à l'exclusion du Camcassanou et du Gabastou						
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes de Thèze Communauté de Communes des Luys-Gabas-Souye-Lees						
MILIEU							
Typologie théorique	Zone à truite à zone à ombre (Huet) B4 à B5 (Verneaux)						
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour						
Qualité de l'eau 2010	Le Gabas à Arrien (05230500) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Gabas à Poursiugues <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie					
Habitat	Habitats diversifiés, constitués par la granulométrie, trous, sous berges, racines et embâcles. Un colmatage important.						
Bassin versant	Maïs, forêts, élevages porcins et canards, petites agglomérations						
PEUPLEMENT							
Domaine	Intermédiaire						
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles						
État fonctionnel	Perturbé						

Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX.
Peuplement en place	ANG, APP, BAF, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LPP, ROT, TOX, TRF, VAI, VAN
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA Le Pesquit
Espèces cibles	Truite, Anguille, Poissons blancs Carnassiers sur les plans d'eau
Déversements	TAC capturable à l'ouverture
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	20 cm pour la truite 50 cm pour le brochet
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF/TAC : 10

## État des lieux piscicole

Quantitativement, le contexte est très fortement perturbé à 66% par :

- Les fortes pressions agricoles
- La construction de la retenue du Gabas (inversions des profils thermiques et hydrologiques en aval)
- Le défaut d'entretien de la ripisylve et des berges (fermeture du milieu diminuant sa productivité).



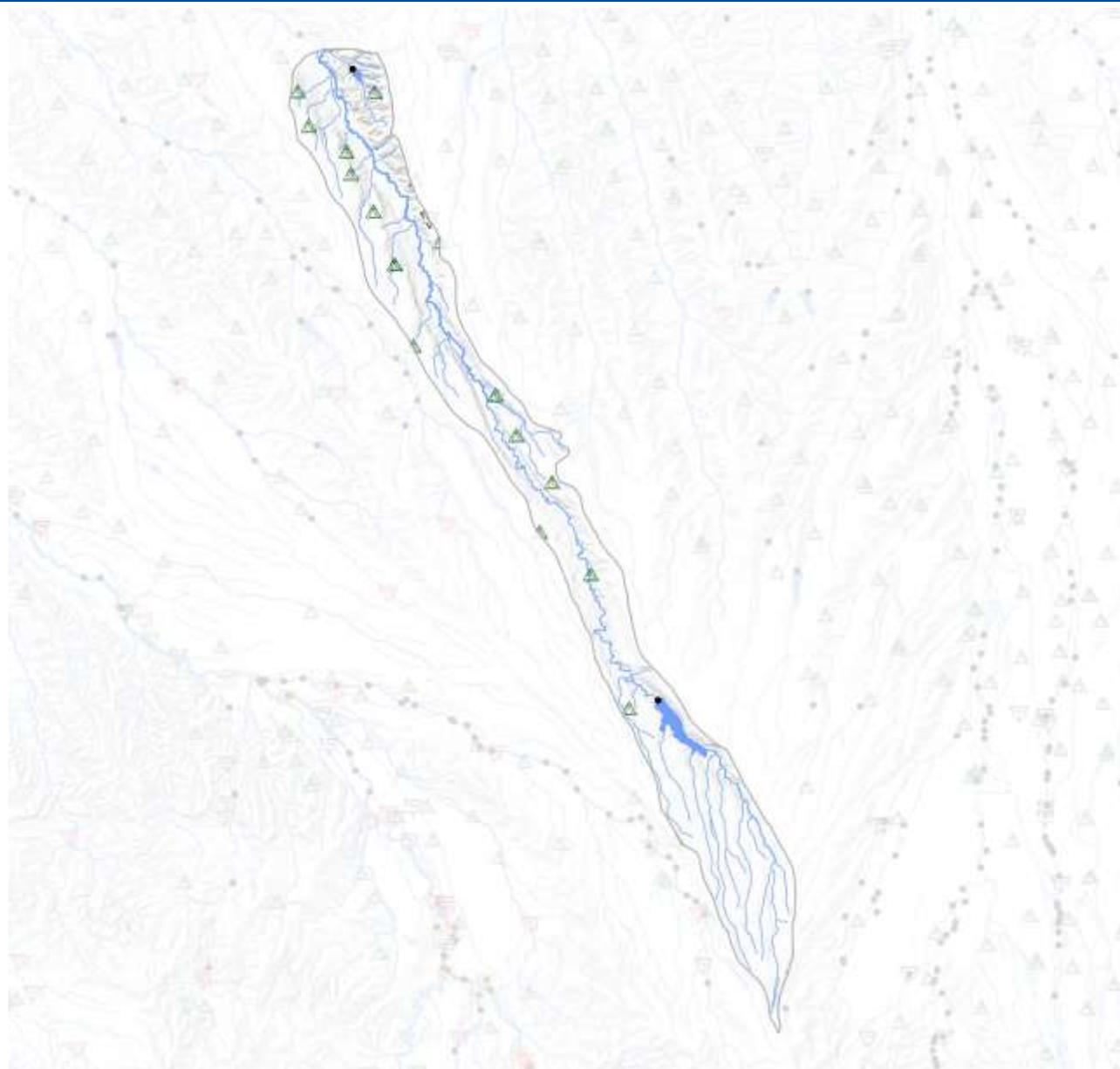
Qualitativement, on trouve les 6 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et 2 espèces de cyprinidés non rhéophiles (GAR, ROT):

$$\boxed{\text{ICR} = 66,7 \%}$$

Le contexte est dit conforme du point de vue qualitatif, perturbé par des espèces vraisemblablement issues des plans d'eau environnant.

Les pêcheurs signalent l'augmentation des captures de truites communes (lors que les alevinages sont absents) depuis la mise en fonctionnement du lac. Ces observations ne sont pas complètement confirmées par les inventaires piscicoles, même si l'on constate la présence accrue de juvéniles.

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Gabas

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(DAROMAI)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



System:  
Mape coordonnée : IGA, COBIE Larc'Evier, 2008  
M114 (Espace) M1200 - Pays du Sud-Ouest  
Système d'Information Géographique : ArcGIS  
Reproduction autorisée en tout ou partie  
Rédigé en 2012 par l'ADPMA 64 et l'EDAF 64

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Afin d'améliorer la fonctionnalité du contexte, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Amélioration des pratiques agricoles
- Étudier une meilleure gestion des lâchers d'eau et/ou ouvrir le milieu

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau	À définir	À définir
Gestion hydraulique	Atténuer les effets thermiques et morphologiques de la réalimentation	CACG	À définir

## Recommandation d'actions complémentaires

- Améliorer la connaissance des populations piscicoles et astacicoles sur les affluents : vérifier si la population de truites se développe (reproduction effective en aval du plan d'eau ou sur des affluents avec des poissons dévalant et trouvant refuge dans le Gabas plus frais et plus accueillant en été du fait de la réalimentation)
- Une attention particulière doit être portée sur la qualité et l'origine des poissons déversés dans la retenue du Gabas (risque de propagation de la peste des écrevisses)

## Gestion piscicole préconisée

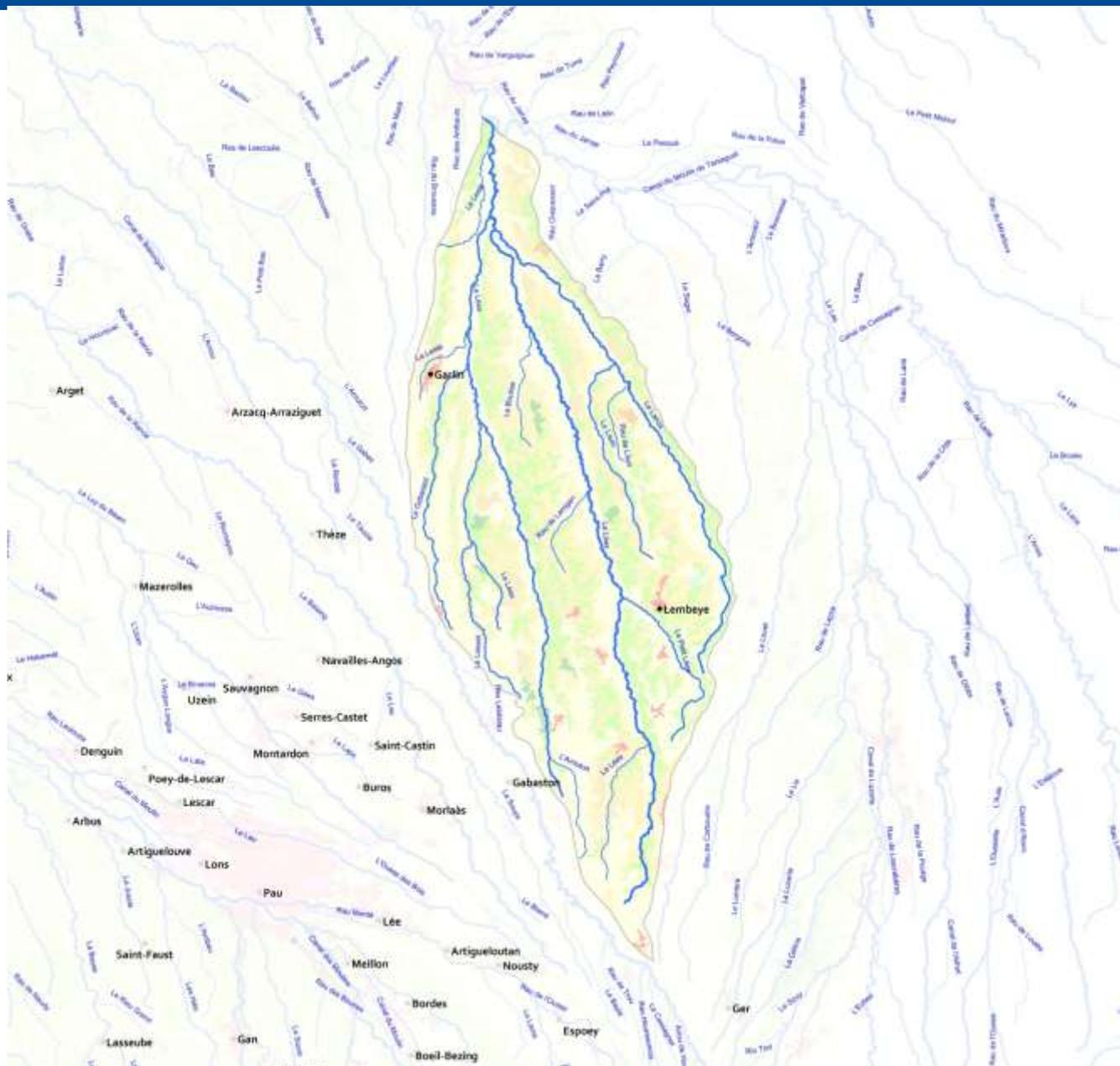
Une gestion patrimoniale différée est préconisée sur ce contexte.

# LEES



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Leez

### Occupation du sol

(Par tonalité de couleur)

- Surfaces urbanisées ou artificialisées
- Milieux aquatiques et zones humides
- Roches, sables, et végétation clairsemée
- Terres arables et cultivées
- Forêts
- Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



### Sources:

Données géographiques: SIVL, CORINE Land Cover, 2005.  
 © IGN, IGN, 2010. IGN, 2010. IGN, 2010.  
 Système d'information géographique: Pneu de Sécurité, ArcGIS - Esri, Inc.  
 Modifié en 2012 par POPMA SpA et SOLIDY Habitat.

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES																			
Limites du contexte	<p>Amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Source du Larcis, commune de Luc-Armau (altitude 305 m)</li> <li>- Source du Leez de Lembeye, commune de Gardères (altitude 376 m)</li> <li>- Source du Leez de Garlin, commune de Sedzère (altitude 345 m)</li> </ul> <p>Aval : confluence avec l'Adour, commune de Barcelonne du Gers (altitude 80 m), département du Gers.</p>																		
Cours d'eau principal	Le Leez de Lembeye																		
Longueur du cours d'eau principal	56,2 km																		
Largeur moyenne du cours d'eau principal	9 m																		
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,52 %																		
Longueur des affluents	242 km																		
Surface en eau	Cours d'eau : 142 ha Plans d'eau : 149 ha																		
Surface du bassin versant	445 km <sup>2</sup>																		
Substrat Géologique	Argileux, sablo-limoneux																		
Masses d'eau	<table border="0"> <tr> <td>FRFR238</td> <td>Le Léés de sa source au confluent de l'Adour</td> </tr> <tr> <td>FRFR421</td> <td>Le Léés du confluent du Marchet au confluent du Léés</td> </tr> <tr> <td>FRFRR238_1</td> <td>Le Léés</td> </tr> <tr> <td>FRFRR238_2</td> <td>Le Petit Léés</td> </tr> <tr> <td>FRFRR238_3</td> <td>La Boulise</td> </tr> <tr> <td>FRFRR238_4</td> <td>Le Larcis</td> </tr> <tr> <td>FRFRR421_1</td> <td>Le Léés</td> </tr> <tr> <td>FRFRR421_2</td> <td>Le Gabassot</td> </tr> <tr> <td>FRFRR421_3</td> <td>Le Léés</td> </tr> </table>	FRFR238	Le Léés de sa source au confluent de l'Adour	FRFR421	Le Léés du confluent du Marchet au confluent du Léés	FRFRR238_1	Le Léés	FRFRR238_2	Le Petit Léés	FRFRR238_3	La Boulise	FRFRR238_4	Le Larcis	FRFRR421_1	Le Léés	FRFRR421_2	Le Gabassot	FRFRR421_3	Le Léés
FRFR238	Le Léés de sa source au confluent de l'Adour																		
FRFR421	Le Léés du confluent du Marchet au confluent du Léés																		
FRFRR238_1	Le Léés																		
FRFRR238_2	Le Petit Léés																		
FRFRR238_3	La Boulise																		
FRFRR238_4	Le Larcis																		
FRFRR421_1	Le Léés																		
FRFRR421_2	Le Gabassot																		
FRFRR421_3	Le Léés																		
Classements réglementaires	<p><b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE :</b> Le Larcis (A), les Léés à l'aval de la D946, les Léés à l'amont de la D946 (B)</p> <p><b>Très bon état :</b> BV du ruisseau de Culay, ruisseau le Larcis à l'amont du Lac de Bassillon</p> <p><b>Réservoirs biologiques BV</b> du rivière le Léés (de Lembeye) à l'amont de la confluence du ruisseau de Labadie (inclus), ruisseau de Marchet ruisseau de Larrigan, BV du rivière le Léés (de Garlin) à l'amont de la confluence du ruisseau de Mondane (inclus)</p>																		
Structures locales de gestion (hors pêche)	<p>SIVU du Léés et Affluents</p> <p>Communauté de Communes de Garlin</p> <p>Communauté de Communes de Lembeye en Vic-Bilh</p> <p>Communauté de Communes des Luys-Gabas-Souye-Lees</p>																		
MILIEU																			
Typologie théorique	<p><b>Leez de Lembeye :</b> de la zone à truite à la zone à brème (Huet) B4 à B8 (Verneaux)</p> <p><b>Larcis :</b> de la zone à truite à la Zone à barbeau (Huet) B4 à B8 (Verneaux)</p> <p><b>Leez de Garlin :</b> de la zone à truite à la Zone à barbeau (Huet) B4 à B8 (Verneaux)</p>																		
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour																		
Qualité de l'eau 2010	<p>Le Léés à Baleix (05232350)</p> <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie															
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie																	

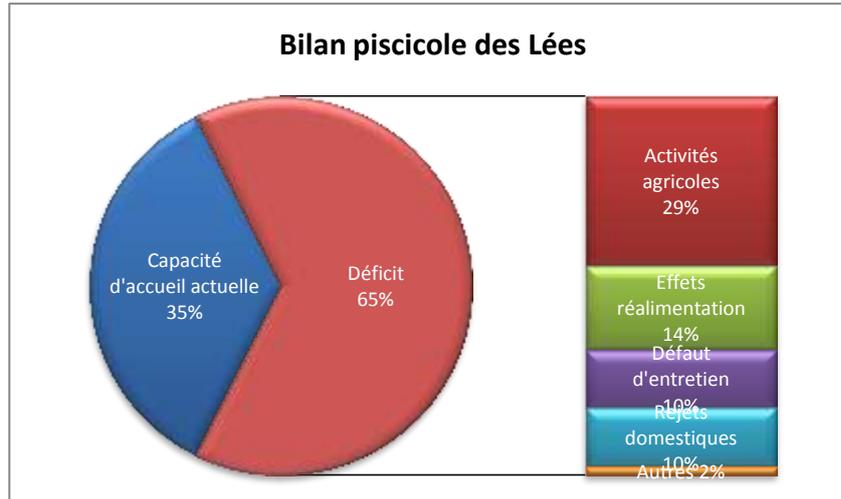
	Le Lées de Garlin au niveau de Monassut Audiracq <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
	Le Larcis au niveau d'Aubous <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
	Le Lées de Lembeye à Conchez de Béarn <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
	Le Lées de Garlin à Castetpugon <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
	Le Grand Lées en amont de l'Adour <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie		
Habitat	Habitats diversifiés, constitués par la granulométrie, trous, sous berges, racines et embâcles. Un colmatage important.			
Bassin versant	Maïsculture, viticulture, élevages bovins, porcins et canards, bois, prairies, petits villages			
<b>PEUPEMENT</b>				
Domaine	Intermédiaire			
Espèce repère	Cyprinidés Rhéophiles			
État fonctionnel	Perturbé			
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX			
Peuplement en place	ABL, ANG, APP, BAF, CAS, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LPP, LPR, PER, ROT, TAC, TAN, TOX, TRF, VAI, VAN			
<b>HALIEUTISME</b>				
Catégorie piscicole	2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé			
AAPPMA	AAPPMA le Pesquit AAPPMA de Saint-Mont (Gers)			
Espèces cibles	Poissons blancs, truite, anguille Carnassiers et carpe dans les plans d'eau			
Déversements	TAC capturables, carnassiers sur les plans d'eau (BRO, SAN, BBG)			
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	BRO : 50cm TRF/TAC : 20 cm			
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	TRF/TAC : 10			

## État des lieux piscicole

Le contexte est très fortement perturbé à 65 %.

Les principales sources de perturbations sont :

- Les pollutions agricoles diffuses
- Les effets de la réalimentation pour l'irrigation
- L'encombrement du lit et des berges et les obstacles à la migration : 19 obstacles recensés dont 9 présents dans le Référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE) et 10 supplémentaires recensés par la FDAAPPMA ou l'AAPPMA
- Les rejets domestiques



Qualitativement, on trouve les 6 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et 5 espèces de cyprinidés non rhéophiles (ABL, CAS, GAR, ROT, TAN):

$$\boxed{\text{ICR} = 16,7 \%}$$

Le contexte est dit dégradé du point de vue qualitatif, perturbé par des espèces vraisemblablement issues de plans d'eau environnant.



# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes

L'importance des perturbations ne permet pas d'envisager un module d'action cohérente susceptible d'améliorer significativement la situation piscicole des Lées.

Ce contexte fait partie de l'Unité 11 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Préserver les dernières populations d'écrevisses à pieds blancs et de truite commune (améliorer la connaissance des populations sur les réservoirs biologiques)
- Améliorer la continuité écologique pour l'anguille (voire pour l'alose à l'aval du contexte)

## Gestion piscicole préconisée

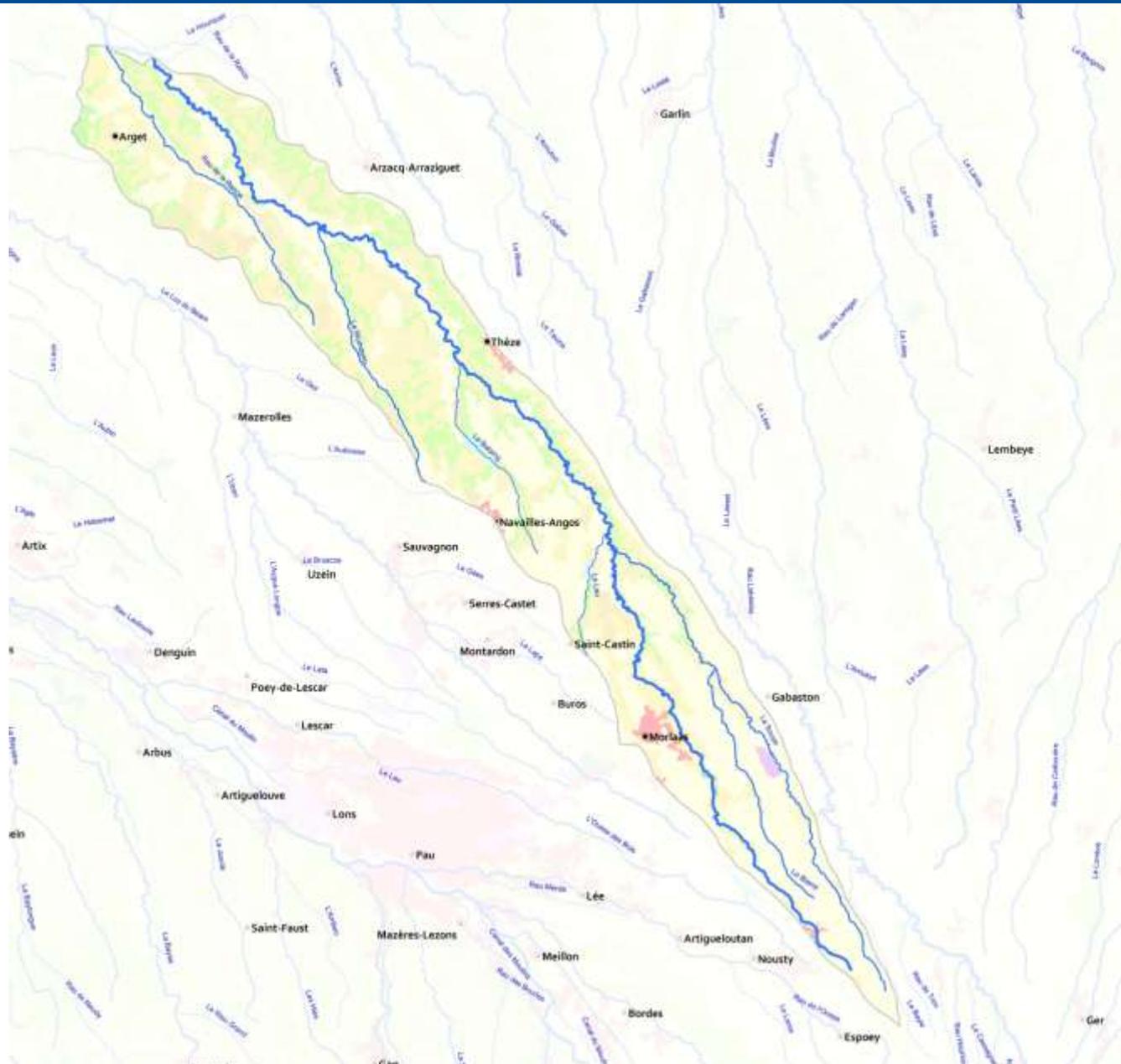
Une gestion d'usage est préconisée sur ce contexte.

# LUY DE FRANCE



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016

# CARTE DU CONTEXTE



## Luy de France

- Occupation du sol**  
(Par tonalité de couleur)
- Surfaces urbanisées ou artificialisées
  - Milieux aquatiques et zones humides
  - Roches, sables, et végétation clairsemée
  - Terres arables et cultivées
  - Forêts
  - Prairies et zones naturelles ou semi-naturelles



2 Km



**Sources:**  
Données cartographiques : IGN, CORINE Land Cover, joint  
BD Carthage 2010 (v.1) - Propriété IGN  
Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne - Evénement  
Hydrologie des Rivières et Prévisions de Débit  
Modèle de base pour l'IGN MNT 50m et IGN SRTM 30m

# ÉTAT DES LIEUX

## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES										
Limites du contexte	Amont : source dans la commune de Limendous, département des Hautes Pyrénées (altitude 379 m) Aval : confluence avec la Rance, commune de Monget, département des Landes (altitude 70 m)									
Cours d'eau principal	Le Luy de France									
Longueur du cours d'eau principal	72,8 km									
Largeur moyenne du cours d'eau principal	6,8 m									
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,42%									
Longueur des affluents	90,3 km									
Surface en eau	Cours d'eau : 72 ha Plans d'eau : 58,5 ha									
Surface du bassin versant	217 km <sup>2</sup>									
Substrat Géologique	Argileux, sablo-limoneux									
Masses d'eau	FRFR241 Le Luy de France de sa source au confluent du Luy de Béarn FRFR241_1 La Souye FRFR241_2 Le Balaing FRFR241_3 Le Riumayou FRFR241_4 Ruisseau de la Rance									
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Le Luy de France à l'aval de la digue du moulin de Mouraas (A), Le Luy de France à l'amont de la digue du moulin de Mouraas (B) <b>Réservoirs biologiques</b> : ruisseau de Séby, ruisseau le Riumayou									
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes de Thèze Communauté de Communes des Luys-Gabas-Souye-Lees Communauté de Communes du Canton d'Arzacq									
MILIEU										
Typologie théorique	Zone à truite à zone à barbeau (Huet) B4 à B7 (Verneaux)									
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour									
Qualité de l'eau 2010	Le Luy de France à Barinque (05221600) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Luy de France à Viven (05221500) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table> Le Luy de France à Montagut (05221400) <table border="1"> <tr> <td>Ecologie</td> <td>Physico-Chimie</td> <td>Biologie</td> </tr> </table>	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie	Ecologie	Physico-Chimie	Biologie
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie								
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie								
Ecologie	Physico-Chimie	Biologie								
Habitat	Habitats diversifiés, constitués par la granulométrie (sable, graviers et cailloux), petits trous, racines, sous berges et embâcles.									
Bassin versant	Maïsculture, forêts, prairies, élevages porcins et canards, petites agglomérations									
PEUPLEMENT										
Domaine	Intermédiaire									

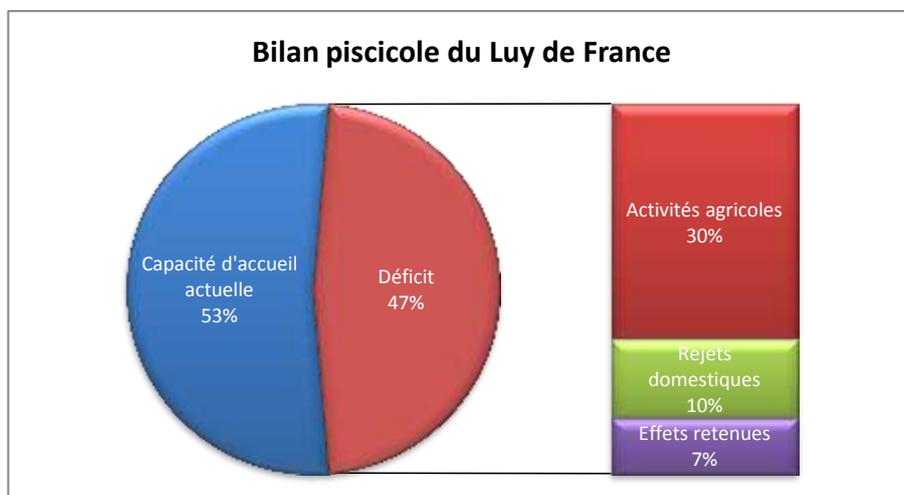
Espèce repère	Cyprinidés Rhéophiles
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX
Peuplement en place	ABL, ANG, APP, BAF, CCO, CHE, CMI, GAR, GOU, LOF, LPP, PAP, PER, PES, ROT, TOX, TRF, VAI, VAN
<b>HALIEUTISME</b>	
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie du domaine privé de la source au pont de la D264, commune de Montagut 2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé du pont de la D264, commune de Montagut à la confluence avec le Luy de Béarn
AAPPMA	AAPPMA Le Pesquit
Espèces cibles	Anguille, truite, poissons blancs.
Déversements	TAC capturables à l'ouverture
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	Non concernée TRF = 20 cm pour la truite
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Non concerné TRF = 10

## État des lieux piscicole

Le contexte est fortement perturbé à 47 %.

Les principales sources de perturbations sont :

- Les pollutions agricoles diffuses
- Les rejets domestiques
- Les effets des retenues destinées à l'irrigation
- Les obstacles à la migration : 19 obstacles recensés dont 14 présents dans le Référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE) et 5 supplémentaires recensés par la FDAAPPMA ou l'AAPPMA.





# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Les principales voies de reconquête d'une partie de la fonctionnalité de ce contexte sont :

- l'amélioration des pratiques agricoles
- L'amélioration la continuité écologique

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'érosion et du colmatage, réduction des prélèvements d'eau	À définir	À définir
Amélioration la continuité écologique	Libre circulation es espèces (reproduction-croissance)	À définir	À définir

Ce contexte fait partie de l'Unité 10 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Prévenir la création de retenue nouvelles ou de réalimentation à partir d'un autre bassin
- Préservation des dernières populations d'APP et TRF fonctionnelles
- Améliorer la connaissance des populations piscicoles

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion de type patrimoniale différée est recommandée pour ce contexte.

# LUY DE BEARN



Diagnostic et orientations stratégiques 2012-2016



# ÉTAT DES LIEUX

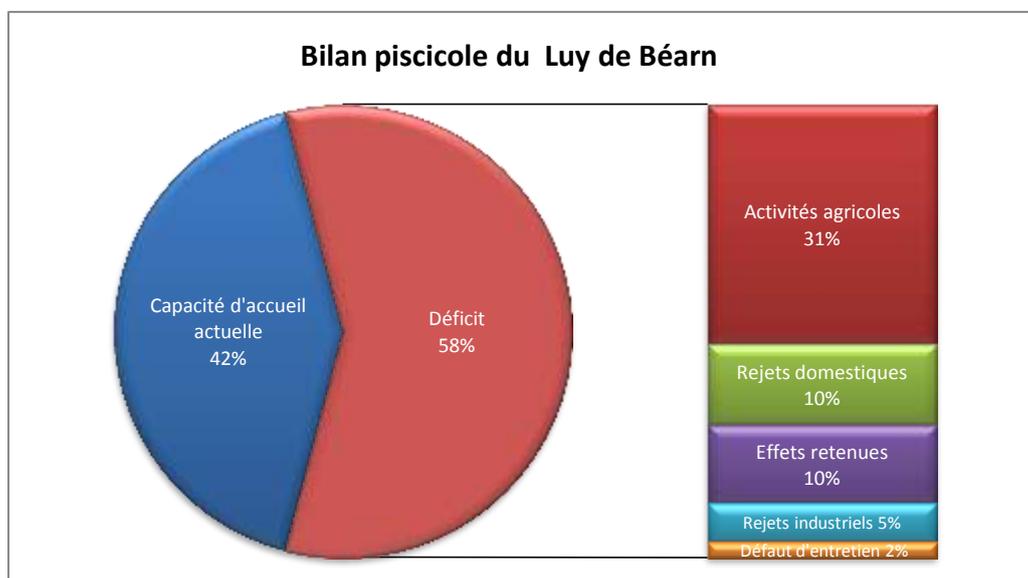
## Fiche descriptive du contexte

INFORMATIONS GENERALES	
Limites du contexte	Amont : source dans la commune d'Andoins (altitude 263 m). Aval : confluence avec le ruisseau de Cazaux, commune de Bonnegarde, département des Landes (altitude 51 m).
Cours d'eau principal	Le Luy de Béarn
Longueur du cours d'eau principal	66,2 km
Largeur moyenne du cours d'eau principal	7,6 m
Pente moyenne du cours d'eau principal	0,33%
Longueur des affluents	187 km
Surface en eau	Cours d'eau : 108 ha Plans d'eau : 129 ha
Surface du bassin versant	392 km <sup>2</sup>
Substrat Géologique	Argileux, sablo-limoneux
Masses d'eau	FRFR242 Le Luy de Béarn de sa source au confluent du Luy de France FRFRL10_1 L'Aygue Longue FRFRR242_1 Le Laps FRFRR242_10 Ruisseau de Cazau FRFRR242_11 Ruisseau de Lesclauze FRFRR242_3 Le Géés FRFRR242_5 L'Uzan FRFRR242_6 [Toponyme inconnu] Q3351120 FRFRR242_7 Le Juren FRFRR242_8 L'Aubin FRFL10 Barrage de l'Ayguelongue
Classements réglementaires	<b>Axes prioritaires à grands migrateurs amphihalins du SDAGE</b> : Le Luy du Béarn à l'aval de la confluence de l'Uzan (A), Le Luy du Béarn à l'amont de la confluence de l'Uzan (B) <b>L 432.6 du Code de l'Environnement</b> : Le Luy de Béarn, en aval du pont de la route d'Orthez à Hagetmau, commune de Sault-de-Navailles
Structures locales de gestion (hors pêche)	Communauté de Communes du Mieu de Béarn Communauté de Communes de Lacq Communauté de Communes du Canton d'Arzacq Communauté de Communes du Luy de Béarn
MILIEU	
Typologie théorique	Zone à ombre puis zone à barbeau (Huet) B6 à B7 (Verneaux)
Hydro-écorégion	Coteaux molassiques bassin de l'Adour
Qualité de l'eau 2010	Le Luy de Béarn à Caubios Loos (05220920) Ecologie Physico-Chimie Biologie Le Luy de Béarn en aval d'Uzein (05220900) (données 2009) Ecologie Physico-Chimie Biologie Le Luy de Béarn à Mazerolles (05220850) Ecologie Physico-Chimie Biologie Le Luy de Béarn à Lacadée (05220200) Ecologie Physico-Chimie Biologie

Habitat	Les habitats sont diversifiés : la granulométrie est constituée de sable, graviers, cailloux et pierres. Les abris sont des petites fosses, sous-berges, racines et embâcles.
Bassin versant	Maïsculture, forêts, prairies, élevages porcins et canards, petites agglomérations, zones industrielles.
PEUPELEMENT	
Domaine	Intermédiaire
Espèce repère	Cyprinidés rhéophiles
État fonctionnel	Perturbé
Peuplement théorique	GOU, VAI, CHE, VAN, BAF et TOX
Peuplement en place	ABL, ANG, BAF, BRE, BRO, CHA, CHE, GAR, GOU, LOF, LPP, PER, PES, ROT, SAN, TAC, TAN, TOX, TRF, VAI, VAN
HALIEUTISME	
Catégorie piscicole	2 <sup>ème</sup> catégorie du domaine privé
AAPPMA	AAPPMA Le Pesquit AAPPMA La Gaule Orthézienne
Espèces cibles	Anguille, sandre, brochet, truite, poissons blancs
Déversements	TAC
Tailles minimale de capture de l'espèce repère	Non concerné 20 cm pour la truite 50 cm pour le brochet
Nombre de captures autorisées/jour/pêcheur	Non concerné TRF/TAC : 10

## État des lieux piscicole

Le contexte est très perturbé (58% de déficit de la capacité d'accueil).



**Les principales sources de perturbations sont :**

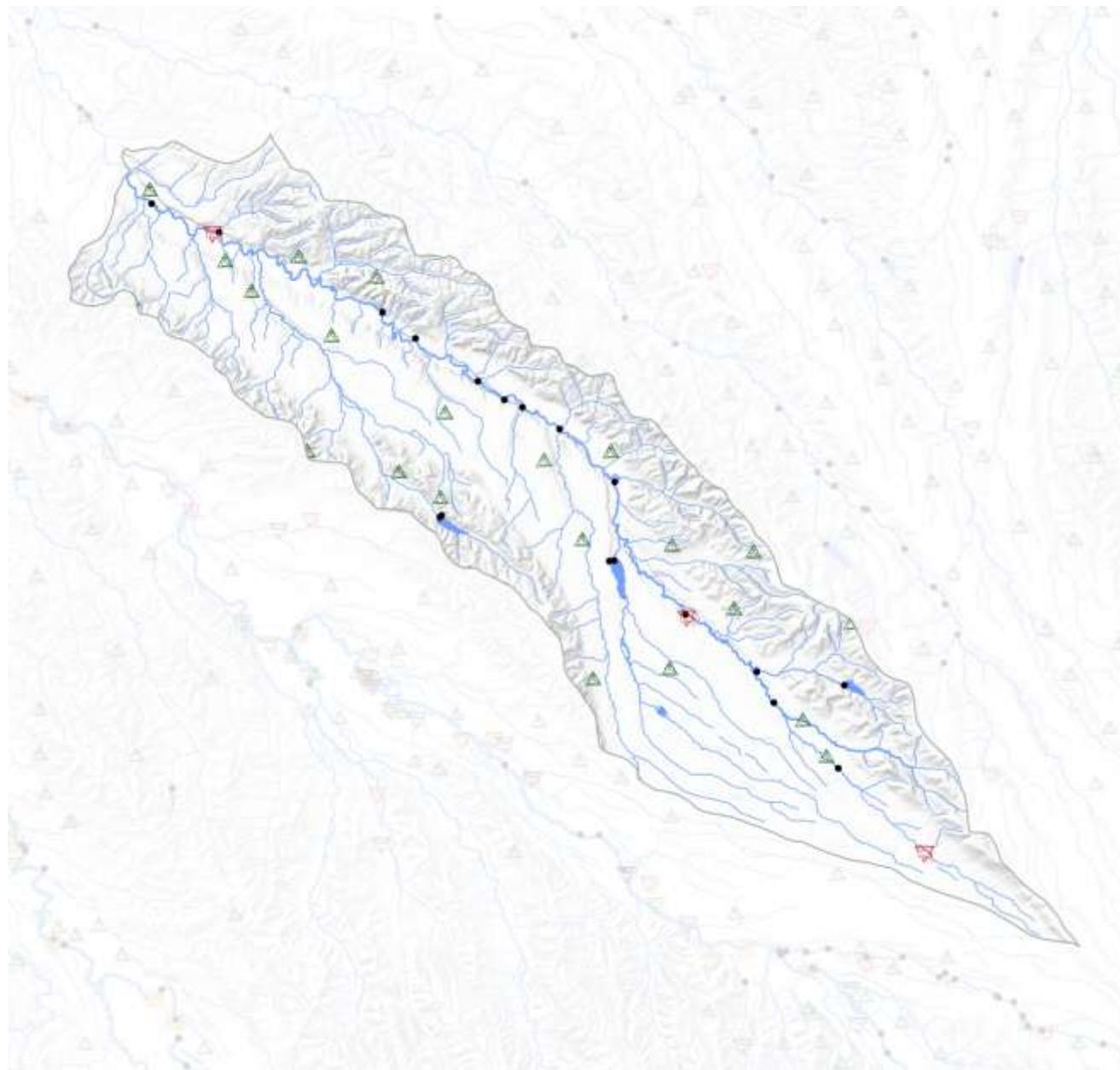
- Les pollutions agricoles diffuses
- Les effets des retenues destinées à l'irrigation
- Les rejets domestiques et industriels en tête de bassin

Qualitativement, on trouve les 6 espèces de cyprinidés rhéophiles théoriquement présentes et 5 espèces de cyprinidés non rhéophiles (ABL, BRE, GAR, ROT, TAN):

$$\boxed{\text{ICR} = 16,7 \%}$$

Le contexte est dit dégradé du point de vue qualitatif, perturbé par des espèces vraisemblablement issues des plans d'eau environnant.

# CARTE DES PERTURBATIONS



## Luy de Béarn

### Les pressions potentielles

- Aquaculture
- Obstacle à l'écoulement
- Ouvrage hydroélectrique
- Prélèvement d'eau
- Rejet industriel
- Station d'épuration

### Les débits réservés

(D361044)

- 1/10
- 1/20
- 1/40
- Tronçon non court-circuité



2 Km



SOURCES:  
Intercommunalité SDA, CDNE Landreau, 2011  
BD Carthage® IGN 2010 - Approuvé par arrêté  
Système d'Information sur l'Eau de Bassin Adour Garonne - Droits de  
Rejetés par les usagers et les rejets industriels  
Modèle en usage l'APPAM 1996 et IGN 2010

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Module d'actions cohérentes et plan des actions nécessaires

Les principales voies de reconquête d'une partie de la fonctionnalité de ce contexte sont :

- l'amélioration des pratiques agricoles
- l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau

Opérations 2012-2016	Effets recherchés	Maître d'ouvrage potentiel	Budget prévisionnel (€)
Amélioration des pratiques agricoles	Amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'érosion et du colmatage, réduction des prélèvements d'eau	À définir	À définir
Restauration entretien des cours d'eau	Amélioration et diversification des habitats piscicoles	À définir	200000
Traitement des rejets	Amélioration de la qualité de l'eau	Communes, propriétaires Industriels	À définir

Ce contexte fait partie de l'Unité 10 du Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2010-2015.

## Recommandation d'actions complémentaires

- Améliorer la connaissance des populations piscicoles
- Étudier les effets des retenues sur le cours d'eau (thermie, typologie)
- Améliorer la continuité écologique (sous réserve que le verrou constitué par le Moulin d'Oro dans les Landes, sur les Luys réunis soit levé)

## Gestion piscicole préconisée

Une gestion patrimoniale à 5 ans peut être appliquée sur ce contexte.